



**Thèse présentée par
KABA, Ousmane**

**Université Mohammed V
faculté des sciences
juridiques économiques et
sociales**

**Essai de présentation et d'analyse
critique de la politique extérieure de la
république de Guinée de 1958-1984**

Octobre 1991



15 MARS 1993

01.02.05

KAB

5992



Université Mohammed V
des Sciences Juridiques Economiques et Sociales
- Rabat -

ESSAI DE PRESENTATION ET D'ANALYSE CRITIQUE DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE DE 1958 - 1984



Thèse de Doctorat de 3ème Cycle
en Droit Public



Présentée et Soutenue par :

Ousmane KABA

Sous la Direction de :

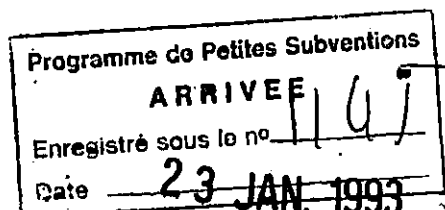
M. Mohamed Abdelmounaïm DILAMI

Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales

Suffragants :

| | |
|---------------------|------------|
| M. LAMCURI Mohamed | Professeur |
| M. MAHDI EL Mandjra | Professeur |
| M. SAAF Abdallah | Professeur |

Octobre 1991



01.02.05
KAB
5992

" La vérité triomphe toujours, mais sa victoire est lente et difficile; comme les déesses antiques, elle prend son temps, le temps des Dieux n'est pas celui des Hommes."

SHAKESPEARE.

Cité par Robert Bourgi

IN : le Général De Gaulle
Et l'Afrique Noire
1940 - 1969

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

- /} La mémoire de mes parents
- /} La mémoire de tous les disparus de ma famille
- /} La mémoire de tous les fils de GUINEE, d'Afrique et du MONDE, qui ont été honnêtes et sincères avec la GUINEE et les GUINEENS, morts naturellement ou/et victimes du jeu politique
- /} Toute ma famille
- /} Tous mes amis.

H O M M A G E A U C O D E S R I A

Nous rendons un hommage tout particulier au CODESRIA dont la subvention nous a permis non seulement de mener à bien les travaux de cette THESE, mais aussi et surtout de l'achever dans un délai aussi bref.

R E M E R C I E M E N T S

Au terme de ce travail, je tiens à remercier très vivement Monsieur M.A. Dilami qui, malgré son emploi de temps chargé, a accepté de parrainer l'ensemble des travaux ayant abouti à la réalisation de cette thèse, en acceptant d'en assumer la direction.

Qu'ici, MM. LAMOURI MOHAMED MAHDI EL MANDJRA et SAAF ABDALLAH trouvent l'expression de mes sentiments de vive reconnaissance, pour m'avoir accordé leur disponibilité, en dépit de leurs charges combien multiples et importantes.

Je profite de la présente occasion pour réitérer ma profonde gratitude à M. CHAOUKI SERGHINI, pour m'avoir insufflé la rigueur de base nécessaire, lors de l'élaboration de mon mémoire de licence dont il a assuré l'encadrement.

Mes remerciements vont également à l'ensemble de mes professeurs, de la 1ère année de licence à la fin des études du 3° cycle de la prestigieuse Faculté de Droit de Rabat ainsi qu'aux personnel administratif et autres services de cette institution, pour toute la sollicitude manifestée à mon égard, sans laquelle je n'aurais pas eu les ressources nécessaires pour un autre séjour facultatif après la maîtrise; ressources dont je dois également en adresser les vifs remerciements à l'honorable famille de Moulay Driss Alaoui, pour avoir pris en grande estime et encouragé les éléments de ma promotion à la maîtrise (1983-1987).

Enfin, qu'il me soit permis de remercier sincèrement et profondément cadres et diplomates guinéens, de CONAKRY à Rabat, en activité comme à la retraite, les uns pour m'avoir soutenu et aidé matériellement et moralement, les autres pour m'avoir livré les éléments d'appréciation à leur portée, pour une meilleure et profitable conquête de la scène internationale.

S O M M A I R E

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE | 1 |
| INDEX des abréviations utilisées | 4 |
| Présentation de la GUINEE | 6 |
| INTRODUCTION GENERALE | 23 |
| <u>1ère PARTIE :</u> | |
| ESSAI DE PRESENTATION DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE DE 1958 A 1984 | 32 |
| <u>CHAPITRE I</u> : LA POLITIQUE GUINEENNE DU TIERS - MONDE.... | 37 |
| <u>SECTION I</u> : LA POLITIQUE AFRICAINE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE | 37 |
| <u>PARAGRAPHE I</u> : UN COMBAT POUR LA LIBERTE | 37 |
| <u>PARAGRAPHE II</u> : UN COMBAT POUR L'UNITE | 41 |
| <u>SECTION II</u> : LA POLITIQUE EXTRA-AFRICAINE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE | 51 |
| <u>PARAGRAPHE I</u> : ACTIVISME DANS LE NON-ALIGNEMENT | 52 |
| <u>PARAGRAPHE II</u> : PREPONDERANCE DANS L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE | 58 |
| <u>CHAPITRE II</u> : LA POLITIQUE GUINEENNE DES GRANDES PUISSANCES | 75 |
| <u>SECTION I</u> : LA PERIODE DU RADICALISME | 77 |

| | |
|--|-----|
| <u>PARAGRAPHE I</u> : CORDIALITE AVEC L'EST | 78 |
| <u>PARAGRAPHE II</u> : OPPOSITION AVEC L'OUEST | 95 |
| <u>SECTION II</u> : L'AMORCE DE LA MODERATION | 108 |
| <u>PARAGRAPHE I</u> : MODERATION DANS LES RELATIONS AVEC L'EST... | 109 |
| <u>PARAGRAPHE II</u> : RAPPROCHEMENT AVEC L'OUEST | 121 |
| <u>2° PARTIE</u> : | |
| ESSAI D'ANALYSE CRITIQUE DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE DE 1958 A 1984. | 145 |
| <u>CHAPITRE I</u> : L'INFLUENCE DE LA SITUATION INTERIEURE | 146 |
| <u>SECTION I</u> : LES FACTEURS CULTURELS | 146 |
| <u>PARAGRAPHE I</u> : L'ISLAM ET CERTAINES REFORMES | 147 |
| <u>PARAGRAPHE II</u> : LES RAPPORTS AVEC L'EGLISE | 153 |
| <u>SECTION II</u> : LES NECESSITES ECONOMIQUES | 158 |
| <u>PARAGRAPHE I</u> : L'IMPACT DE LA REFORME FISCALE | 158 |
| <u>PARAGRAPHE II</u> : L'ACTION DE LA POLICE ECONOMIQUE | 165 |
| <u>CHAPITRE II</u> : LES RESULTATS | 177 |
| <u>SECTION I</u> : LES RESULTATS ATTENDUS | 177 |
| <u>PARAGRAPHE I</u> : EN AFRIQUE | 177 |

| | |
|---|-----|
| <u>PARAGRAPHE II</u> : DANS LE RESTE DU MONDE | 184 |
| <u>SECTION II</u> : LES RESULTATS OBTENUS | 192 |
| <u>PARAGRAPHE I</u> : AU NIVEAU CONTINENTAL | 193 |
| <u>PARAGRAPHE II</u> : AU-DELA DE L'AFRIQUE | 207 |
| <u>CONCLUSION GENERALE</u> : | 224 |
| <u>ANNEXES</u> : | 230 |
| <u>BIBLIOGRAPHIE</u> : | 250 |

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INDEX DES ABREVIATIONS UTILISEES.

- A.C.P. Afrique, caraïbes et pacifique
- A.G. Assemblée Générale
- A.S.T. Ahmed Sekou Touré
- B.A.G. Bloc Africain de GUINEE
- B.P.N. Bureau Politique National
- C.E.A. Commission Economique pour l'Afrique
- C.E.A. Communauté Economique Africaine
- C.E.E. Communauté Economique Européenne
- C.E.S. Certificat des Etudes Supérieures
- C.I.J. Cour Internationale de Justice
- C.N.R. Conseil National de la Révolution
- D.I.P. Droit International Public
- E.R.C. Entreprise Régionale de Commerce
- E.U.A. Etats-Unis d'Afrique
- H.C.R. Haut Commissariat aux Réfugiés
- Hebdo Hebdomadaire GUINEEN (HOROYA)
- I.N.P.L. Imprimerie Nationale Patrice Lumumba
- M.P.A. Magasin Populaire d'Arrondissement

- N - A. Non-Aligné (ou Non-Alignement)
- O.C.I. Organisation de la Conférence Islamique
- O.E.R.S. Organisation des Etats Riverains du Sénégal
- O.N.U. Organisation des Nations-Unies
- O.U.A. Organisation de l'Unité Africaine
- P.D.G. Parti Démocratique de GUINEE
- R.D.A. Révolution Démocratique Africaine
- R.F.I. Radio-France Internationale
- R.T.G. Radio- Télévision GUINEENNE
- R.S.A. République Sud Africaine
- S.D.N. Société des Nations
- SWAPO Organisation du Peuple Sud Ouest Africain
- T.F.1. Télévision Française, 1ère chaîne
- T.G.R.I. THEORIE Générale des relations internationales

PRESENTATION DE LA GUINEE

Nous pensons qu'il serait opportun de présenter en tout premier lieu, le pays dont une partie de l'histoire fait l'objet de notre thème.

1- Origine du Nom "GUINEE" (1)

L'origine de ce nom est imprécise. Il serait donné par certains cartographes européens du 14^e siècle, au départ, pour certaines régions d'Afrique. L'Italien GEOVANNI de GARIGNAN, vers 1320, déclarait que, sur la carte, c'est GUNAIA ou GUNUYA qui désigne le pays situé à l'ouest du NIGER.

En 1451, des Portugais arrivèrent au Sénégal et donnèrent le nom "GUINEE" aux pays du Sud du fleuve (frontière entre pays des Noirs et pays des Blancs). En général, GUINEE désigne le pays des Noirs.

Pour MAURICE DELAFOSSE, GUINEE est dérivé du berbère "AGUINAOUI" signifiant noir. En arabe vulgaire, ce serait "GUENNAOUI" (terme arabo-berbère de l'ouest pour désigner les Noirs de leurs pays situés plus au sud).

Selon certains autres auteurs, répondant à certains explorateurs européens, des africaines rencontrées auraient dit : "GINE" qui signifie en Sousou " femme", utilisé sur la côte de la Casamance jusqu'au LIBERIA.

(1) : Rapporté par Dorank ASSIFAT DIASSEN, Professeur de logique et épistémologie à l'Université de CONAKRY, secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des sports, CONAKRY, IN : La GUINEE ECONOMIQUE. Edition 1989-1990 N°1 : PP. 11 et 12.

En fin 14^e siècle, le nom GUINEE est porté sur les cartes marines désignant toute la côte de la Casamance jusqu'au GABON.

Aux 16^e et 17^e siècles, c'est l'ère des grandes compagnies commerciales, où "GUINEE" sera le terme attaché à l'Afrique de l'Ouest et aux produits qui en proviennent.

Exemple : la monnaie anglaise "GUINEE" frappée en 1663 sous CHARLES II; pièce de toile servant de monnaie d'échange aux marchands qui font le négoce dans la région; de noix de kola, d'essence d'orange de GUINEE etc; en général, désignant des produits d'une exceptionnelle qualité et tout ce qui est exotique et présumé d'origine lointaine.

2- Géographie Physique (2)

En GUINEE il existe plusieurs plages du littoral et des îles.

Ce pays est situé entre le 7^e et le 13^e parallèles, à mi-distance entre l'équateur et le tropique du Cancer.

Sa superficie est de 245.852 km², limité à l'Ouest par la GUINEE-BISSAU; nord par le Sénégal et le Mali; à l'est par la Côte d'Ivoire; et au Sud par la SIERRA LEONE et le LIBERIA. Il est bordé par l'Océan Atlantique au Sud-Ouest sur 300 km de côte. C'est un pays très accidenté, avec fortes précipitations alimentant de nombreux grands fleuves africains qui y prennent leur source, offrant de grandes potentialités hydro-électriques.

(2) : *ibid.* pp. 12, 14 et 15.

Il se subdivise en quatre régions naturelles : la Basse GUINEE; la MOYENNE-GUINEE; la HAUTE-GUINEE et la GUINEE-FORESTIERE.

2.1. La Basse-GUINEE

Elle est située entre la Côte Atlantique qui la borde et les premiers contreforts du Fouta-Djallon qui la limitent. Elle est caractérisée par :

- une faible altitude;
- des plaines marécageuses recouvertes de sédiments du quaternaire et des alluvions des fleuves descendant du Fouta-Djallon;
- des points culminants : Mont GANGAN (1.115m); Mont BENNA (1.100 m); Mont KAKOULIMA (1.007 m);
- des vents : Mousson; brises marines; contreforts du Fouta-Djallon;
- climat : Sub-GUINEEN avec effets de l'harmattan venant de l'intérieur du continent;
- saisons : deux : 6 mois de saison sèche (Novembre à Avril) et 6 mois de saison pluvieuse (Mai à Octobre) marquée par de fortes précipitations, plus intenses en Juillet-Août; les plus fortes moyennes pluviométriques à CONAKRY et dans les îles de loos (4, 4m et 4,5m) et températures entre 18°C (Janvier) et 36,7°C (Mars);
- Couvert végétal : mangrove : palétuviers; fromagers; cocotiers; plantations de manguiers; de kolatiers; d'avocatiers; d'orangers; de bananiers;
- régime hydrographique : nombreux fleuves courts et puissants avec de merveilleuses chutes et de larges estuaires pittoresques; ce sont : la TOMINE; le COGON; le RIOCOM-PONY; le RIO NUNEZ; le RIO KAPATCHEZ; la FATALA. le KONKOURE et le KOLENTE.

Cet ensemble de cours d'eau faisait appeler le territoire "RIVIERES" du Sud par les navigateurs et les négociants, de 1845 à la fin du siècle.

La principale langue nationale est le Soussou.

La BASSE-GUINEE a pour capitale KINDIA; et est peuplée, d'environ 1.800 000 habitants y compris CONAKRY qui est une zone spéciale en tant que capitale à l'échelle nationale; soit 30,6 % de la population totale guinéenne (6.500.000 habitants en 1988); avec une densité de 42 au km² (3).

2.2. LA MOYENNE -GUINEE

Zone de Fouta-Djallon : ensemble du massif montagneux et de plateaux découpés par des dépressions abruptes et profondes.

- Superficie : 80.000 Km²
- Altitude : plus de 700 m;
- Points culminants : Mont Loura (1.615m); Mont Tinka (1.425 m);
- Sol : immenses surfaces couvertes de bowal.
- Culture : riz fluvial;
- Climat : une saison sèche de 8 mois (Novembre à Juin) et une saison pluvieuse de 4 mois (Juillet à Octobre) avec des précipitations moyennes de 1,8 m à 2,3 m et des températures de 10°C en Janvier et 32°C en Mars; à l'exception des villes de Dalaba, Pita et Mali qui connaissent 3°C à 4°C de Décembre à Février;

(3) : IN : *Marchés Tropicaux et méditerranéens* du 16 Juin 1989. P.4.

- Couvert végétal : Savanes arborées sur les plateaux, forêts clairsemées sur les montagnes et forêts galaires le long des minières. On y rencontre aussi le Koura; le Néré; les manguiers; le sapin et le fraisier.
- Réseau fluvial : important, susceptible d'aménagement hydro-électrique et agricole; composé de : le Bafing se joignant au Bakoye pour former le fleuve Sénégal; la kalountoum (Casamance au Sénégal); la Falémé; le Tinkisso; la Gambie, le Rio Grandé, le Cogon; la Fatala; le Konkouré; la kolente, le Koba :d'où le nom de "château d'eau" de l'ouest africain.

La principale langue nationale est le Peulh ou pular.

LABE est sa capitale.

Elle est peuplée de 1.600.000 habitants, soit 26,5 % de la population totale guinéenne; avec une densité de 31 au km².

2.3. La Haute GUINÉE

- Région de plaines, peu accidentée, recouverte de savane arbus-tive et herbeuse; de Néré, d'arbre à Karité, de kapokier, de Baobab etc.
- Altitude : 200 à 400 m; deux saisons dont une sèche de 8 mois et une pluvieuse de 4 mois; avec une pluviométrie de 1,5 m en moyenne, avec parfois des inondations.
- Climat : sub-saharien avec harmattan et températures très élevées (14,8°C à 40°C).
- Réseau fluvial : Niger ou Djoliba (Source à Faranah, GUINÉE) et affluents (Tinkisso, Niandan, Milo, Sankarani) favorisent la pêche fluviale et la navigation vers le Mali (2 à 3 mois par an).

La principale langue nationale est le Malinké.

KANKAN est sa capitale.

Elle est peuplée de 1.200.000 habitants; soit 19,7 % de la population totale Guinéenne; avec une densité de 12 au km².

2.4. La GUINEE FORESIERE

- Végétation : luxuriante et forêt dense avec pour essences : acajou, niangon, frakés; 2 forêts primaires avec, à l'état naturel, des plantations de : palmiers à huile, caféiers, cacaoyers, bananiers, poivriers et quinquina. Région bien arrosée et accidentée.
- Climat : sub-tropical; précipitations moyennes : 3 m par an et 10 à 11 mois de pluies et températures assez élevées (15°C à 36°C) et humidité ambiante.
- Réseau hydrographique : rivières (koba ou Mongo, Méli, Loffa, Diani, Mani, Mano et cavaly) traversant les pays voisins (LIBERIA, SIERRA LEONE, Côte d'Ivoire) et débouchant sur l'Océan Atlantique.
- Composition des sols : roches cristallines, schistes, gneiss, quartz à magnétite riches en minerais de fer (Monts Nimba et Simandou), Diamant, Or.
- Points culminants : Mont Nimba (1.854 m), chaîne de Ton (1.656 m), Konossou (1.345 m).

Si N'Zérékoré, capitale de cette région, abrite essentiellement, au centre, des GUERZES, la coexistence d'autres composantes ethniques dans des proportions avoisinantes dans l'ensemble de la région y rend difficile la désignation d'une langue comme principale et nationale par rapport aux autres

de la localité : A côté des Guerzés, coexistent des Tomas, des Kissis, des Konos, des Manos, des KONIANKES et des LELES.

Elle est peuplée de 1.500.000 habitants, représentant 23,2 % de la population nationale; à la densité de 23 au km².

3. Bref Aperçu Historique (4)

L'histoire de la GUINEE se confond avec celle des Empires du GHANA, du Mali et du Ouassoulou dont elle fit partie, et dont les capitales s'y trouvèrent.

Après 18 ans de lutte armée, les derniers remparts de la résistance guinéenne contre la pénétration coloniale française tombèrent le 28 Septembre 1898 (5).

En Octobre 1946, le R.D.A. (Rassemblement démocratique africain) sera créé à Bamako, sous l'instigation de la Côte d'Ivoire; mouvement regroupant en son sein plusieurs pays de la sous-région sous la colonisation Française, dont la GUINEE (6)

Le 14 Mai 1947, le P.D.G. (Parti Démocratique de GUINEE) sera créé en tant que section guinéenne du R.D.A.

(4) : IN : Séminaire économique sur la GUINEE R.D.A. N° 192
I.N.P.L. CONAKRY. R.P.R.G. P. 43. § 2

(5) : IN : R.D.A. N° 192 op.cit p. 43 & 2 et R. et M. CORNEVIN IN :
Histoire de l'Afrique des origines à nos jours P.310 § 4.

(6) : SIKHE CAMARA IN : LA GUINEE vers le socialisme de l'Empire
au REFERENDUM GAULLISTE DE 1958. TOME PREMIER
LIVRE IIère édition I.N.P.L. CONAKRY 1973.
pp.227 et S.

Le 2 octobre 1958, sous la bannière du P.D.G., la GUINEE sera proclamée indépendante, sous le nom de la république de GUINEE.

Le 3 Avril 1984, la 2^e République de GUINEE est proclamée.

L'islam est la religion majoritaire; suivi de catholicisme, de protestantisme et d'Anglicanisme. C'est un Etat laïc.

4. Organisation Politique et Administrative (7)

4.1. Politique

Le P.D.G. est le seul parti. Il n'y a pas d'opposition ouverte autorisée. Il est le décideur suprême par le B.P.N (Bureau Politique National). Il encadre d'autres organes de la base au sommet, tels que :

- 1°) Le C.C. (Le comité central).
- 2°) Le C.N.J.R.D.A. (Le Comité National de la jeunesse de la révolution démocratique Africaine).
- 3°) La C.N.T.G. (la confédération Nationale des Travailleurs de GUINEE)
- 4°) L'U.R.F.G. (L'Union Révolutionnaire des Femmes de GUINEE)
- 5°) L'Armée.

Le régime est présidentiel avec suffrage universel pour un mandat de 7 ans illimitativement renouvelable.

Il y a quatre niveaux de pouvoir :

(7) : IN : R.D.A. N° 192 op cit pp. 43 et s.

- a- Le pouvoir central;
- b- Le pouvoir régional;
- c- Le pouvoir d'arrondissement;
- d- Le pouvoir local (quartier, village, groupe de villages).

Le budget régional est voté par l'Assemblée régionale.

L'Assemblée nationale est élue pour 5 ans.

L'investiture du Président de la République de GUINEE, sous son premier régime, est faite par l'Assemblée constitutionnelle suprême.

L'organisation et la régularité des élections présidentielles sont assurées par le conseil constitutionnel. Bien entendu, il ne pouvait y avoir qu'un seul candidat à la magistrature suprême nationale; celui du P.D.G. (parti unique).

4.2. Administrative

4.2.1. Structure

- 1°) 7 (sept) C.G.R. (commissariats généraux de la révolution) dirigés par des commissaires généraux de la Révolution qui ont rang de ministres.
- 2°) 33 (trente trois) R.A. (régions administratives), chacune sous le contrôle d'un gouverneur de région assisté de 4 (quatre) S.G. (secrétaires généraux) :
 - un S.G. chargé des Finances;
 - un S.G. chargé de la planification
 - un S.G. chargé du développement rural;
 - un S.G. chargé de l'infrastructure, du commerce, des affaires sociales et culturelles.

5.1. Agricoles

La population guinéenne est structurellement jeune et rurale pour 74 %.

Deux catégories de potentialités constituent ces ressources; à savoir les produits vivriers locaux et les produits d'exportation.

La Guinée recèle de très grandes plaines rizières aptes à la riziculture à grande échelle. Mais d'autres variétés céréalières et des tubercules peuvent également être produits en très grande quantité, dans la quasi-totalité des quatre régions naturelles. Si :

- les bananes;
- le palmier à huile;
- le café;
- les arachides;
- les tomates;
- les haricots;
- les mangues;
- l'ananas;
- les avocats;
- les papayes; etc.

se consomment localement et peuvent faire l'objet d'exportation,

- l'HEVEA;
- le cacaco;
- le Niébé etc sont plutôt exportables.

5.2. Animales

5.2.1. Cheptel

Toutes les quatre régions naturelles sont favorables à l'élevage. Le mode en est extensif avec essentiellement du pâturage.

1.500.000 bovins de race n'adamatypanotolérante et;
1.300.000 ovins et caprins constituaient l'essentiel
du cheptel.

D'immenses potentialités avicoles y sont également
signalées.

5.2.2. Potentiel halieutique

Dû à l'existence d'un plateau continental de 56.000 km²,
en majeure partie chalutable, avec plusieurs vallées fluviales,
dont 5 fleuves principaux aux larges estuaires.

| | | |
|---|---|-----------|
| - stock de demersaux | : | 150.000 T |
| - stock de pélagiques et et sémi -pélagiques | : | 360.000 T |
| - céphalopodes | | 46.000 T |
| - crustacés | : | 4.000 T |
| | | ----- |
| | | 560.000 T |

TOTAL

Sur les 60.000 T de poissons nécessaires à la
consommation locale annuelle, le niveau des mises à terre
n'excède pas 20.000 T.

5.3. Minières

Les ressources minières existant en GUINEE sont
aussi nombreuses qu'importantes; parmi elles , on peut
citer :

- 1°) la bauxite : teneur : 65 %
réserves : 18 milliards de tonnes
- 2°) le Fer : teneur : 70%
réserves: 18 milliards de tonnes.
- 3°) le Diamant
- 4°) l'Or
- 5°) L' uranium
- 6°) Le calcaire
- 7°) le chrome
- 8°) le cobalt
- 9°) le cuivre
- 10°) le graphite
- 11°) le manganèse
- 12°) le nitrate
- 13°) le nickel
- 14°) le pegmatite
- 15°) le plomb
- 16°) le sable lourd
- 17°) le Zinc

- 18°) le granit de toutes les couleurs
- 19°) les roches carbonatées
- 20°) le pétrole
- 21°) le platine
- 22°) le Titane
- 23°) l'Etain
- 24°) la molybdénite
- 25°) le mercure
- 26°) le Bismuth
- 27°) l'arsenic
- 28°) le Vanadium
- 29°) le Beryllium
- 30°) les carbonatités
- 31°) les pierres gemmes
- 32°) les gisements polymétalliques
- 33°) le Tungstène
- 34°) les terres rares
- 35°) les pyrites

36°) les phosphorites

37°) les schistes bitumineux

38°) les minéralisations des Iles de loos (environ 20 îles avec tous les minerais rares).

5.4. Forestières

130.000 Km² de forêts naturelles;

40 Km² de forêts artificielles avec possibilité

d'extension considérable et de production ligneuse à haut rendement.

Les essences les plus importantes :

iroko, samba, fraké, framiré, acajou, lingué, calcédrat, sau rouge etc.

5.5. Hydro-Electriques

Plus important massif montagneux de l'Afrique de l'Ouest, le Fouta-Djallon est le point de départ de la plupart des cours d'eau de l'Afrique de l'ouest. La GUINEE est arrosée par 15 bassins fluviaux. Son potentiel hydro-électrique est estimé à 63.200 GWH dont 13.600 GWH exploitables.

Vu l'ensemble de ces potentialités économiques, l'on devrait s'attendre à un El dorado.

La Guinée croira que l'une des principales conditions de ce devenir est l'acquisition immédiate de sa souveraineté. Mais des difficultés rencontrées dans l'exercice de celle-ci vont lui faire créer, le 1er Mars 1960, sa monnaie nationale, le Franc guinéen.

Cependant, victime de sabotage économique, notamment monétaire, par l'introduction sur son territoire national de la fausse monnaie, elle croira pouvoir y remédier par la création du syli (monnaie nationale) en Octobre 1972.

Toutes ces mesures ne suffiront pas à venir à bout de ses peines, surtout au niveau de ses rapports de coopération avec l'extérieur, comme on le verra tout au long du développement du présent thème.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE.

La souveraineté de tout pays se manifeste à travers un certain nombre d'attributs dont :

- la défense nationale;
- la monnaie nationale;
- la justice;
- les relations extérieures etc.

Dans ce domaine, pour sa part, la GUINEE devait "en annoncer la couleur" dès la veille de son indépendance, le 25 Août 1958, lors de la visite référendaire historique du Général de Gaulle à Conakry, dans le discours circonstancié du Président du Conseil de Gouvernement d'alors, le feu Président, Sékou Touré (9).

Après la proclamation de l'indépendance de la République de GUINEE, la définition de la politique extérieure de ce jeune Etat sera précisée par le docteur LANSANA BEAVOGUI, alors ministre des Affaires Etrangères (10).

Il faut signaler que dans ses grandes lignes, elle retrace celle déjà annoncée le 25 Août 1958.

Si sur le plan des principes, elles constituent la base, les événements qu'a connus la GUINEE l'ont considérablement marquée dans les faits; dont pour l'essentiel, ceux économiques et politiques.

(9) : Sékou Touré IN : R.D.A. N° 198 "Evolution des rapports Franco-GUINEENS". Novembre 1982. P. 22.

(10) : LANSANA BEAVOGUI IN : R.D.A. N° 32.
Imprimerie Nationale "Patrice Lumumba" conakry (S.d),
PP 161 et S.

Or, que retenir de ce décalage ?

Une redéfinition de cette politique conformément à la situation pratique ou une adaptation de celle-ci à celle-là ?

La polémique se pose souvent au sujet de la prééminence entre la dimension politique et celle économique.

Tel qu'on le rencontre chez certains spécialistes de la politologie, les avis sont partagés, voire parfois divergents.

En effet, pour le professeur HANS J. MORGENTHAU, la dimension économique détermine celle politique.

Le professeur HENRY KISSINGER soutient plutôt que c'est la dimension politique qui détermine celle économique (11).

Cette polémique est d'autant délicate qu'elle est l'émanation de l'opposition de deux points de vue dont les auteurs ont une notoriété universellement confirmée, ainsi que la formation économique et sociale dont ils sont issus.

Que penser alors d'un pays comme la GUINEE dont l'histoire diplomatique est si récente, et qui plus est, a alternativement essayé les deux ?

(11) : cf au cours de T.G.R.I. 2° C.E.S.

Il nous semble que la méthode empirique du professeur Jean Baptiste Duroselle peut répondre à cette question. Sa théorie, en matière de l'histoire des relations internationales, tout en privilégiant le recul pour l'observation des évènements, admet cependant que l'histoire événementielle est possible (12).

Toutefois, cette possibilité demeure respectueuse des principes de la méthode des sciences sociales, dont en particulier la science politique.

Ici, le respect de l'un de ces principes se traduit par la délimitation du présent sujet.

Ainsi, même si la deuxième république de GUINEE, proclamée le 3 Avril 1984, a fondé sa politique extérieure sur la base du principe de la continuité qui constitue l'un des trois principes fondamentaux des grands services publics (13), au moins deux raisons nous commandent cette délimitation:

(12) : IN : Tout Empire Périra : une vision théorique des relations internationales. IHRIC. Paris 1981.

P.18 cf. au cours de l'histoire des relations internationales, 2° C.E.S. Fac Droit de RABAT. Professeur : A.KADIRI

(13) : Les deux autres principes fondamentaux des grands services publics sont : l'égalité et l'adaptabilité. cf au cours des grands services publics, 4° année de licence, Fac. Droit Rabat. Professeur : Omar MOUDANI.

- 1°) tout d'abord la nécessité de la détermination de la période objet de notre étude;
- 2°) l'histoire des relations internationales qui comprend la politique extérieure de la république de GUINEE, même en autorisant l'histoire événementielle, exige au moins certaines conditions relatives au temps, pour pouvoir utiliser dans la fonction d'analyse un certain nombre de composantes telles que les régularités.

Or, il est encore trop tôt pour la jeune deuxième république de GUINEE d'être soumise à cette deuxième condition de temporalité.

Alors qu'objectivement, sinon une rupture, en tous cas une importante coupure est désormais historiquement enregistrée dans le processus évolutif de la GUINEE décolonisée, le 3 Avril 1984, par le changement non seulement de système, mais aussi de régime politico-économique (14).

Dès lors, une séquence, constituée du 2^e Octobre 1958 au 3 Avril 1984, nous semble disponible à l'analyse critique, d'autant qu'à l'intérieur de cette séquence, plusieurs événements se sont produits aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la GUINEE.

(14) : Système : du marxisme - léninisme au libéralisme

Régime : du civil au militaire.

influant considérablement sa vie politique, économique et sociale.

A l'aube de la jeune deuxième République de GUINEE, il nous paraît historiquement prématuré d'inclure celle-ci dans le développement de ce sujet, à moins, au besoin, d'en présenter les perspectives et ce, simplement et succinctement, et de manière éparse.

Quant donc à la première république de GUINEE, tour à tour, elle aura tenté et essayé toutes les deux propositions doctrinales respectivement ci-dessus présentées par le professeur Hans J. MORGENTHAU et le professeur HENRY KISSINGER (15).

En effet, dès la proclamation de son indépendance, la GUINEE aura d'abord voulu fonder son système politique et économique sur celui implanté par la métropole dans sa sphère géo-politique régionale, afin de lui faciliter ses rapports extérieurs. Mais le refus et le rejet de sa coopération par son ex-colonisateur ne lui en n'a pas laissé le choix.

(¹⁵) : Pour le 1er, l'Economique détermine le politique; pour le 2°, c'est plutôt le politique qui détermine l'Economique.
Cf. cours 2° CE.S.T.G.R.I. op. cit.

Obligé alors de se tourner vers des pays dont les responsables ne paraissent pas participer à son isolement pour son étouffement, le jeune Etat guinéen, pendant 20 ans ⁽¹⁶⁾, se fera le relai dans la sous région d'un système politico-économique à l'effet social dont certaines vertus ne semblaient pas recueillir la conviction profonde de ses populations.

Au total, si l'on exclut sa tentative de se maintenir dans le statu-quo libéral lors de son accession à l'indépendance, on peut donc affirmer que la première expérience de la GUINEE aura été de faire "l'économie de sa politique", comme d'ailleurs aimait souvent à le rappeler le feu Président Ahmed SEKOU Touré ⁽¹⁷⁾.

Mais plus tard, à partir d'un certain nombre d'évènements, on peut saisir au niveau de la GUINEE les signes précurseurs de la volonté politique d'une révision devenue nécessaire pour un plus grand réalisme.

En effet, considérant que certains des obstacles à la réalisation de son choix de première heure sont désormais surmontables, son désir de changement d'orientation, pour une économie libérale, est perceptible dans la dernière période de sa deuxième décennie.

(16) : Cf. au discours du président A.S.T. devant l'A.N. le 4/12/1958 à Conakry IN : R.D.A. N° 198. PP. 31 et S.

(17) : A.S.T. : "Nous faisons l'Economie de notre politique et non la politique de notre économie".

En définitive, on peut retenir que la GUINEE, en tous cas à travers sa première république, s'est plutôt heurtée à plusieurs obstacles dressés par la métropole ⁽¹⁸⁾, que de tirer relativement de simples conséquences de son "Non" du 28 Septembre 1958, comme le lui a promis le Général de Gaulle ⁽¹⁹⁾.

Ces obstacles semblent l'avoir obligée à essayer plusieurs orientations, à la recherche d'un modèle adéquat et bénéfique à ses rapports avec l'extérieur.

L'enjeu de la politique extérieure de la République de GUINEE est d'autant important que nous jugeons opportun de consacrer la première partie de ce modeste travail à sa présentation.

En outre, si sur l'échiquier international, la GUINEE jouit d'une audience assez élogieuse comme l'affirme d'ailleurs sa jeune deuxième république :

(18) : MM. Roger Faligot, Pascal KROP présentent ces obstacles
IN : " PISCINE" édition du seuil ; Mai. 1985. PP. 243 et S.

(19) : Discours du Général de Gaulle à Conakry, le 25 Août
1958 : IN : RDA. N° 198 op. cit PP. 27 et s.

"(.....) Peuple de GUINEE ... L'oeuvre immortelle d'Ahmed SEKOU Touré aura été de faire rayonner sur le plan Africain et International tes nobles idéaux et aspirations" (20), à notre humble avis, ce dynamisme diplomatique nécessite une analyse critique à un certain nombre de niveaux :

1°) - vérifier si son fondement ne se justifie que par la diversion "politicienne" inhérente au caractère commun des leaders charismatiques des pays du Tiers-Monde présenté par le professeur Henry Kissinger;

2°) la GUINEE étant un des pays du Tiers-Monde à ressources et matières premières à l'état brut, et qu'en conséquence, son chef d'Etat ne peut objectivement être que celui ayant ce caractère commun, qu'en est-il subjectivement ?

3°) Matériellement, la GUINEE se reconnaît-elle dans la description et l'analyse du professeur Henry Kissinger à propos de la nature des dirigeants d'une part, d'autre part, à travers certaines caractéristiques communes aux leaders des pays en voie de développement, dégagées par le professeur LAMGHARI (21), toutes convergeant sur la prépondérance de leur politique extérieure et la fragilité de leur situation intérieure ?

(20) : Proclamation n° 1 du C.M.R., le 3 Avril 1984, IN : J.A. plus N° 8 de juin 1984. P. 99.

(21) : A travers le cours sur les systèmes politiques des P.V.D. en 4° année de licence en Droit public à la Fac de droit de Rabat, le Professeur LAMGHARNI (A) présente ces caractéristiques.

Pour étayer toutes ces questions et leur trouver des réponses fiables, l'essai d'analyse critique de la politique extérieure de la République de GUINEE, de 1958 à 1984, fera l'objet de la deuxième partie de ce travail.

Ainsi, cette modeste thèse de 3^o cycle sera réalisée dans un plan à deux parties structuré de la manière ci-après.

1ère partie : Essai de présentation de la politique extérieure de la République de GUINEE de 1958 à 1984.

2^o partie : Essai d'analyse critique de la politique extérieure de la République de GUINEE de 1958 à 1984.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE :

ESSAI DE PRESENTATION DE LA POLITIQUE EXTERIEURE
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE DE 1958 à 1984.

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

Dans cette première partie, notre travail sera axé sur la présentation matérielle des différents changements intervenus dans la politique extérieure GUINEENNE de 1958 à 1984.

Nous voudrions donner à ce travail un caractère original, en ce sens qu'il s'agira de la pure description ou en tous cas la tentative de celle-ci, du "réel vécu" par la GUINEE pendant cette période, dans ses rapports avec l'extérieur; rapports dont la gestion n'a pu suivre ni le schéma classique habituel, qui aurait peut-être permis de faciliter l'adoption d'une démarche consistant à évoluer, au niveau de chaque étape, avec le va et vient entre celui-ci et la théorie classique correspondante ni le programme voulu, conçu et projeté par les décideurs guinéens. Les causes de ce décalage seront dégagées dans la deuxième partie.

Mais si la Guinée présente dans sa diplomatie de la période 1958-1984 des particularités fortes, il y a lieu de signaler qu'entre autres, un point commun la lie à la quasi totalité des Etats du monde; la problématique du "domaine réservé" du chef de l'Etat.

Déjà, dans les démocraties pluralistes, notamment en France et aux USA ainsi qu'au Maroc (22), les relations extérieures constituent le domaine réservé du chef de l'Etat, a fortiori des Etats à partis uniques comme la GUINEE, où l'on constate la concentration réelle ou apparente de tous les pouvoirs entre les mains d'une seule institution (le Parti unique) ou / et d'un seul homme (le premier responsable de ce parti). Dans ce schéma, l'avènement en GUINEE de la phase "Parti-ETAT", nous amène à proposer, pour cette période, un tableau de représentations diplomatiques de la GUINEE à l'extérieur et vice versa.

(22) : référence à la France en tant qu'ex-colonisateur donc d'influence; au Maroc car passé colonial, islam et continent en commun.

Le choix de cette période est peut-être arbitraire, mais à notre avis, il se justifie ou tout au moins s'explique pour un certain nombre de raisons d'ordre historique :

- 1°) les repercussions de l'agression armée dite portugaise du 22 Novembre 1970 contre la GUINEE, en passant par :
 - a- la mise en veilleuse de l'O.E.R.S. (Organisation des Etats riverains du fleuve sénégal) (23);
 - b- la proclamation officielle de l'interdiction systématique du commerce privé en 1975;
 - c- l'éclatement d'une grave crise socio-politique en 1976 à travers "l'affaire" Telly Diallo;
 - d- l'apparition d'une grave crise économique-politique, le 27 Août 1977;
- 2°) la proclamation officielle de la phase du Parti-Etat d'un côté, et de l'autre, la relance de l'ouverture dite offensive diplomatique, deux attitudes politiques apparemment contradictoires;
- 3°) la veille imminente de l'avènement de la 2° constitution de la première république dont le monde extérieur était déjà informé.

Cette pleiade d'évènements suscite à notre avis, des interrogations sur la nature et le degré des relations de la GUINEE avec l'extérieur, à cette période, tant il est vrai, selon l'ex-Président américain RONALD REAGAN, que chaque évènement intérieur, à nos jours, peut avoir des conséquences extérieures (24); et d'ailleurs réciproquement. Dans le systémisme, ce circuit est décrit à travers les mécanismes d'IN PUT - OUT PUT - FEED BACK et ainsi de suite.

(23) : constituée par la GUINEE, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

(24) : Cf. cours de T.G.R.I. 2° C.E.S. op. cit.

Pour donc "tâter le pouls" de ces relations, "synoptiquement," le tableau ci-dessous nous paraît intéressant.

Représentations diplomatiques en 1979 : (25)

| | | DE LA GUINEE A L'EXT. | | | | | DE L'EXT EN GUINEE | | | | | | | | | | | | |
|----|------------------------|-----------------------|----|----|----|-----|--------------------|----|----|----|-----|----|---|----|----|----|----|----|----|
| | | ----- | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| N° | NOMENCLATURE. | AF | AM | AS | E | TOT | AF | AM | AS | E | TOT | | | | | | | | |
| | | C | % | C | % | C | % | C | % | C | % | | | | | | | | |
| 1 | AMBASSADES | 49 | 14 | 14 | 13 | 14 | 13 | 17 | 16 | 94 | 24 | 17 | 8 | 6 | 15 | 11 | 23 | 16 | 70 |
| 2 | CONSULATS | 2 | | | | | | | | 2 | | | | | | | 4 | | 4 |
| 3 | INSTITUTIONS SPECIALES | | | | | | | | | 1 | | | | | | | 2 | | 2 |
| 4 | M L N | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | 1 |
| 5 | CEE | | | | | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | 1 |
| 6 | TOTAUX | 51 | 15 | 15 | 14 | 14 | 18 | 18 | 98 | 25 | 20 | 8 | 6 | 15 | 12 | 30 | 23 | 78 | |

Pour un pays d'une population d'environ 5 millions d'habitants en 1979, son nombre de représentations diplomatiques à l'extérieur, pour 98, nous paraît ressortir du contraste face à ses grandes crises de la même période ci-dessus signalées.

Mais il faut aussi signaler qu'il y a des représentations doubles, voire multiples.

Cependant, pour environ 78, les représentations diplomatiques de l'extérieur en GUINEE pendant la même époque sont pour la plupart simples.

Légende

| | | | |
|-----|-------------|-------|------------|
| Ext | = Extérieur | ; TOT | = Totaux |
| AF | = Afrique | C | = Chiffre |
| AM | = Amérique | % | = Pourcent |
| AS | = Asie | | |
| E | = Europe | | |

Eu égard au niveau de développement du pays d'une part, et d'autre part à la conjoncture politique intérieure Guinéenne, à notre avis, pour une bonne part, la stratégie adoptée pour la politique extérieure pourrait expliquer cette importance. Conçue au plus haut niveau étatique, le ministère des Affaires étrangères de la GUINEE n'est en réalité qu'un centre technique spécialisé, d'ailleurs de plus en plus concurrencé par d'autres ministères, dans l'exécution de la mission de cette stratégie. En effet, dans les représentations diplomatiques Guinéennes à l'extérieur, on compte de plus en plus des techniciens-représentants d'autres ministères tels que le commerce, les postes et télécommunications, l'intérieur etc.

A défaut de présenter ici l'organigramme complet de ce département, nous nous proposons tout au moins d'indiquer que sous le régime de la première république, il relevait du domaine du Premier Ministre.

Structurellement, outre le cabinet du Ministre, il comprenait :

- la section "valise diplomatique";
- la division des affaires politiques;
- la division de la coopération;
- la division du protocole (26).

En dépit de la gravité de sa crise beaucoup interne mais aussi certainement externe de la période diplomatique ci-dessus présentée, pour la surmonter, la Guinée semble avoir adopté une stratégie consistant à déterminer ses rapports extérieurs selon les acteurs extérieurs, concernant à cet effet une politique orientée au Tiers-Monde.

(26): *Manuel diplomatique Guinéen op.cit.*
pp. 112 et S.

CHAPITRE I : LA POLITIQUE GUINEENNE DU TIERS-MONDE.

D'entrée de jeu, signalons que cette politique sera très active comme nous aurons l'occasion de le voir; d'autant qu'elle doit permettre à la GUINEE d'assurer son équilibre déjà dangereusement compromis par l'attitude de la France sous la présidence du Général de GAULLE.

Son élan Tiers-mondiste apparaît clairement défini dans son programme politique Africain.

SECTION I : La politique Africaine de la GUINEE.

Très tôt, la GUINEE a pris conscience que son bonheur est indissociable de celui de tous les autres pays de son continent. La réalisation de ce bonheur commun donc devra tout d'abord passer par la libération des pays africains encore sous-domination étrangère, et par la préservation des souverainetés nationales acquises ou/et reconquises. En second lieu, l'unité doit fonder l'essentiel de son ambition pour permettre à l'Afrique de faire face aux multiples défis qui l'agressent de plus en plus. En conséquence, elle doit livrer le combat pour la liberté totale de ce continent, liberté sans laquelle le combat pour l'unité est d'avance perdu.

PARAGRAPHE I : LE COMBAT POUR LA LIBERTE.

Pour être uni, il faut d'abord être libre de le faire. Cette condition relative à ce choix est valable pour toutes les entités. Pour l'Afrique donc, l'unité passe également par l'indépendance. Et quand on sait que la dernière colonie africaine, la Namibie, n'a recouvré son indépendance que le 21 Mars 1990, soit au moins 30 ans d'écart entre elle et la série des pays indépendants d'Afrique en 1960, l'on comprend alors la priorité accordée par la GUINEE à cette option immédiate.

En effet, l'indépendance namibienne est le résultat des efforts conjugués de la SWAPO (27); de l'O.U.A. et de l'O.N.U.; efforts engagés depuis sous l'égide de la S.D.N. (Société des Nations).

Ainsi, depuis Novembre 1958, la GUINEE percevait déjà la tendance de la formation des grands ensembles, et ce sur tous les continents. C'est pourquoi elle optera tout d'abord pour les indépendances nationales, pour leur consolidation à travers l'UTI Possidétis Juris (le principe de l'intangibilité des frontières héritées de l'Administration coloniale), afin qu'enfin, ce continent désormais libre dans toutes ses parties, au moins juridiquement, puisse "tenir tête" au défi du 2^e millénaire.

Pour la GUINEE, d'unité nationale à celle sous-régionale, la finalité du processus doit être les Etats-Unis d'Afrique (E.U.A.), l'O.U.A. ayant servi en cela de base. C'est pour cette raison que, dans cette logique, elle optera pour l'Unité du Congo et pour une aide militaire directe au gouvernement central, lors de la Conférence préparatoire des Ministres des Affaires Etrangères, tenue en Août 1960 à LEOPOLD-VILLE (28), sur la demande du Premier Ministre,

Patrice E. LUMUMBA.

En Janvier 1961, sur invitation de sa majesté feu Mohamed V, le GHANA, la GUINEE, la République Arabe Unie (R.A.U.) le Mali et le Maroc discutaient de la charte de Casablanca, adoptée en 1960, dont le programme consistait entre autres, à la liquidation totale du colonialisme et du néo-colonialisme et la création d'une Assemblée consultative africaine et d'un comité politique africain (29).

(27) : *Organisation du Peuple Sud Ouest Africain*

(28) : JOSEPH.Ki-ZERBO. IN HISTOIRE DE L'AFRIQUE NOIRE D'HIER
A DEMAIN. P. 650 § 1er.

(29) : Ibid p. 651. § 3

L'engagement de la GUINEE dans le combat pour la libération de l'Afrique se faisait déjà constater quand, le 14 Mars 1965, à Bamako (Mali), avec l'Algérie, le GHANA et le Mali, elle adoptait une attitude commune pour contrer les manoeuvres du colonialisme et du néo-colonialisme en Afrique (30).

Dans cette même logique, conformément à une résolution adoptée en Décembre 1965 par les Ministres des Affaires Etrangères africains à Addis-Abéba, elle fit partie des 10 pays sur les 38 à rompre leurs relations diplomatiques avec le Royaume-Uni (R.U), pour amener celui-ci à faire pression sur IAN SMITH, afin de lui faire annuler sa déclaration unilatérale d'indépendance de la RHODESIE, du 11 Novembre 1965.

Le combat que mène la GUINEE pour la libération totale de l'Afrique s'effectue également au moyen des ouvrages qu'elle écrit et publie. L'on sait que les dernières colonies de ce continent, à l'exception de la Namibie, étaient sous-dominion portugaise, si l'on excepte CEUTA et MELILIA, jusqu'à nos jours occupés par l'ESPAGNE.

Dans le cadre de ce combat donc, la GUINEE consacrera dans la quasi-totalité de ses ouvrages, des chapitres entiers. C'est le cas de celui intitulé : "LE PORTUGAL ET LA NOUVELLE PHASE DE LA LUTTE DE LIBERATION EN AFRIQUE" (31).

(30): *Ibid* p. 658 §6

(31): A.S.T. IN : a/ RDA N° 78

b/ RDA N° 89

c/ TOME XXV

En définitive, ce combat de la GUINEE pour la libération de l'Afrique peut se résumer, pour l'essentiel, au soutien aux mouvements de libération nationale (M.L.N) et aux patriotes africains en difficultés : à travers :

- a/ - l'Aide militaire directe au Congo LEOPOLDVILLE de Patrice E. LUMUMBA , conformément aux dispositions de la charte des N.U. et de la charte de Casablanca, en application d'une résolution de l'O.U.A. (32)
- b/- la rupture des relations diplomatiques avec le R.U. le 15 Décembre 1965, contre la déclaration unilatérale d'indépendance de la RHODESIE par IAN SMITH , soutenu par Londres, en application d'une résolution du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'O.U.A., adoptée en Décembre 1965 à Addis-Abéba.
- c/ - L'Assistance militaire au Zimbabwe.
- d/ - Les Aides matérielle et militaire aux M.L.N. des peuples en lutte contre la domination portugaise en Angola, au Mozambique, au SAO TOME et PRINCIPE, en GUINEE-BISSAO et au CAP VERT.

Il faut rappeler ici que le P.A.I.G.C. (33), avait pour base et poste d'émission CONAKRY, comme il en a été pour Félix MOUMIE et son parti politique.

- e/ Vote positif de toutes les résolutions, qu'elles soient de l'O.U.A. ou de l'O.N.U., condamnant l'apartheid.

En outre, la GUINEE est consciente qu'à elle seule, la liberté reconquise ne suffit pas. Elle n'est garantie ni contre sa compromission politique ni contre celle économique. Si les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique ont pu être les deux plus grandes puissances mondiales, elles le doivent, entre autres facteurs, à la grandeur de leur ensemble respectif.

(32) : JOSEPH Ki-Zerbo op.cit.p. 659 § 4

(33) : Parti africain de l'indépendance pour la GUINEE-BISSAO et le CAP VERT.

Mais qui dit grand ensemble dit unité; cohésion etc. C'est cette logique qui caractérisera le combat de la GUINEE pour l'unité africaine.

PARAGRAPHE II : LE COMBAT POUR L'UNITE.

La réussite de toute organisation suppose un préalable. La problématique de l'unité africaine n'en fait pas exception. Toutefois, deux idées s'opposaient comme prélude à cette unité : entre indépendance et unité, à laquelle des deux accorder la priorité ? La liberté du choix suppose la liberté tout court. Il faut ensuite le libre consentement de tous les partenaires. Pour la réalisation de cette unité, la GUINEE va se prononcer pour l'adoption et l'application effective de l'UTI POSSIDETIS JURIS comme phase provisoire et transitoire.

L'UTI POSSIDETIS JURIS :

C'est un principe juridique encore appelé principe de l'intangibilité des frontières héritées des puissances coloniales.

Dans l'histoire des relations internationales, ce principe a déjà été appliqué par les Etats latino-américains, lors de l'accession de leurs pays à l'indépendance, pour "endiguer" d'éventuelles tensions frontalières. Dans ce principe, il s'agit tout d'abord de consolider la souveraineté territoriale encore fragile, étant entendu que le territoire est l'un des trois éléments constitutifs de l'Etat, qui doit être internationalement reconnu et stable; et donc juridiquement opposable à toute autre prétention.

C'est l'une des raisons du rejet des Bantoustans par la communauté internationale (34).

(34) : cf au cours du DIP 2° C.E.S. Fac. Droit
Rabat de 1989. Prof. LAMOURI MOHAMED.

L'*uti possidétis juris* a également été appliqué au XIX^e siècle en Afrique du nord, à la suite de la décomposition de l'empire ottoman. Il consiste à conserver un statu-quo territorial; autrement dit, à maintenir les souverainetés acquises ou/et reconquises des Etats à des limites déterminées conventionnellement ou non, à des moments donnés de leur histoire, appelées aujourd'hui frontières.

Ce principe renaît en Afrique post-coloniale, éloquemment défendu lors de la conférence constitutive de l'organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), à Addis-Abéba, en Ethiopie, en Mai 1963, par l'ex-Président du Mali, Modibo Kéita (35), et adopté par la conférence au sommet de l'O.U.A. au Caire, en Egypte, en 1964 (36), sur la base de la charte de Casablanca adoptée le 31 Décembre 1960, enregistrant les réserves de certains Etats-membres dont l'intégrité territoriale n'était pas totalement restituée.

Mais il faut tout de suite signaler que l'idée du Panafricanisme remonte à 1881 (37). Dans ce long processus, la contribution du feu N'krumah aura été considérable depuis l'accession de son pays à l'indépendance en 1957. En effet, en Novembre 1958, à la suite de la proclamation de l'indépendance guinéenne, le GHANA et la GUINEE vont constituer une union dont le communiqué conjoint projetait déjà l'idée de l'UNITE africaine à finalité d'un grand ensemble : "Inspirés par l'exemple des treize colonies américaines et la tendance des pays d'Europe, d'Asie et du Moyen-Orient" (38).

(35) : *Mémoire du cycle supérieur de Mr. AMZATH Nourh Deen SANOUSSI. ENAP-RABAT. Promotion N° 18 PP. 35 et S.*

(36) : *Notre mémoire de licence en Droit public op.cit. P.5*

(37) : *Josephki-Zerbo. op. cit. p. 644 § 6*

(38) : *ibid : p : 647 §3*

Par cette union, la GUINEE manifeste sa volonté de la création de l'O.U.A., dont la forme et les principes doivent tenir compte des impératifs présents et futurs du continent, conformément aux buts et principes de l'organisation des Nations - Unies (O.N.U.). L'adoption de l'UTI Possidetis juris a pour but de prévenir les révendications territoriales entre pays africain^s limitrophes indépendants. Les conflits armés résultant de ces revendications, notamment entre l'Algérie et le Maroc, le BURKINA FASSO et le Mali etc, attestent la justesse et les limites de ce principe.

Les cas à l'état latent sont les plus nombreux. Si de nos jours, la cour Internationale de Justice (C.I.J.) a pu résoudre certains, notamment entre le Burkina FASSO et le Mali, la GUINEE et la GUINEE BISSAO; en 1989, sa sentence arbitrale relative au litige frontalier maritime entre cette dernière et le Sénégal a été rejetée par celle-là (39).

Des cas encore plus confus et plus compliqués, sans perspective de solution diplomatique immédiate, comme entre la Mauritanie et le Sénégal, sont pendants.

Il faut par ailleurs ajouter à cette panoplie la tentative d'effritement intérieur des territoires étatiques comme le cas de Biafra au Nigéria, le cas du Katanga au Zaïre etc.

Pour la GUINEE, l'adoption de ce principe à travers l'O.U.A. n'est qu'une étape transitoire éphémère vers les Etats-Unis d'Afrique.

Avant même son accession à l'indépendance, les perspectives de la formation d'un EXECUTIF FEDERAL africain étaient déjà distinctement prononcées dans les déclarations

(39) : CIJ : 23/8/1989 IN : sentence arbitrale du 31/7/1989 (GUINEE-BISSAO contre SENEGAL).

officielles Guinéennes (40).

Cette politique se cristallisera dans tous ses différents programmes, en dépit non seulement de son orientation politique toute différente, voire divergente de celle de ses voisins immédiats alors indépendants, excepté le Mali, mais aussi du fait que certains d'entre eux feront tout pour l'en empêcher. (41)

Ainsi inspirée aussi bien au plan américain qu'africain, indépendante, la GUINEE formera l'Union "GHANA-GUINEE" en Novembre 1958, à laquelle se joindra le Mali en Avril 1961 pour former l'embryon des E-U-A sur la base de la charte de Casablanca.

Ce processus continue et en Décembre 1958, la Conférence générale des peuples Africains réunissait les délégués des partis, des mouvements politiques et syndicats de 28 pays africains, pour projeter la communauté des Etats Africains indépendants, sur la base des fédérations régionales (42).

Déjà, dans les toutes premières cellules de base telle que la Conférence Générale des peuples Africains, la présence Guinéenne est remarquable dans la prise de responsabilité. En effet, la direction du secrétariat permanent de la conférence générale des peuples Africains, à laquelle la contribution de feu Patrice E. Lumumba sera mémorable, installe Abdoulaye Diallo de GUINEE, après le décès de son premier titulaire, le feu Georges Padmore (43).

(40) : A.S.T.IN : Evolution des rapports franco-Guinéens, op. cit. pp. 22 & 4 et 23 § 3.

(41) : Jacques Baulin IN : la politique Africaine d'Houphouët Boigny. Eurafor-Press. Paris 1980 - p.11.

(42) : Joseph Ki-Zerbo. op. cit. p. 647 § 6.

(43) : Joseph Ki-Zerbo. op. cit p. 647 § 7

Aussi, est il intéressant de rappeler la fédération du Mali, constituée le 17 Janvier 1959 à Dakar, par le Sénégal, le Dahomey, le Soudan et la Haute volta, et présidée par Modibo Kéita.

Elle serait la gènèse d'un véritable Etat Fédéral, le mode de vote de sa constitution était cependant à l'unanimité et par acclamation et prévoyait les instances étatiques classiques au fondement de tout système politique démocratique : un pouvoir exécutif fédéral (2 ministres par Etat-membre); un pouvoir législatif (5 ans, 12 députés par Etat) et un pouvoir judiciaire (44).

Comme on le remarque, la gènèse du projet des E-U-A, dont le désir de réalisation occupera toujours une place prépondérante dans la politique africaine de la GUINEE, connaîtra un si long processus historique que l'adoption de l'O.U.A. n'en constituera qu'une phase transitoire, en tout cas selon le souhait de ses fondateurs, suivant la déclaration de sa Majesté, l'empereur Haïlé Sélassié "... Tout en reconnaissant que l'avenir de ce continent réside en dernier lieu dans une union politique, nous devons reconnaître aussi que les obstacles à surmonter pour y parvenir sont nombreux et difficiles.

Par conséquent, une période de transition est inévitable des organisations régionales peuvent remplir des fonctions et des besoins qui ne pourraient l'être autrement. Mais ce qu'il y a de différent ici, c'est que nous reconnaissons ces situations pour ce qu'elles valent, c'est à dire comme des succédanés et des expédients temporaires dont nous nous servons jusqu'au jour où nous aurons réalisé les conditions qui rendront possible l'unité africaine totale à notre portée...." (45).

(44) : Joseph Ki-Zerbo. *op. cit.* 648 § 3 à 6.

(45) : *ibid.* P. 654 § 3 et 4.

Il faut reconnaître que le rôle de la GUINEE, à côté de celui du GHANA de feu N'Krumah, apparaissait secondaire. Il faudra attendre la disparition politico-juridique de ce dernier pour voir la GUINEE ravir le leadership au GHANA, dans le domaine du parafricanisme.

En effet, la réussite du coup d'Etat au GHANA, contre le Président KWAME N'KRUMAH, survenu le 24 Février 1966, laissera à la GUINEE un lourd héritage politique à gérer. Déjà, l'O.U.A. connaissait de graves et nombreux problèmes, a fortiori, son dépassement pour une Fédération digne de ce nom tel qu'on en voit aux Etats-Unis d'Amérique et tel que le concevait l'ex-Président Ghanéen : "création d'un système de défense commune dirigé par un commandement suprême africain, un système monétaire commun, une planification continentale commune, un marché commun africain, bref un gouvernement continental,"(46).

On semble se retrouver de plus en plus dans le domaine plutôt du souhaitable que de celui du réalisable. Pourtant, la volonté de réaliser ce projet est constamment présente dans la politique africaine de la GUINEE, notamment dans ses écrits et déclarations officielles.

Au niveau donc de ses ouvrages, il serait démesurément prétentieux de notre part de vouloir présenter exhaustivement ceux-ci; ainsi, à titre illustratif, nous essayerons simplement de faire référence à certains d'eux.

Dans " L'Afrique et la Révolution", on peut lire : "L'unité africaine exigé implicitement que l'Afrique dispose de ses marchés, de ses moyens de paiement et de ses crédits, de sa liberté commerciale et de ses droits douaniers..." (47).

(46) : *ibid.* p. 654 § 7

Dans la R.D.A. N° 138 (48), plus d'une quarantaine de pages sont exclusivement consacrées aux E.U.A., où la conception guinéenne apparaît clairement tel qu'on peut le lire au niveau de certaines d'elles : "... Voilà qu'à partir des critères sélectifs et opportuns, basés sur l'apport et les réussites des uns et des autres dans l'histoire africaine, nous saurons organiser l'émulation qui, en fin de compte, nous permettra de nous compléter; de nous confondre en une communauté unique, en une seule personnalité, celle exprimant une patrie identique commune, l'Afrique..."

De la page 66 à la page 67, commentant le rôle attendu des Agences et Institutions panafricaines, le profil des E-U-A devient de plus en plus saisissable :

"... Nous voulons démontrer par là que si les Institutions et Agences panafricaines ne trahissent pas le continent et que, par conséquent, les craintes sont apaisées, l'action de ces Institutions et Agences reste cependant stérile en raison de l'absence d'un Exécutif continental effectivement responsable dans le cadre bien compris des domaines d'activités qui lui ont été prescrits. Il faut donc que les gouvernements africains se décident à créer les E-U-A.

C'est l'objectif clairement défini dans le préambule de la charte de l'O.U.A., préambule que nous citons in extenso pour vous montrer, à vous jeunes, que 16 ans après la création de notre organisation continentale, tout attermolement de notre part apparaîtra comme une carence caractérisée et une trahison des engagements que nous avons pris en signant cette charte..."

L'appréciation des rapports de force sur la scène internationale conduit la GUINEE à prendre conscience de l'une des origines de la faiblesse de l'Afrique à l'O.N.U., tel qu'on peut le lire à la page 78 : "... Et même à l'O.N.U., si nous avons un exécutif continental, ne pourrions - nous pas nous

imposer au sein du conseil de Sécurité des Nations-Unies à l'égal des USA, de l'U.R.S.S ou de la République populaire de CHINE ? Assurément...".

Par ailleurs, en affirmant d'une part que : "... quant à nous, nous avons déjà dit publiquement que la GUINEE préfère être même en dernière position dans une Afrique unie que la première dans une Afrique divisée..."(49), et d'autre part que: "... pour sa part, en tant que partie intégrante de l'Afrique, la République... de GUINEE pose le problème de son développement sous l'angle continental et entend lui trouver des solutions africaines...", nous paraît être l'affirmation d'un engagement profond.

Rappelons qu'au niveau des écrits relatifs aux appels de l'Afrique sur la nécessité de réaliser les E-U-A, dans la quasi totalité des ouvrages Guinéens, des chapitres entiers y sont consacrés. En particulier, un ouvrage complet de 255 pages y est sans partage destiné, intitulé : "Des Etats-Unis d'Afrique". Cet ouvrage est déjà précédé de "La politique Africaine".

Dans ce cadre, la GUINEE s'est illustrée par :

- 1°) La Condamnation de toutes les politiques sécessionnistes.
- 2°) Les Réglements pacifiques des conflits :

Plusieurs interventions réussies dont celles entre le Burkina FASSO et le Mali en 1974, entre le BENIN et le TOGO en 1975 etc;

(49) : *ibid.* p. 80 § 1er : A.S.T. s'adressant aux étudiants de la promotion sortante de l'université guinéenne, lors du séminaire universitaire idéologique et politique, en décembre 1979.

3°) La Coopération Scientifique, Technique et Culturelle.

Inauguré le 20 Octobre 1964 (50), l'Institut Polytechnique de CONAKRY (I.P.C), plus tard appelé Institut GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY (I.p.G.A.N.C), recevait en son sein, plusieurs étudiants africains non Guinéens, dont notamment de la GUINEE-BISSAO, du CAP vert, du Mali, de la SIERRA LEONE, du LIBERIA, de la côte d'Ivoire, du Sénégal, du Niger, du Nigeria, mais surtout de l'Afrique du Sud, de la GUINEE Equatoriale, des Iles COMORRES.

Avant la création de l'Université GUINEENNE, la GUINEE délivrait des passeports GUINEENS aux étudiants sud Africains et les ressortissants des colonies portugaises en Afrique, à qui elle accordait des bourses d'études, d'entretien et de transport à l'étranger.

Même après, elle continuait à le faire pour des disciplines qui ne s'y enseignaient pas.

La Guinée octroyait en outre sa nationalité à ceux qui en avaient réellement besoin et ceux qui en manifestaient le désir et en remplissaient les conditions (51).

Conséquemment, elle offrait des emplois à ces citoyens naturalisés et étrangers protégés jusqu'au niveau ministériel, voire jusqu'à la tête de l'Etat. Parmi les bénéficiaires de ces faveurs et privilèges, on peut citer : des GHANEENS, des Béninois, des Sénégalais, des Sud Africains, des Camerounais, des Ivoiriens, des Maliens, des Léonais, des Guinéens de BISSAO, des Capverdiens, des Nigerians etc...

(50) : TIBOU TOUNKARA S.E/E.N. IN : R.D.A. N° 26. P. 6 § 5.

(51) : *car il y avait des nécessaires de deux catégories : des combattants pour la liberté, en exil, et des espions.*

En effet, le Docteur KWAME N'KRUMAH n'est - il pas mort co-président de la République de GUINEE avec tous les honneurs dus à ce rang ?

Par ailleurs, la GUINEE envoyait des coopérants et assistants techniques aux pays africains qui en manifestaient le besoin. C'est par exemple le cas du Mozambique et de la Mauritanie (52).

4°) Dans le domaine économique :

Si l'on minimise son assistance offerte à certains de ses voisins tels que la GAMBIE et la SIERRA LEONE en matière de transports aériens dans le cadre du transport de leurs fidèles Musulmans pour les lieux saints de la Mecque et de ses suites, la GUINEE anime, en tant que participante, une vingtaine d'organisations à caractère économique, régionales et sous-régionales (53).

Elle bénéficie en revanche de l'aide de plusieurs pays africains dans le cadre de la solidarité, parmi lesquels on peut citer :

- 1°) Le Maroc : 1er formateur au niveau africain dans différents domaines notamment universitaires, techniques, militaires et paramilitaires. 2° au niveau mondial. 1er mondial dans le domaine du bâti (50 villas du "village de l'OUA" à Conakry). Accords de coopération dans tous les domaines.
- 2°) L'Egypte : Formation des cadres militaires et para-militaires et techniques. Accords de coopération commerciale et autres.

(52) : Sports et Arts pour la Mauritanie; enseignants et cadres de la santé au Mozambique et en Angola.

(53) : Voir ci-jointe liste non exhaustive en annexe.

- 3°) L'Algérie : Formation des cadres para-militaires, médicaux et pharmaciens, techniciens et administratifs.
- 4°) La Libye : Fourniture des appareils téléviseurs et formation de leurs cadres techniques, actionnaire de SALGUIDIA (Société de Production, de transformation et de commercialisation de l'ananas).
- 5°) La Tunisie : Accords de coopération techniques, scientifique et culturelle.
- 6°) Le Soudan : Accords de coopération technique, scientifique et culturelle.
- 7°) Le Nigeria : Accords de coopération technique, scientifique et culturelle.
- 8°) Le Cameroun : Accords de coopération technique, scientifique et culturelle.

Elle est mue en cela par des considérations de solidarité, de complémentarité et d'entraide mutuelles et réciproques, fondement de son engagement qu'on retrouve également au niveau de sa politique TIERS-MONDISTE non africaine.

SECTION II :

La politique extra-africaine de la GUINEE.

Dans la R.D.A. N° 44 (54), on peut lire :

"... succédant à une active période de luttes des peuples dominés et aux incontestables victoires auxquelles ces luttes ont abouti en Asie, en Afrique et en Amérique Latine, une offensive généralisée des forces impérialistes et néo-colonialistes a fait subir aux forces de liberté et de progrès démocratique de nombreuses défaites qui menacent dangereusement la liberté et les droits des peuples.

(54) : *La coopération internationale* : par A.S.T.IN : R.D.A. N° 44
p.9 § 2 - Mai 1971.

Une telle offensive, dirigée essentiellement et exclusivement contre les pays des 3 continents ayant été la proie du colonialisme exploiteur et oppresseur, nous conduit à conclure que s'opère un nouveau partage du monde qui exige une nouvelle analyse.

Cette analyse sera fondée moins sur la nature des régimes qui se sont constitués en blocs d'influence que sur la nature des activités de chaque pays..."

De manière claire, ce passage rappelle tout simplement l'attitude Guinéenne vis à vis de la politique des blocs d'une part, et d'autre part, sa convergence de vues avec le mouvement des pays non alignés auquel elle va adhérer et activement animer dès la création de celui-ci.

PARAGRAPHE : I.

Activisme dans le Non-Alignement :

Le mouvement des pays non-alignés, encore appelé le Non-Alignement, est un concept politique et idéologique né de la réaction contre la politique des deux blocs EST-OUEST, dont le leadership est tenu respectivement par l'U.R.S.S. (Union des Républiques Soviétiques socialistes) et les USA (les Etats-Unis d'Amérique). Il désigne un ensemble de pays indépendants du Tiers-Monde, dont notamment l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et l'Europe, qui veulent manifester leur "neutralité" à l'égard de toute prise de position dans l'hostilité née de l'établissement et du développement de la politique d'influence de ces deux blocs sur le monde; autrement appelée "guerre froide". A son origine, ce mouvement est conçu et créé par le groupe Afro-Asiatique qui sera bientôt rejoint par des pays d'Amérique Latine et d'Europe.

Cette idée donc de la nécessité d'échapper à l'emprise des deux superpuissances antagoniques et de s'auto-développer dans le cadre d'un système de coopération à l'échelle

horizontale, si elle ne s'est dessinée de manière solennelle et conventionnelle que lors de sa Conférence constitutive, tenue à Belgrade, en yougoslavie, du 1er au 6 Septembre 1961, était déjà remarquable chez le PANDIT NEHRU, chef du gouvernement de L'INDE, bien avant l'indépendance de son pays; mais surtout après celle-ci, proclamée le 15 Août 1947 .

Cette prise de conscience de la nécessité d'auto-gestion, d'auto-développement par l'ensemble des pays du TIERS-MONDE, et de manière solidaire, aura été "baptisée" coopération sud-sud, encore appelée dialogue sud-sud, dont l'idée aura été lancée par la conférence de Bandoeng (Indonésie) par le groupe Afro-Asiatique, tenue du 17 au 24 Avril 1955 (55).

Toujours à la recherche d'une voie de développement à l'abri de toute exploitation et de tout hégémonisme dont ils ont déjà été considérablement éprouvés, en 1958, NEHRU déclarait à l'intention des pays-membres de ce mouvement : "la division essentielle dans le monde actuel a lieu moins entre Etats communistes et anticommunistes qu'entre les Nations pourvues d'une économie industrielle hautement développée et les Nations sous-développées qui se débattent pour survivre"(56)

Après plus d'une décennie, cette déclaration est reprise en force, en réaffirmation. En effet, lors de l'ouverture du 4^e sommet des pays Non-alignés à Alger, du 5 au 9 Septembre 1973, le Président Howari Boumédiène réaffirmera que le monde n'est pas divisé entre deux blocs mais plutôt entre nantis et pauvres; et pour corriger ce schéma, proposera de nouvelles règles du jeu :

(55) : Cf aux cours et travaux dirigés des R.I. respectivement de Mr. LAMOURI (M) et de Melle CHKOFF (L) 1^{ère} année de licence. Fac. Droit . Rabat.

(56) : *ibid.*

(57) : Cf au cours des grands problèmes politiques contemporains : 2^e année de licence, Fac de Droit de Rabat en 1985, professeur "EL MELOUKI"

" L'heure n'est-elle pas venue de réaménager les règles du Droit international en fonction des données nouvelles du monde contemporain et en fonction du Droit naturel des peuples à recouvrer leurs richesses et en disposer en servant des primes à ceux-là-mêmes qui nous ont spoliés et exploités durant des décennies, voire des siècles et qui, logiquement, doivent réparation? " (57).

Ce sommet, pour avoir provoqué la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies (A.G/N.U) et défini les grandes lignes du nouvel ordre économique international (N.O.E.I.), suscitera beaucoup d'espoir dans les pays du TIERS-MONDE.

En particulier, son programme d'action visait le financement des projets d'industrialisation des pays en voie de développement (P.V.D) et l'établissement d'un code international de conduite des sociétés Transnationales (S.T.N).

De ce qui précède, l'adhésion de la GUINEE à ce mouvement nous semble s'expliquer, voire se justifier par leur convergence de vues.

En effet, la contribution GUINEENNE aux côtés de NEHRU, SOEKARNO , TITO , NASSER, Mohamed V etc. dans ce mouvement, depuis son accession à l'indépendance, se confirme à toutes les occasions .. Ceci se constate à travers plusieurs de ses ouvrages. C'est ainsi que présentant l'historique du mouvement, la "fraternité Afro-Asiatique" se trouve traitée en Anglais "Afro-ASIAN Fraternity" en 13 pages dans "THE INTERNATIONAL POLICY OF THE DEMOCRATIC PARTY OF GUINEA (58). Traitant de la coopération internationale et de la paix, la philosophie GUINEENNE ne les conçoit autrement que dans le cadre du mouvement des pays non-alignés, tel que le déclare son feu Président dans un autre ouvrage :

(58) : A.S.T. IN *Traité ci-dessus cité*. PP. 111 à 123.

"... Nous savons bien que si l'unité de l'ensemble des peuples d'Afrique, la fraternité entre ceux d'Asie et d'Afrique, l'étroite coopération qui doit exister, dans la lutte, entre les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ne sont pas encore parvenues à constituer un front structurellement uni, il ne fait aucun doute cependant que ce front existe virtuellement dans la conscience de l'immense majorité des peuples de ces trois continents. Il n'est, pour s'en convaincre, que d'apprécier dans son essence historique et dans sa portée sociale, l'ensemble des luttes qui sont continuellement, et de plus en plus résolument, menées en Afrique, en Asie et en Amérique Latine; celles-ci ont une base commune et des objectifs identiques, elles témoignent d'une même force et d'une détermination commune qui conduiront inéluctablement à la transformation radicale des structures injustes qui prévalent actuellement dans le monde" (59).

L'ouvrage guinéen intitulé "cours de politique extérieure"(60), réservant une grande place dans son contenu au mouvement des pays non-alignés, essaye, à notre avis, d'éclairer l'opinion guinéenne, africaines et mondiale sur la philosophie guinéenne vis à vis de ce vaste ensemble. De la page 104 à la page 127 de cet ouvrage, on peut résumer l'ensemble de cette philosophie à travers quelques passages ou simplement mots tels que : une nouvelle voie; idée de paix; idée de démocratie nationale; de démocratie populaire; de solidarité des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine; etc.

En un mot, les dix (10) principes arrêtés par la conférence de Bandoeng vont servir de base d'enrichissement de toutes celles qui vont suivre :

(59) : A.S.T. IN : *L'Afrique et la Révolution* TOME XIII pp. 383 et S.

(60) : PP. 104 à 127 du "*Cours de politique extérieure*" R.D.A. N° 32 INP.L. CONAKRY République de GUINEE.

- 1°) Respect des droits de l'homme ainsi que des buts et principes de la charte des N.U.
- 2°) Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.
- 3°) Egalité des peuples et des Nations.
- 4°) Non-Ingérence dans les affaires intérieures des Etats.
- 5°) Droit de chaque nation à se défendre seule ou collectivement.
- 6°) Non-utilisation de dispositions de défense collective servant les intérêts particuliers de grandes puissances et non-utilisation de pressions sur d'autres pays.
- 7°) Non-utilisation d'actes et de menaces d'agression et non-emploi de force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance des pays.
- 8°) Règlement des conflits par des moyens pacifiques tels que les négociations, la conciliation, l'arbitrage, ou le règlement juridique ou d'autres mesures décidées par les parties en cause dans le cadre de la charte des N.U.
- 9°) Promotion des intérêts communs et de la coopération.
- 10°) Respect pour la justice et les obligations qui en découlent (61).

Dans cet ouvrage, il est possible de constater que la partie réservée au mouvement des pays non-alignés est introduite et conclue par la perspective de recherche de solution aux problèmes de sécurité tous azimuts africains,

(61) : *Cours de politique extérieure op. cit.*
pp. 109 et 110.

comme on peut le remarquer vers sa fin : "... constituer un marché commun africain basé sur des objectifs précis et réalisables. C'est ce groupement économique qui doit traiter avec les autres groupements économiques régionaux extra-africains en vue d'une coopération internationale large et efficace" (62).

Au total, un certain nombre de principes peuvent être retenus comme principes de base, caractéristiques de la politique extérieure de la République de GUINEE, à travers un certain nombre de termes tels que : solidarité; complémentarité; entraide; respect de la dignité humaine etc qui constituent le fondement aussi bien de l'O.U.A. que des E-U-A; projet de formation d'institution continentale, auquel a été consacré un ouvrage entier dont le chapitre IV, comprenant 17 pages (125 à 141), réservé au mouvement des pays non-alignés, se révèle une preuve de fidélité à ces principes, lesquels fondent l'ACTIVISME de la GUINEE au sein de celui-ci. Il faut bien reconnaître que cet activisme profite en retour très largement à la GUINEE; ceci soit au niveau africain, soit au niveau islamique, soit enfin dans le cadre de la sympathie réciproque dans l'intimité marxiste-Léniniste autour de l'U.R.S.S., si ce n'est dans le cadre propre de ce mouvement.

Sociétalement, la mise en oeuvre de ces principes est ordonnée par toutes les trois religions révélées respectées par la GUINEE.

En Islam, la sunna les rappelle en tant qu'injonction coranique.

L'on comprendra alors qu'à environ 90 % musulmane, la GUINEE occupe une place prépondérante dans une institution islamique dont les buts s'y confondent.

(61) : *ibid.* p. 126 §.7.

PARAGRAPHE II :

Prépondérance dans l'organisation de la Conférence Islamique (O.C.I.)

Le professeur Hans Morgenthau déclarait que toute politique sans définition claire de l'intérêt national est une politique d'égarement, de flottement, d'improvisation et d'illusion etc (63).

Si en dépit de cette recommandation, le contenu de cet intérêt national reste toujours mal connu du fait de sa relativité, l'on sait au moins qu'il recouvre la survie de la Nation, laquelle contient à son tour les valeurs profondes dont la religion.

La prise en compte de cette dernière nous semble s'imposer dès lors que, d'après le professeur Jean Baptiste Duroselle, l'on constate que : " la tendance de l'homme à expliquer le monde par des forces supérieures à lui.... paraît être inhérente à l'homme...." (64).

Or, nous avons déjà dit que parmi les religions révélées, l'islam est fort présent en GUINEE, étant la religion d'environ 90 % de la population.

Dans la politique guinéenne, la prise en considération de cette réalité, en tout cas constatée à partir d'un certain moment, est manifestement remarquable; aussi bien dans des ouvrages guinéens que dans certains médias guinéens et étrangers.

(63) : Cf au cours de T.G.R.I. 2° CES.RI op. cit.

(64) : Jean Baptiste Duroselle IN : *Tout empire périra. Une vision théorique des relations internationales.* IHRIC. Paris. 1981.
P.32 § 4.

Ainsi, on notera, dans un discours du Président Guinéen, intitulé " L'islam : une vérité historique", publié par l'hebdomadaire officiel guinéen "Horoya" (65).
 " ... Du reste, partout et de tout temps, la naissance d'une religion est nécessairement un acte politique, répondant à une situation politique, économique, sociale et culturelle déterminée. Elle est donc essentiellement une doctrine, une idéologie, une philosophie correspondant à une situation objective. Toute religion est l'idéologie d'une organisation concrète de lutte pour résoudre des contradictions politiques, économiques, sociales et culturelles déterminées...

".... C'est pourquoi, chaque puissance coloniale n'a favorisé l'expansion d'une religion que si elle la contrôlait et l'utilisait à ses fins impérialistes...." (66).

En tant qu^e valeurs intériorisées par les pratiquants guinéens bien avant la colonisation (67) , à l'ère libérale, au moins deux tâches essentielles y afférentes revenaient aux autorités :

- 1°) La réhabilitation des religions révélées pratiquées en GUINEE;
- 2°) leur promotion.

S'agissant du 1er cas, il convenait de les "décoloniser", en les dégageant des "adaptations colonialistes, instrumentalistes, conjoncturalistes" et pratiques contumélières qui les ont infiltrées et viciées au fil des temps, tant qu'elles profitaient à l'occupant.

(65) : Le nom de l'hebdomadaire officiel guinéen "Horoya" signifie "Liberté".

(66) : Horoya N° 2288 RG. du 21 au 27/8/1977. pp. 4 et 5

(67) : islamisation de la GUINEE vers XVI^e siècle selon Robert et Marianne Cornevin "Histoire de l'Afrique des origines à nos jours". Payot. 1964 p. 224 §2.

Si la 1ère et la 2ème tâches dévolues aux autorités guinéennes "post-indépendantes" sont complémentaires en ce qui concerne ces religions, à elle seule, la 2° se manifeste par la création pour les fidèles, des conditions et des facilités de pratique de ces religions.

Dans la perspective de ce qui précède, d'importants travaux intellectuels notamment de sensibilisation et d'appels, seront réalisés dans la plupart des ouvrages guinéens produits depuis.

En substance, un ouvrage entier, intitulé "L'Islam, religion du peuple", est à ce sujet évocateur, en ce sens que plusieurs de ses extraits vont "meubler" un article du journal égyptien "Octobre" (68).

En particulier, la constitution de l'O.C.I., dont le 1er sommet aura lieu du 22 au 25 Septembre 1969 à Rabat (69), va permettre à la GUINEE de réaffirmer sa détermination à consolider ses rapports de coopération avec le monde extérieur en général, mais plus particulièrement avec une nette prépondérance avec le monde musulman.

La convergence et l'identité de vues des principes et des buts fondant la politique extérieure guinéenne et ceux de cette organisation sont certainement les facteurs déterminants de cette symbiose.

(68) : selon Hebdomadaire officiel GUINEEN Horoya N° 2285
RG du 31 Juillet au 6 Août 1977.

(69) : quotidien marocain " le MATIN DU SAHARA" du lundi,
16 Janvier 1984.

Dans l'hebdomadaire guinéen ci-dessus cité, on peut lire : "... l'exemple des musulmans dans leur amitié, leur coopération, leur cordialité et leur solidarité est le symbole et aussi l'exemple d'un seul corps; car si un organe de celui-ci est malade, tout le corps entier est éveillé et tourmenté..." (70).

L'ouvrage "L'islam, religion du peuple " fait par ailleurs allusion à la création du conseil islamique national guinéen, selon cet hebdomadaire, en définissant sa mission comme suit :

- sauvegarder l'islam dans ses principes coraniques et dans ses dispositions particulières en le préservant ou en le débarrassant des superstitions et de toutes pratiques susceptibles de l'altérer (71).
- veiller sur la construction, la restauration, l'équipement, le fonctionnement, l'entretien des mosquées;
- généralement, donner avis et suggestions aux organismes du Parti-Etat sur toutes les questions intéressant l'islam.

Respectueuse des minorités religieuses dont l'essentiel, en GUINEE, se ramène au christianisme, dans sa politique générale, la prépondérance accordée par la GUINEE aux questions islamiques ne signifie pas négligence de celui-là qui occupe de toute évidence la 2^e place. Elle ne cesse d'ailleurs de rappeler l'interférence, l'interpénétration et la convergence de vues entre ces deux religions à certains niveaux, tel qu'on peut le remarquer dans Horoya hebdo :

(70) : Hebdomadaire op.cit. p.21 .3.

(71) : Cette recommandation du Président guinéen rapproche énormément celle de sa Majesté Mohamed V, s'adressant aux membres de la commission chargée d'élaborer le projet du statut personnel "la Moudouana " "... Tout ce qui reste à faire, c'est de présenter cette richesse lère sous son véritable jour, en la dégageant des interprétations stériles et des coutumes vicieuses qui ont fini, au fil des siècles, par s'infiltrer dans le droit musulman, au point d'en faire.

partie intégrante ..." cf. au cours de l'introduction à l'étude de droit. 1ère année de licence. Fac de droit de Rabat. Professeur Jalal Essaid (M).

" il est historiquement établi que ces deux religions ne sont pas étrangères l'une à l'autre, en effet, le coran intègre le nouveau Testament, prêche l'amour du prochain et la bonté; toutes deux condamnent textuellement l'égoïsme, l'injustice et l'exploitation ..." (72).

Dans ce même numéro, deux thèmes importants, historico-sociologiques sont traités :

1°) - Civilisation africaine et ISLAM.

2°) - Civilisation africaine et christianisme.

Un aperçu sur le 1er thème nous fait lire ce passage introductif en guise de rappel historique :

"Les rapports de l'islam avec l'Afrique doivent être compris dans le cadre général du contact des civilisations arabe et africaine. Il s'agit d'un courant d'échanges libres entre peuples libres, réalisant un brassage de cultures, à travers un processus historique qui ouvre la civilisation africaine à l'islam et celui-ci aux établissements de culture africaine. Très tôt, l'islam, dans son expansion juvénile, a informé l'Afrique dans sa partie méridionale.

Du nord, il est descendu progressivement en direction des civilisations sahel-soudanaises à une époque où le SAHARA,

(72) : A.S.T. IN : *Horoya hebdo* n° 2288 R.G.
28 Août-Septembre 1977. P. 16. § 2.

loin d'être une "Mer infranchissable" était un point pour d'intenses courants d'échange qui ont brassé les populations arabe, berbère et soudanaise ..." (73).

Au colloque du Festival culturel tenu à LAGOS (Nigéria), dénommé "Festac 77 de LAGOS", le thème présenté et débattu par la délégation guinéenne aura été : civilisation africaine et religion (74).

Comme on le voit, à travers les publications de ce périodique également, la GUINEE contribue considérablement à la réhabilitation et à la promotion de l'islam.

Cette prise de position guinéenne en faveur des questions islamiques se solde par l'affermissement de ses relations d'amitié et la consolidation de la confiance entre elle et les pays musulmans en général. C'est en cette guise que le docteur Abdellah BEN Abdellah Al Zaïd, directeur de l'Institut de l'appel islamique de Ryad, envoyé représenter en GUINEE le Royaume d'Arabie SAOUDITE, à l'occasion de la célébration de la fête de Ramadan, y effectuera un séjour en 1977 (74).

A son tour, son Eminence Cheick Mohamed Abdallah Soubahil, grand Imam de la Mecque, a séjourné pour la 2^e fois en Guinée du Mardi 15 au Samedi 26 Novembre 1977, en tant qu'envoyé spécial de sa Majesté le Roi khaled IBN Abdel AZIZ d'Arabie Saoudite. L'honneur lui échet de présider la prière de la Tabaski (76).

(73) : *ibid.*

(74) : *Hproya hebdo N° 2289 RG.p.8*

(75) : *ibid N° 2294. P. 64*

(76) : *ibid. N° 2302 RG./1977.P. 18.*

Le 26 Novembre 1977, avant son retour, en compagnie du Président Ahmed Sékou Touré et leurs suites, il eut également l'honneur d'inaugurer la mosquée de la cité de solidarité de Conakry II (77).

L'organisation par la Guinée du 2^e séminaire des Banques et institutions financières islamiques s'inscrit dans le cadre de son appel à la solidarité entre peuples musulmans : "Si on crée l'émulation entre les uns et les autres, nous pourrions uniformiser le comportement des gouvernements musulmans face à leurs devoirs solidaires de défendre l'islam et de le faire épanouir dans toute la communauté humaine" (78).

Dans son discours de remerciement, le docteur EL TAIB EL NAGGAR, recteur de l'université AL AZHAR du Caire, confirmait cet intérêt particulier que la GUINEE accorde aux questions islamiques :

"Nous avons enregistré l'expérience et les enseignements d'un grand leader musulman qui a vraiment dans son coeur l'islam"(79).

L'appel à l'unité, à la solidarité, à la justice etc est d'autant important et insistant dans l'islam qu'il nous paraît qu'aucun pays ne peut affirmer être profondément acquis à sa cause sans fonder sa politique extérieure sur l'intériorisation et la matérialisation de ces concepts. En particulier, cela doit notamment caractériser ses rapports avec les autres pays musulmans.

(77) : comme son nom l'indique, la cité de solidarité est conçue et réalisée par le gouvernement guinéen pour l'entretien (logements, nourritures, vêtements; soins médicaux et programme de production et de loisirs pour l'insertion sociale) des handicapés sans soutien familial.

(78) : A.S.T.IN : Horoya op. cit. N° 2915/23 Avril 1982. P.10.

(79) : *ibid* P.22.

Ainsi, il nous semble bien à propos que l'ex-ministre guinéen de la coopération internationale, M. Marcel Cros, lors de ce séminaire, rappelle à plusieurs niveaux, les enseignements du coran relatifs à ces idéaux; le leit motiv de son discours étant : "Aucun système économique ne saurait faire l'unité de l'humanité s'il ne se base pas sur la justice et la solidarité" (80). Pour appuyer cette déclaration, l'orateur évoquera des citations des Hadith et du coran. Encourageant les séminaristes au travail, le ministre disait reprendre un Hadith du Prophète Mohammed(que la paix soit sur lui) : " oeuvrer pour votre monde ! Ici-bas comme si vous étiez éternel et pour l'au-delà comme si vous mourriez demain" (81).

Rappelant la sanction divine résultant de la pratique de l'usure (Riba), le ministre fera allusion aux versets 279 et 281 de la sourate "génisse". " libérer nos peuples de l'usure, de la domination et de l'exploitation..." (82).

La position guinéenne vis à vis des questions islamiques en tant que l'islam est porteur d'un message dont le contenu recouvre le fondement même de la philosophie politique de la GUINEE en matière de coopération, a été renforcée depuis, par la constitution de l'O.C.I.

En effet, depuis son institution, l'O.C.I. sera présente dans les préoccupations de la GUINEE. Les assises les plus importantes à l'échelle nationale consacreront, dans leur ordre du jour, des chapitres entiers dont le débat nécessite parfois des heures entières, voire des jours, pour l'adoption de résolutions reflétant la position guinéenne dans le cadre de l'O.C.I., prélude soit à une prochaine assise de cette organisation, soit pour l'exécution d'une mission dont elle aurait chargé la GUINEE, soit pour tout simplement informer et préparer l'opinion guinéenne et non guinéenne.

(80) : *ibid* p. 26

(81) : *ibid* p. 27

(82) : *ibid* p. 29

C'est dans cette perspective que, lors de la 50^e session du C.N.R. (83), un chapitre sera réservé à la politique extérieure, dont l'introduction fait priorité aux missions assignées par l'O.C.I. : " Aujourd'hui, les citoyens des deux Nations partageant une même culture historique, une même foi spirituelle, s'affrontent dans un combat fratricide : la Nation iranienne et la Nation irakienne..."(84) "... Nous prions Dieu pour nous garder d'un échec, pour nous éviter l'entêtement ou l'aveuglement devant les lumières qui doivent nous éclairer sur le chemin de la recherche de la paix pour la sécurité de l'homme et pour une coopération amicale et féconde entre l'iran et l'irak..." (85).

Vers la fin de sa vie, les décisions et recommandations issues des assises de l'O.C.I. constitueront les dernières et principales préoccupations de la 1^{ère} République de GUINEE. La R.D.A. N° 167 (86), de 151 pages, n'est-elle pas intitulée " O.C.I." ? A sa table de matières, sur 12 interventions, on en compte 6 guinéennes. De la page 117 à la page 149, 8 résolutions y sont présentées ainsi qu'il suit :

- Résolution N° 1/3-P : sur le programme d'action islamique pour contrer l'ennemi sioniste.
- Résolution N° 2/3-P : sur la question de la Palestine et du Moyen-Orient.
- Résolution N° 3/3 - P : sur la situation en Afghanistan.
- Résolution N° 4/3 - P : sur la solidarité islamique.

(83) : Conseil National de la Révolution, instance suprême de la 1^{ère} République, dont la 50^e session sera tenue à Conakry du 22 au 25/2/1982. Cf. R.D.A. N° 179.

(84) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 179 "50^e session du C.N.R" op.cit.p.52 §5

(85) : *ibid* p. 53 §2.

- Résolution N° 5/3-P : sur le problème du SAHEL.
- Résolution N° 6/3-P : sur la question de l'Ile comorienne de Mayotte.
- Résolution N° 7/3-P : sur l'Erythrée.
- Résolution N° 8/3-P : sur le soutien au peuple opprimé de la corne de l'Afrique.

Parmi les 6 interventions guinéennes consignées dans cet ouvrage "organisation Conférence Islamique", toutes les parties nous paraissant d'importance, le choix de celles d'entre elles à présenter ici ne saurait se baser que sur un critère arbitraire; ce à quoi nous nous contentons de procéder, faute de mieux.

Ainsi, dans le souci de bien présenter et communiquer le message de cette organisation, la GUINEE en dira: "... Il fut et reste un message de sagesse mais aussi un message annonçant notre détermination à lutter sans répit pour préserver, au profit de tous les peuples, la liberté, la dignité et le respect de leur souveraineté..." (87).

Parlant de la morale islamique fondée sur la vérité, la fraternité, la solidarité etc entre les hommes et les peuples, la GUINEE évoquera que : "... seul Dieu est éternel, seule la vérité est éternelle, seule la justice demeure ..." (88).

(87) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 167 (1ère séance de travail du comité ALQODS à Fès, le 23/4/1981). p. 26 § 2.

(88) : *ibid* pp. 27 et s.

Insistant sur la nécessité de l'unité du monde islamique, dans sa communication du 24 Avril 1981 à Fès, à la clôture des travaux du comité AL QODS, le président Ahmed Sekou Touré déclarait : "... L'islam est supérieur à chacun de nous, à chacun de nos pays ; et si nous voulons nous élever à sa dimension, nous devons rester unis :

- unis dans la vérité pour la vérité;
- unis dans la ferveur de la religion que nous pratiquons tous ;
- unis dans la profondeur de la foi islamique;
- unis dans l'attitude toujours honnête face aux problèmes préoccupant l'humanité en général, la communauté islamique en particulier;

- enfin unis dans l'action qui crée ce qui est nécessaire au bonheur humain, dans l'action qui détruit le mal opposé au bonheur social..."

"... Mais le moyen des moyens, c'est cette volonté intérieure devant animer chacun de nous pour faire respecter les valeurs islamiques. Cette volonté, il faut la créer. Mais pour cela, il faut que le monde musulman se respecte pour pouvoir être respecté par les autres..."

"... Tout ce qui divise notre monde islamique, tout ce qui humilie les pays musulmans, tout ce qui tend à affaiblir une Nation musulmane est contraire à l'islam et favorise les ennemis de l'islam..."

"... la première notion de dignité a été enseignée par l'islam, c'est celle de la dignité humaine..." (89).

(89) : *ibid.* P. 34 §1 et 2.

Enfin, parmi les difficiles tâches assignées par cette organisation, la GUINEE aura à en assumer une très grande responsabilité.

Au rang de celles-ci, il faut rappeler la mission de conciliation entre l'Iran et l'Irak. Il faut également rappeler l'épineuse question de Jérusalem, occupé par les autorités d'Israël depuis 1967, alors que cette cité avait le statut neutre, offrant la possibilité aux adeptes des trois religions révélées de faire la pratique de leur culte en toute liberté.

Ainsi, dans la perspective de faire accepter par les autorités d'Israël le retour de cette cité sainte à ce statu quo, dans le cadre de la campagne d'information de l'opinion guinéenne mais aussi autre, la R.D.A. N° 153, de 23 pages, intitulée : "au sujet de Jerusalem" sera entièrement réservée à ce sujet, traitant de toute cette question depuis ses origines jusqu'au dernier stade de son évolution.

Le 1er sommet, tenu à Rabat du 22 au 25 Septembre 1969 ayant ouvert la marche, les trois autres sommets de l'O.C.1 qui vont suivre du vivant de la 1ère République de GUINEE ne manqueront pas de sa contribution. la quintessence des résolutions y adoptées converge avec ses idéaux.

En effet, tenu à LAHORE (PAKISTAN) du 22 au 24 Février 1974, on peut lire, au nombre des résolutions du 2° sommet :

- la résolution sur la Palestine et le Moyen-Orient;
- l'appui total à la cause Palestinienne;
- le soutien aux M.L.N. d'Afrique;
- la résolution sur ALQODS (90)

(90) : *le Matin du SAHARA* du lundi 16 Janvier 1984.

En dépit de l'esprit engageant de ces résolutions censées traduire la détermination de leurs auteurs, l'O.C.I. enregistrera une grave crise, par la décision unilatérale de l'un de ses membres parmi les plus importants, à savoir l'Egypte, pour avoir conclu les accords de "paix et de bon voisinage" avec le gouvernement d'Israël, au camp David (Etats-Unis) en 1974, dont la dénonciation sera réitérée par le 3^e sommet. Celui-ci sera tenu à TAEF (Arabie Saoudite), en Janvier 1981. La GUINEE s'associera activement à ses résolutions parmi lesquelles figurent :

- l'évacuation d'ALQODS;
- la dénonciation et la condamnation et "lutte contre" l'esprit des accords du camp David.
- L'aide pratique et efficace aux Etats Arabes et à l'organisation de libération de Palestine (O.L.P.) pour la libération de leurs territoires occupés par Israël et la récupération de leurs droits nationaux (91).

Quant au 4^e sommet, tenu à Casablanca à partir du 16 Janvier 1984 (92), il sera, non pas le dernier de la GUINEE qui en demeure toujours membre actif, mais celui de sa 1^{ère} République, relayée par sa jeune 2^e République à partir du 3 Avril 1984 : (93).

Ce sommet adoptera plusieurs résolutions toutes importantes les unes que les autres. Il aura en outre enregistré la contribution historiquement mémorable de la GUINEE, dont la particularité, par rapport à ses interventions précédentes, aura été la délicate question du retour de l'Egypte au sein de l'O.C.I., chaleureusement défendu et appuyé par la délégation guinéenne, au point de l'opposer à celle libyenne qui se prévalait des accords du Camp David pour justifier

(91) : *ibid.*

(92) : *ibid.*

(93) : *jeune Afrique op.cit.*

le maintien de l'exclusion punitive ou la simple suspension, selon le point de vue de la Guinée, nous y reviendrons.

Parmi les résolutions de ce 4^e sommet, on peut citer :

- la question de l'occupation des territoires somaliens par l'Ethiopie;
- la question de la création de la commission ministérielle de coopération scientifique et technologique;
- la demande d'adhésion du sultanat de Brunei à l'O.C.I. (comme 45^e membre);
- la question de la Palestine et du moyen-orient;
- la question du fonds ALQODS et de la ville d'ALQODS.
- le problème d'application des législations israéliennes dans la bande de GAZA et en Cisjordanie occupée;
- la question d'ordre économique, financier et socio-culturel;
- la violation de l'espace aérien syrien par l'aviation américaine, le 4/12/1983;
- la situation dans les hauteurs du GOLAN Syrien et la décision israélienne de les annexer;
- les sévices subis par les citoyens arabes du fait des actes terroristes d'Israël;
- l'alliance stratégique entre les Etats-Unis et Israël.
- la cour islamique de Justice;

- le soutien au peuple Namibien et de la lutte contre la ségrégation raciale en Afrique du sud;
- la stratégie islamique de l'information et la charte des droits de l'homme en islam;
- l'invitation du comité islamique de bons offices à poursuivre ses démarches en vue de trouver une solution au conflit irako-iranien;
- la question de l'Erythrée;
- l'élection du secrétaire général de l'O.C.I. (94)

Un autre cachet, tout aussi particulier, mérite d'être mentionné; il s'agit de la création de l'ISESCO (organisation islamique pour l'Education, les sciences et la culture).

C'est un évènement heureux au plus haut degré, annoncé par le MATIN DU SAHARA du Dimanche, 15/1/1984 : "L'ISESCO au service de l'islam" (95). Le quotidien rappelle l'idée de création, en guise d'historique, de cette institution, lancée depuis 1937. Elle sera reprise en 1977, lors de la 1ère conférence mondiale de l'enseignement islamique, tenue à la Mecque.

Les diverses conférences islamiques qui vont suivre la mèriront, notamment à Dakar, à Conakry, à Islamabad et à J'ds. (96).

(94) : *Projets de résolutions livrés à la presse par M. Habib Chatty : S.G. de l'O.C.I. (Cf. Matin du SAHARA" spécial 4^e sommet Islamique" du 15/1/1984.*

(95) : *ibid.*

(96) : *ibid.*

Sa création va donc combler un vide grave, mettant à la disposition des gouvernements et peuples islamiques un "grenier" de savoir et de culture. Naturellement, comme la GUINEE l'a toujours souhaité, elle est l'un des premiers fruits de l'entente, de la solidarité et de la coopération des Etats islamiques. A son compte et à cet égard, elle doit prendre ces idéaux et en faire ses préoccupations propres pour hisser la communauté musulmane à un niveau de vie plus radieux. En effet, en tant qu'instrument scientifique de travail dorénavant acquis, son utilisation par la communauté islamique, dans le cadre de l'exploitation collective et solidaire de ses ressources, doit permettre une meilleure rationalisation des objectifs et faire reculer, voire annihiler le hasard et le tâtonnement, face aux besoins et aux exigences du développement des peuples musulmans. Ceci s'inscrit d'autant en nécessité impérieuse que les buts et les principes de l'O.C.I., qui corroborent avec les idéaux de la GUINEE, dont le président déclarait : "même si tous les Arabes, extraordinairement abandonnaient l'islam, nous GUINEENS, nous resterons musulmans!". (97), constituent pour celle-ci les éléments privilégiés de la coopération pour la réalisation de ses objectifs se ramenant essentiellement à son développement global.

Dans ce sens, la GUINEE a été le plus grand bénéficiaire de la BADEA (Banque Arabe pour le développement économique en Afrique) entre 1974 et 1982, parmi les pays destinataires de l'Afrique noire, étant prévue pour 10 % sur 8 milliards de dollars promis, dont 3,5 milliards pour l'ensemble concerné seront finalement effectivement versés (98). Il faut ajouter à cette faveur les privilèges accordés aux pèlerins GUINEENS en Arabie Saoudite.

(97) : *Jeune Afrique "plus"* op. cit. p. 83.

(98) : Jean Louis Buchet IN : *Jeune Afrique* N° 1188 du 12/10/1983. P. 57 dernier §.

Nonobstant les préférences et les sentiments subjectifs, cet impératif de développement à atteindre n'autorise pas que l'on se limite à une seule catégorie de partenaires.

Il s'agit en dernier lieu de la réalisation et de la maximisation de l'intérêt national; ce vers quoi tous les acteurs internationaux sont tendus.

Dès lors, l'on comprendra que, à son tour, la GUINEE transcende, à travers son système de politique extérieure, le cadre purement africain et tiers-mondiste.

Cette expansion relationnelle se comprend à un deuxième niveau, l'insuffisance de la coopération Sud-sud.

C'est pourquoi, dans le cadre de la coopération Nord-Sud, la GUINEE aura une politique extérieure des grandes puissances.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE GUINEENNE DES GRANDES PUISSANCES.

En dépit de la solidarité agissante dont la GUINEE a toujours été mue dans ses rapports avec le Tiers-Monde, et inversement bénéficiaire de celle-ci, elle a tôt pris conscience de la nécessité de tenir compte des possibilités réelles, et cela dès la veille de son accession à l'indépendance tel qu'on peut le constater dans le discours du 25 Août 1958 du Président du Conseil de gouvernement guinéen : "... A travers le désordre moral dû au fait colonial et à travers les contradictions profondes qui divisent le monde, nous devons taire les pensées idéales afin de serrer au plus près les possibilités réelles, les moyens efficaces et immédiatement utilisables"(99).

Nous nous limitons à interpréter ce passage à deux niveaux :

- 1°) - nous lui faisons rappeler que la coopération Sud-Sud, à elle seule, ne suffit pas;
- 2°) - qu'il faut être réaliste, en allant au-delà des limites de cette coopération sud-sud, donc vers les grandes puissances.

Dans cette intention, l'élan premier de la GUINEE aura été celui vers la France : "... bâtir une communauté Franco-Africaine solide ..." (100).

(99) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 198 op. cit.p. 19 § 4.

(100): *ibid.* p. 20 § 3.

Cette volonté manifeste de la GUINEE à rester, lorsqu'elle aura accédé à son indépendance, en relation de coopération avec la France, se rencontre à plusieurs niveaux, toutefois, sous réserve d'un certain nombre de conditions sur lesquelles nous reviendrons. Cette attitude de vouloir rester rattachée à l'ancien colonisateur, sur de nouvelles bases juridiques, pour être parrainée et lancée sur la scène internationale, est traditionnelle et générale et non spontanée et particulière à la GUINEE.

Cette tradition, respectée, voire encouragée par la communauté internationale, à travers l'esprit de la convention de Vienne sur la succession d'Etats en matière de biens, archives et dettes d'Etat (101), la GUINEE a voulu en profiter :

"... Notre coeur, notre raison, en plus de nos intérêts les plus évidents, nous font choisir, sans hésitation, l'indépendance et la liberté dans cette union, plutôt que de nous définir sans la France et contre la France..." (102).

Mais la réaction du gouvernement français sous le général de Gaulle, au "NON" guinéen au référendum du 28 Septembre 1958, va dangereusement conditionner l'attitude politique de cette dernière.

(101) : Cours de Droit Public international, Fac. Droit Rabat, Professeur : Chaouki SERGHINI, 3^o année de licence.

(102) : R.D.A. N° 198 op. cit. (A.S.T). p. 21 § 3.

SECTION I : LA PERIODE DU RADICALISME.

Si avant même son accession à l'indépendance, la GUINEE a, à maintes fois, manifesté son désir de coopérer avec la France dans le cadre de la communauté Franco-Africaine, elle en a également posé les conditions; parmi celles-ci, on peut citer :

"... 1°) le droit à l'indépendance et à l'égalité juridique des peuples associés, droit qui équivaut à la liberté pour ces peuples de se doter d'institutions de leur choix et d'exercer dans l'étendue de leurs Etats et au niveau de leur ensemble, leur pouvoir d'auto-détermination et d'auto-gestion;

2°) Le droit de divorce sans lequel le mariage Franco-Africain pourra être considéré, dans le temps, comme une construction arbitraire imposée aux générations montantes;

3°) la solidarité agissante des peuples et des Etats associés afin d'accélérer et d'harmoniser leur évolution..."(103).

Mais l'on s'en doute, comme du berger à la bergère, le rejet de celles-ci est déjà perceptible dans le discours-réponse du général de Gaulle du 25 Août 1958 : "... Cette communauté, la France la propose; personne n'est tenu d'y adhérer. On a parlé d'indépendance, je dis ici plus haut encore qu'ailleurs que l'indépendance est à la disposition de la GUINEE. Elle peut la prendre, elle peut la prendre le 28 Septembre, en disant : "Non" à la proposition qui lui est faite et dans ce cas je garantis que la Métropole n'y fera pas d'obstacle. Elle en tirera, bien sûr, des conséquences, mais d'obstacles elle n'en fera pas et votre Territoire pourra, comme il le voudra et dans les conditions qu'il voudra, suivre la route qu'il voudra..." (104).

(103) : *ibid.* p. 25 § 1er

(104) : *ibid.* p; 28 § 5

Dès lors, l'on peut imaginer la ligne que va suivre la GUINEE quand on connaît les principes et le système des puissances occidentales, respectueuses des influences réciproques sur les différentes zones du monde, à l'ère de la bipolarité.

PARAGRAPHE I : CORDIALITE AVEC L'EST.

De la veille de l'indépendance de la GUINEE à l'avènement de celle-ci, les multiples tentatives de ce jeune Etat de faire démarrer son appareil politico-économique sous les auspices de la France n'ont pas dû laisser l'Union Soviétique indifférente.

Celle-ci sera donc accusée de tentative de complot en décembre 1961, consécutive à l'expulsion de son Ambassadeur (105).

Mais passé cette crise, l'on constatera de plus en plus l'affermissement des rapports d'amitié, de solidarité et de coopération des Pays de l'Est et de la GUINEE en général, en particulier ceux soviéto-guinéens. La prise de position de la GUINEE en faveur des pays de l'Est est d'autant claire et nette qu'elle constitue l'essentiel des ouvrages rédigés par des responsables guinéens de cette époque-là. Elle est d'autant explicite, cette défense du "bloc de l'Est", considéré par la GUINEE comme dépositaire des forces du progrès, qu'elle se présente comme charpente d'un ouvrage aussi important que le cours de politique extérieure de la République de GUINEE, où, dès l'introduction, on peut déjà lire :

"... En réalité, deux forces contraires animent l'évolution de la situation internationale : d'une part, une force de progrès social qui puise sa source au plus profond de la cause des peuples; d'autre part, une force de régression animée par des intérêts égoïstes de groupes et caractérisés par une volonté de domination et d'exploitation ..." (106).

(105) : Jacques Baulin IN : LA POLITIQUE AFRICAINE D'HOUPHOUET BOIGNY. *op. cit.* p. 53 § 1er.

(106) : R.D.A. N° 32 " cours de politique extérieure *op. cit.* p. 5§ 3.

D'autres considérations semblent militer en faveur de cette prise de position : tout d'abord, si l'on excepte le cas de Tibet dans ses rapports avec la CHINE POPULAIRE d'une part, d'autre part le récent cas d'Afghanistan, d'une manière générale, les systèmes et régimes dits de gauche n'ont pas été des acteurs coloniaux. De surcroît, ils se sont positivement illustrés dans leur soutien offert aux Mouvements de Libération Nationale (M.L.N), même si cela s'inscrivait dans la logique de la guerre froide. Il n'empêche que ce stimulant matériel et moral a attiré la sympathie de bon nombre de leaders de ces mouvements et a considérablement influencé leur choix quant à leurs modèles de développement, une fois leurs pays devenus indépendants.

Comme nous le verrons plus en détail, la GUINEE est parmi ces sympathisants. Ceci paraît d'autant naturel que les mots d'ordre de ces acteurs recourent avec les idéaux que la GUINEE a toujours défendus avec véhémence. La position guinéenne pour ce "bord" est clairement définie dans sa diplomatie, inscrite dans le cours de politique extérieure : "... la souscription sans réserve aux devoirs nationaux civiques et politiques pour le développement de nations s'appuyant sur des régimes progressistes, populaires et démocratiques..." (107).

En remontant au rejet par le général de Gaulle des conditions guinéennes pour sa participation à la Communauté Franco-Africaine, proposée par celui-ci à travers le référendum du 28 Septembre 1958 et en passant par les manoeuvres de blocus dont la GUINEE a été victime, notamment décrites par MM. Jacques Baulin et Roger Faligot, Pascal K ROP (108).

(107) : LANSANA BEAVOGUI : *ibid.* p. 169 § 7.

(108) : IN : *Politique Africaine d'HOUPHOUET BOIGNY et PISCINE.*
op. cit.

toute les autres actions entreprises contre elle par n'importe quel ressortissant de n'importe quel pays de l'Europe occidentale n'obéit, selon elle, qu'à ce schéma consistant à lui faire regretter son option pour l'indépendance. Cette conviction ne peut que logiquement favoriser le développement de ses relations de coopération avec le bloc de l'EST, en dépit de son activisme dans le non-alignement.

Cette cristallisation est souvent manifestée sans ambiguïté dans les déclarations officielles guinéennes. C'est le cas, à titre d'exemple, de certains passages traitant de : "Pour un organisme central de la Révolution Mondiale", où l'on peut rencontrer, entre autres : " ... Lutter pour qu'un organisme central préfigure et personnifie la Révolution universelle ... (P. 112 § 2); ... Servir de creuset et de centre de rayonnement, servir de moyens d'organisation, dans tous les domaines de l'existence des peuples, ... (p. 115 § 1er) ... Or, la Révolution, c'est notre vérité ... (P. 118 § 2); ... Il faut donc, ... que la Révolution universelle ... dicte la ligne à suivre par tous, le concours à apporter à toutes les forces progressistes dans chaque pays et à recevoir d'elles dans une conception planétaire de la solidarité, afin qu'il y ait toujours plus de progrès... (P. 119 §. 2); ... La Révolution ne doit être au service ni d'un homme, ni d'un pays, elle est au service de ceux qui sont morts, de ceux qui vivent et de ceux qui vont naître, dans le sens de la Justice et de l'élargissement des facultés et du progrès humains. Il nous faut parvenir à ce but ... (p. 120 § 1er); ... Solidarité et Unité à l'échelle du prolétariat International ! ... (p. 121 § 3 " (109).

L'idée de massification des guinéens autour du concept "Prolétariat", que l'on sait d'obédience très marxiste - léniniste, et la conséquence logique à laquelle l'on doit s'attendre, à savoir la problématique des classes sociales et l'exacerbation de leur lutte, s'affirme de plus en plus en GUINEE.

(109) : A.S.T. IN : *De la coopération* "R.D.A. N° 44. Mai 1971.

Ce démarquage, volontaire ou obligé, devient en tout cas une voie de contour ou une tentative de celui-ci des difficultés qui ont jalonné la marche de ce jeune Etat depuis son avènement.

Mais la garantie du succès de cette orientation passe nécessairement par son intériorisation par le peuple. Pour y parvenir, le pouvoir va produire un ouvrage entier intitulé : "THEORIE ET PRATIQUE DE LA REVOLUTION" R.D.A. N°37. Tous les 5 chapitres le composant seront conçus dans ce sens.

Au niveau du 1er chapitre : "Les groupements ethniques, le Parti et la question nationale" (p.5), on y lira :
 " ... Créer une Nation harmonieuse et forte, former un peuple responsable, libre et digne, voilà la haute et exaltante mission que doit accomplir pleinement la révolution guinéenne ! ... (p 86 § 1er);

... L'élément tribal prend ici figure de social, mais ériger cette démarche en système de vie c'est s'adonner à la paresse intellectuelle, c'est faire fi de la réalité de la lutte de classes, c'est favoriser la confusion entre toutes les tendances plus ou moins progressistes, ... (p. 12 § 1er);
 ... Combattre le tribalisme, c'est faire comprendre à tout un chacun qu'avec l'avènement de la Nation, la persistance de l'esprit tribal devient un anachronisme, une manifestation réactionnaire, une vision rétrograde, arriérée de l'évolution sociale. De même qu'à un moment donné, tout un chacun a contribué à franchir les frontières de la famille pour donner naissance à l'ensemble social dénommé tribu, de même aujourd'hui chacun a pour devoir de participer au dépassement de la tribu au profit de l'ensemble social supérieur dénommé Nation ... (p. 15 §. 4)" (110).

(110) : AST. IN : R.D.A. N° 37 op. cit

Tel qu'on le sait, dans la logique des systèmes et régimes à Parti unique à l'échelle nationale, bien évidemment d'obédience marxiste-léniniste, l'initiative personnelle dans le processus décisionnel n'est de mise pour aucun responsable de quelque niveau que ce soit, à l'exception de leurs premiers responsables, à moins qu'elle soit la "copie conforme" des mots d'ordre de l'idéologie des dits partis uniques, avec leurs concepts appropriés et qu'on rencontre souvent dans toutes les déclarations officielles. Avec cet avertissement, nous voudrions faire éviter d'éventuel étonnement, face à la similitude aussi bien de la démarche que des propos, notamment d'un intervenant à un autre, qu'on peut déjà noter au chapitre II du traité ci-dessus cité, intitulé : "LA COHESION NATIONALE ET LA LUTTE DE CLASSES "(P.24).

Dans ce chapitre, l'un des ceux qui ont été les plus grands idéologues de cette phase de la vie politique guinéenne déclarait :

"... Cette répartition en classes idéologiques qui ne se réfère pas tant aux stratifications économique-sociales qu'à une conception du monde, montre parfaitement que la situation internationale actuelle est caractérisée par le combat décisif, à l'échelle mondiale, de deux forces gigantesques : la révolution et la contre-Révolution. Le P.D.G. a opté pour le camp de la Révolution, pour la classe de la Révolution et c'est ce qu'il exprimait dans le communiqué du B.P.N. en date du 19 Octobre 1958 :

" Sur la plate-forme de l'indépendance nationale et de la pleine souveraineté de la GUINEE, le P.D.G. proclame solennellement qu'il ne se considère plus comme une section du R.D.A. et qu'il est désormais l'allié naturel de toute section R.D.A. ou P.R.A. ou de toute autre organisation démocratique qui s'affirme clairement dans la lutte pour l'indépendance nationale, en vue de l'objectif final qui demeure historiquement la formation des Etats-Unis d'Afrique"

Le P.D.G. adoptait là une attitude de classe Ainsi, moulés dans un même creuset, les vrais militants du P.D.G. n'ont d'autres critères d'appréciation que l'adhésion ferme à l'idéologie révolutionnaire ...

Le Parti combat systématiquement la bourgeoisie et l'exploitation de l'homme par l'homme ... La victoire du peuple travailleur est inéluctable, le triomphe total de la révolution est apodictique " (111).

Quant au chapitre III de ce document : "LA THEORIE ET LA PRATIQUE DE LA REVOLUTION"(p.43), il ne démérite pas non plus dans cette perspective, caractéristique à travers les concepts y contenus, à identifier l'option idéologique guinéenne avec autant d'entrain que le souffle n'y manque encore par aucune lassitude qui constituerait le vice des vieux acteurs de ce "bord", de l'avis du professeur HENRY KISSINGER, traitant de "la nature des dirigeants" dans "Pour une nouvelle politique étrangère américaine" on peut même dire qu'elle s'affirme ici beaucoup plus prononcée en tout cas à en juger par certaines de ses parties comme celle-ci.

"... Le 8° congrès a proclamé la volonté du peuple de GUINEE et de son parti de construire le socialisme, la Révolution culturelle socialiste et la lutte des classes comme les principaux moyens et méthodes pour atteindre ce but" (112).

Ainsi introduit par le 3° chapitre, le thème : "Révolution culturelle socialiste en GUINEE" se voudra toute une théorie pour faire l'intitulé du 4° chapitre (p. 78) de ce livre. Il prend en charge la présentation et le développement de la philosophie politico-idéologique du parti (P.D.G.) qui en est concepteur.

(111) : Mamadi Kéïta IN : R.D.A. N° 37. op. ci. pp. 40 et 41.

(112) : ALPHA TARAN DIALLO IN : R.D.A. N° 37 op. cit. p. 65 § 2

De manière progressive, l'on remarque cette orientation, à travers les concepts utilisés dans les communications officielles guinéennes. C'est dans cette optique qu'on pourra lire :

"... Il s'agit d'un champ de combat révolutionnaire, un champ de "destruction - construction" où se confrontent d'une part, les vieilles métaphysiques esclavagiste, féodale ou bourgeoisie d'asservissement et d'autre part, la philosophie de la Révolution du peuple, Révolution radicale et totale" (113).

L'objet du V^e et dernier chapitre de cette réflexion "THEORIE ET PRATIQUE DE LA REVOLUTION" porte sur : l'ETAT ET LA REVOLUTION (P.110).

Dès la lecture de cet intitulé, ce qui suit immédiatement, à savoir l'orthographe - même du Prénom de son auteur "SEKU" retient notre attention. En effet, alors qu'habituellement, ce prénom s'écrit "SEKOU" le "O" nous semble volontairement écarté, pour bien faire comprendre qu'il s'agit désormais d'une phase politico-historique dans le processus évolutif de la GUINEE, après la proclamation officielle de la Révolution culturelle socialiste, à KANKAN, le 2 Août 1968. Par coïncidence ou non, cette même ville aura déjà, auparavant, engendré l'inventeur d'un alphabet guinéen de 22 lettres, ayant pour seul caractère commun avec un autre alphabet, l'Arabe, la direction et le sens de la position de l'écriture (de la droite vers la gauche), du nom d'El Hadj Souleymane KANTE. Le thème "la Révolution radicale et totale" ayant été précédemment traité, le communicant présentant à son tour la philosophie idéologique de la GUINEE à travers des termes et des concepts aussi caractéristiques qu'appropriés, il nous semble que l'option guinéenne pour le Marxisme-LÉNINISME se situe dans toute son intimité avec les motivations

(113) : Louis BEHANZIN IN : R.D.A. N° 37 op. cit. p. 78§ 2.

de base de ses fondateurs. Pour s'en convaincre, il suffit de s'en référer à certaines parties de sa communication :
 "... si aujourd'hui, nous avons fait une irruption consciente dans le domaine de la science et de la culture en surgissant comme des géants de la protohistoire édifiée chez nous et en nous, par l'impérialisme, si aujourd'hui, nous ne connaissons plus de borne à l'expression du génie créateur de notre peuple, c'est grâce au Parti Démocratique de GUINEE, grâce à cette Révolution qui nous a frayé et assuré les chemins de la science et de la culture (p. 110 § 2).

.... L'Etat et la Révolution ! la haute fréquence statistique de ces concepts dans la bouche ou les analyses d'histoires, d'hommes politiques de tous les régimes a traduit pêle-mêle, l'honnêteté scientifique, les avatars de spéculateurs, de mystificateurs chargés d'inculquer aux masses opprimées des conceptions réactionnaires destinées à leur rendre le déterminisme historique incompréhensible, partant à justifier l'exploitation de l'homme.

Sans "écarter ni ergoter non plus sur ce qui a été fait sur l'Etat et la Révolution, nous avons aujourd'hui, suffisamment d'audace quant à nous libérer de la stéréotypie intellectuelle de la tradition universitaire dogmatique pour extraire des points de vue, non de traités ou de livres, mais de l'expérience de notre lutte révolutionnaire contre l'impérialisme et ses expressions culturelles comme la peur de l'inconnu, la crainte de choquer des spécialistes trop vite satisfaits et surtout la stérilité intellectuelle et idéologique (P.111§2 et 3).

... L'on peut affirmer qu'après Aristote sauvé par les Arabes comme IBN SINNA, IBN ROSHD, et à part les exégèses plus inspirées des professeurs de l'Université de TOMBUKTU au 15^es, comme Mohamed Ben AKIT Ben Yahia, Ahmed Baba, Mamudu Bakhayogo, l'épigonisme et le replatrage dominèrent la philosophie et l'histoire de l'Etat :

Le Christianisme du Moyen-âge donna naissance aux monstrueuses conceptions de l'Etat selon Augustin et selon le plus responsable de l'obscurantisme du Moyen-âge St. THOMAS d'Aquin; les temps dits modernes accouchèrent pour le malheur des opprimés, Bodin, Machiavel et son "PRINCE" sadique, HOBBS et son commonwealth du "leviathan" les conceptions les plus saines sur la gènèse de l'Etat ont été élaborées par ENGELS, MARX et LENINE (p. 113 § 1 et 4).

.... La théorie du surgissement historique et de l'extinction de l'Etat, enrichie par le militant prolétarien KARL MARX, dépasse de loin tout ce qui avait été fait auparavant sur ce sujet. LENINE peut alors être considéré comme le praticien authentique des conceptions révolutionnaires de KARL MARX et d'ENGELS" (p. 115 § 2).

Enfin, dans ce chapitre, le philosophe communiquant, examinant la trilogie :
Peuple - Parti - Etat, dira :

"Selon le principe du peuple - valeur suprême rien n'a sa raison d'exister en dehors de cette valeur : ni le parti, ni l'Etat ne sauraient outrepasser, sans rompre de la Révolution, le peuple ... (p. 129 §. 3 " (114).

Après la brève boutade consécutive à l'expulsion de l'Ambassadeur soviétique et la découverte du complot dont l'Union Soviétique a été accusée en Décembre 1961, de part et d'autre, des signes de rapprochement sont innombrables car de son côté, l'U.R.S.S. n'est pas demeurée en reste comme nous allons le voir.

Quand la GUINEE a été convaincue de son incapacité à parvenir à se faire accepter par la France Gaullienne comme

(114) : Kaba Seku : *ibid.* p. 129 § 3.

partenaire dans le cadre de la coopération, elle sortira de sa réserve au moins à un double niveau : d'abord vis à vis de l'occident, sachant le principe de la "chasse gardée" en matière de zones d'influence, ensuite vis à vis du bloc de l'EST, en dépit de son activisme dans le non-alignement. Ceci paraissait nécessaire tant il fallait convaincre le géant partenaire de son attachement aux mêmes idéaux, nécessité de soutien et d'aide ou conviction réelle obligeant, pour sortir d'une situation d'impasse tel que la décrit l'auteur de "l'Etat et la Révolution" : "... Voici donc un peuple qui hérite d'une situation dramatique : un équilibre social précaire et un néant économique créé et laissé comme seule trace par le colonialisme; un fait nouveau apparaît : il faut créer de toute pièce un Etat même pas sur les ruines d'un autre Etat vaincu dans la lutte des classes comme en Europe ; au lieu donc d'une situation historique où la Nation contient l'Etat, il nous fallait créer une Nation moderne, mieux, révolutionnaire autour de l'Etat, et cela à partir de groupements disparates"(115).

La nécessité de ce rapprochement ou l'application conséquente de son option volontaire va faire prendre par la GUINEE un certain nombre de décisions-actions historiques : 1°) Le 8 Novembre 1964 : adoption de la loi-cadre. Son programme consistera à éliminer la bourgeoisie nationale naissante et à asseoir l'économie planifiée.

2°) En 1967 : adoption du socialisme comme mode de développement, avec pour mesure d'accompagnement, institution avec action immédiate, de la commission nationale de vérification des biens, par le VIIIe congrès du P.D.G.

(115) : *ibid.* p. 120 §4.

3°) Le 2 Août 1968 : proclamation de la révolution culturelle socialiste.

4°) En 1975 : Suppression du commerce privé.

Il faut rappeler, comme le confirme d'ailleurs l'auteur de "LA THEORIE ET LA PRATIQUE DE LA REVOLUTION" : "... Le visage du socialisme était déjà reconnaissable à la façon dont le combat était mené contre le colonialisme et la féodalité..." (116) que depuis son accession à l'indépendance, la GUINEE, au niveau étatique, a produit plusieurs ouvrages, tous contenant pour l'essentiel l'affirmation de l'option révolutionnaire guinéenne, quand ils n'y sont pas entièrement consacrés.

Pour paradoxal que cela paraisse avec la manifestation de son intention de rester essentiellement avec la France, dans le cadre de la communauté Franco-Africaine, il n'en n'est cependant rien pour un certain nombre de raisons :

- tout d'abord la GUINEE a clairement présenté les conditions de cette participation, conditions qui ont d'ailleurs valu son déboulement;

- en restant dans le système libéral, rien n'interdit juridiquement de coopérer dans certains domaines avec les acteurs des pays à système d'économie planifiée; c'est au contraire l'un des facteurs de manifestation de sa souveraineté.

Vu donc la multitude d'ouvrages relatifs à l'option socialiste guinéenne, nous n'avons choisi qu'arbitrairement ceux auxquels nous avons fait allusion dans le présent travail. Mais avant de clore le présent paragraphe consacré à l'intimité de la GUINEE dans son option avec le système Marxiste-LÉNINISTE, par un traité dont le titre nous semble évocateur à ce sujet : "RADICALISER LA REVOLUTION", nous voudrions simplement et tout aussi arbitrairement mentionner certains de ses ouvrages, jusqu'ici non présentés, et pourtant qui le mériteraient également, voire bien davantage, tant par leur consistance vis à vis du sujet que par leur volume, n'eût été le risque général de débordement :

- 1°) POUR UNE ECONOMIE POPULAIRE ET REVOLUTIONNAIRE (A.S.T.)
TOME XX 3° EDITION. INPL. (1er trimestre) 1976.
473 PAGES.
- 2°) STRATEGIE ET TACTIQUE DE LA REVOLUTION (A.S.T.) TOME XXI.
3° EDITION. INPL. (2° TRIMESTRE) 1977.
487 PAGES.
- 3°) QUALIFIER LE POUVOIR POPULAIRE (A.S.T.) TOME XXII.
INPL. (2° TRIMESTRE) 1978.
436 PAGES.
- 4°) L'AFRIQUE ET LA REVOLUTION
(A.S.T.) TOME XIII
INPL. (S.d)
398 PAGES
- 5°) L'AFRIQUE EN MARCHE
(A.S.T.) TOME X
INPL. 4° EDITION 1967
694 PAGES.

Revenant au document entièrement consacré à la radicalisation de la Révolution, comme son titre l'indique : "RADICALISER LA REVOLUTION", nous voudrions nous contenter d'en présenter ponctuellement certains extraits qui nous semblent très significatifs quant à l'engouement guinéen pour le MARXISME-LÉNINISME du moins, à un moment donné de son histoire :

"... Radicaliser la Révolution revient donc à révolutionnariser la Révolution, autrement dit la rendre plus progressiste, plus dynamique et ainsi plus apte à assumer ses responsabilités historiques... connaître et distinguer l'ennemi de classe... (p. 41 § 2).

.... Radicaliser la Révolution c'est développer, amplifier et aiguïser la conscience révolutionnaire de chaque militant, c'est à dire aiguïser les capacités d'analyse et de compréhension, amplifier la connaissance des lois objectives de développement de la société, raffermir la formation idéologique et consolider la conscience professionnelle... (p.43 § 1).

.... Ainsi, radicaliser la Révolution pourrait se résumer en cette formule lapidaire : Il faut liquider définitivement toutes les zones d'ignorance, toutes les zones d'obscurité pouvant empêcher le peuple de connaître les réalités présentes et à venir conditionnant l'efficacité de son action; radicaliser la Révolution, c'est liquider en même temps toute incompetence au niveau du peuple en lui donnant toutes les armes requises à la bonne conduite de son histoire. Ainsi radicaliser la Révolution c'est savoir harmonieusement inculquer à chaque individu le savoir, tout le savoir, le savoir-faire, tout la savoir-faire, et le faire-savoir ..." (p. 44 § 1er).

Ici, une particularité mérite d'être signalée, c'est l'agression armée de la GUINEE par l'occupant portugais en GUINEE-BISSAU et au Cap VERT, le 22 Novembre 1970, que la GUINEE a considérée comme une coalition des puissances occidentales contre elle, confirmée par ailleurs par des sources non guinéennes (117).

Cet évènement lui fera continuer à dire, dans ce même traité, que : "... A l'horloge de l'histoire africaine, les évènements du 22 Novembre 1970, ont marqué le passage du peuple de GUINEE de la phase de veillée d'armes pour la pleine Révolution Démocratique, à la phase de la rude et éblouissante Révolution du peuple ... (p. 63 § 1er).

(117) : piscine op. cit. p. 249 § 2.

... La Révolution en GUINÉE, se comportera en fondement responsable du destin singulier de la nation guinéenne et en élément responsable du destin du continent africain et de celui plus vaste de l'humanité toute entière...

... Ainsi, ... nous affirmons ... que la Révolution n'est ni noire, ni blanche, ni jaune, ni rayée.

La démocratie, la liberté, la souveraineté, le progrès n'appartiennent, ni à la couleur de l'épiderme, ni à la religion mais aux hommes qui ont opté pour leur réalisation. (p. 78 § 1 et 3).

... de quelque façon que l'on considère les choses, ce sera une trahison, non seulement des peuples de l'Afrique Australe, mais aussi de tous les peuples de notre continent que d'engager un quelconque pour parler avec des gens qui continuent de commettre sur nos peuples des crimes de génocide. ... (p. 121 § 3)" (118).

Dans le cadre de cette intimité, on peut citer un certain nombre de réalisations en GUINÉE et en faveur de celle-ci, résultant de sa coopération avec les pays de l'EST ou/et tout simplement d'obédience marxiste-Léniniste, non africains et non musulmans.

A/ Avec l'U.R.S.S.

- 1°) L'université de CONAKRY (I.P.G.A.N.C.)
- 2°) Le complexe Hospitalier universitaire de Donka (CONAKRY)
- 3°) Le complexe sportif (stade du 28 Septembre) de Donka (CONAKRY).
- 4°) L'Auto-route de CONAKRY-GBESSIA

(118) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 45 op. cit.

- 5°) Les Aeroports de GBESSIA-CONAKRY
- 6°) La cité (Bloc) des professeurs de Donka.
- 7°) L'Abattoir de Coléah (CONAKRY)
- 8°) L'Ecole Normale Supérieure de MANEAH.
- 9°) La CONSERVERIE DE MAMOU.
- 10°) La Scierie de N'ZEREKORE
- 11°) L'office des Bauxites de K.INDIA (OBK)
- 12°) Des ENSEIGNANTS et MEDECINS
- 13°) Des appareils Aeronautiques
- 14°) Des accords de PECHE et engins de pêche
- 15°) Des accords commerciaux, techniques, scientifiques etc..
pour formation des cadres de niveaux moyen et supérieur
(1er pays).
- 16°) Les Fermes d'Etat de DITINN et FAMOYLA etc.

B/ Avec LA CHINE POPULAIRE.

- 1°) Le PALAIS du Peuple (CONAKRY)
- 2°) La SALLE DE CINEMA "LIBERTE"
- 3°) L'huilerie de DABOLA
- 4°) LES BARRAGES DE KINKONG (PITA) et de TINKISSO (DABOLA).

- 5°) Le CENTRE DE FORMATION pour la CONFECTION DES MEUBLES EN EN BAMBOU (CONAKRY).
- 6°) LE COMPLEXE PRODUCTIF DE TABACS ET ALLUMETTES (ENTA-CONAKRY).
- 7°) L'USINE DE THE DE MACENTA.
- 8°) Le LABORATOIRE D'ANALYSES ET D'ACCUPONCTURE DE L'HOPITAL IGNACE DEEN (CONAKRY).
- 9°) L'USINE DE PRODUCTION DES INSTRUMENTS ET OUTILLAGES AGRICOLES DE MAMOU.
- 10°) LE COMPLEXE SUCRIER DE COBA (SUCOBA)

C/ AVEC LA COREE DU NORD.

L'USINE CERAMIQUE DE MATOTO (CONAKRY)

D/ AVEC LA ROUMANIE.

- 1°) Accord de coopération commerciale et de recherches Agronomiques.
- 2°) Assistance en enseignants et medecins.
- 3°) Coopération culturelle au profit de plusieurs guinéens en formation universitaire.

E/ AVEC LA TCHECOSLOVAQUIE.

- 1°) Coopération technique, scientifique et culturelle pour la formation des cadres techniques et administratifs.

2°) Assistance en enseignants et medecins.

F/ AVEC LA BULGARIE.

1°) Coopération scientifique (recherches agronomiques à FOULAYA-KINDIA)

2°) Assistance en enseignants et medecins.

G/ AVEC LA YUGOSLAVIE, la POLOGNE ET la RDA.

1°) Coopération scientifique, technique, sportive et culturelle.

2°) Assistance en enseignants et medecins.

3°) Soforex à Lola (N'ZEREKORE) par la yougoslavie.

H/ AVEC CUBA.

1°) Ferme d'Etat avicole de KIPE (CONAKRY)

2°) EX-CAMP N'KRUMAH (DUBREKA)

3°) Les aerodromes de FARANAH, KANKAN, LABE.

4°) Le RESEAU ROUTIER KISSIDOUYOU - KANKAN

5°) Coopération scientifique, Technique, culturelle avec assistance en Medecins et formation de plusieurs guinéens.

A l'ère de la bipolarité, l'intimité avec l'une des deux superpuissances ne pouvait que se traduire par l'hostilité avec l'autre.

PARAGRAPHE II : OPPOSITION AVEC L'OUEST.

Au moment de la guerre froide, chacun des deux blocs essayait de maintenir une certaine cohésion en son sein. Il en résultait une sorte de consensus tacite ou imposé qui tenait au fait que, à l'intérieur notamment de celui occidental, constitué essentiellement d'anciennes puissances colonisatrices avec à leur tête, les Etats-Unis d'Amérique (en tant que leadership du libéralisme), les zones d'influence sont plus ou moins respectées. Cette politique rend incontournable pour les nouveaux Etats indépendants, leurs anciennes métropoles ou en tous cas souvent très difficile pour coopérer en toute souveraineté avec un pays membre de ce concert.

Il en résulte que ceux-là n'avaient d'autre alternative que d'accepter les conditions à eux imposées, comme prix de cette coopération.

Au contraire, comme nous l'avons vu, avant même d'être proclamée indépendante, quant à elle, la GUINEE a tenu à fixer les règles du jeu, en proposant ses conditions à la France, dont nous avons également déjà fait état du rejet, donc en inversant les rôles.

Une fois indépendante, elle reviendra à la charge à plusieurs reprises mais sans succès.

Dans ces conditions, sa reconnaissance de juré par la Grande Bretagne et les Etats-Unis à l'ONU, comme 82^e membre avant la France (119) hostile, parmi les puissances occidentales, ne pouvait pas lui garantir des lendemains meilleurs de séjour dans leur giron, d'autant qu'avec elles-mêmes, les choses n'iront pas loin comme nous allons le voir.

Revenant à la tension relationnelle entre elle et la France, signalons que suite à la non-application par celle-ci des accords de coopération monétaire et financière conclus entre elles le 7 Janvier 1959, la GUINEE annoncera la création du Franc guinéen le 28 Février et son retrait de la zone Franc (120).

Bientôt, la mésentente Franco-guinéenne va se développer et toucher peu à peu à d'autres puissances occidentales. En effet, suite au largage des parachutistes Belges par des appareils américains sur Stanley-Ville (Zaïre) le 24 Novembre 1964, le quotidien guinéen "HOROYA" dénoncera avec virulence cette opération, la qualifiant "d'intervention armée des impérialistes Belges", tandis que le 22 Décembre 1964, le Dr. LANSANA BEAVOGUI, alors Ministre des Affaires Etrangères de GUINEE, interviewé par Radio-Conakry, se lance dans une violente diatribe contre "les ennemis de l'Afrique qui ont choisi de soutenir TSHOMBE" (121).

Le 6 Octobre 1965, l'organisation "AMNESTY INTERNATIONAL" désigne Mr. Kéïta KOUMANDIAN comme "Prisonnier de l'année, arrêté en 1961 dans l'affaire de complot. Alors que cette organisation est vue par Conakry comme une manipulation impérialiste, le 8 Novembre 1965, sa Radio annoncera la découverte d'un autre complot dont M-Jacques Foccart sera dénoncé comme instigateur agissant au compte du gouvernement Français de l'époque; il en résultera la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.

(120) : *ibid.* p. 5 § 6

(121) : *ibid* pp. 53 § 6 ; 54 § 6 ; 54 § 1 et 2

La querelle franco-guinéenne qui se transformera peu à peu en celle entre la GUINEE et le camp occidental, bénéficiant de l'appui de certains pays africains, va se ramener, à un moment donné, à un circuit triangulaire d'activités anti-guinéennes, notamment entre Paris, Abidjan et Washington. Il en résultera que sur 36.800.000 dollars US. prévus par l'Administration Américaine au titre de l'aide à la GUINEE, le 2 Août 1966, le SENAT n'aura finalement accordé que 7.000.000 de dollars US (122). C'est le résultat positif, bien entendu, d'un point de vue relatif, de ces démarches triangulaires décrites par M Jacques Baulin qui en a pris personnellement une part très active, alors conseiller de M. HOUPHOUET BOIGNY.

Les actes d'hostilité vont s'accumulant par un autre incident. En effet, en Octobre 1966, la Compagnie aérienne américaine PANAM, avec à son bord, la délégation guinéenne conduite par le Dr. LANSANA BEAVOGUI, se rendant à Addis-Abéba pour la Conférence au sommet de l'O.U.A, fera escale à Accra de "l'immédiat après N'KRUMAH", dont les nouvelles Autorités arrêteront les membres de cette dernière : 4 diplomates et 15 étudiants pris en otages jusqu'à ce que "la GUINEE libère les ghanéens détenus illégalement dans ce pays" (123).

En GUINEE, la réaction sera immédiate, la mise en résidence surveillée, pour 24H, de l'Ambassadeur Américain, suivi de violentes manifestations à CONAKRY, aux cris de : "A bas les yankees", "les yankees hors d'Afrique", les manifestants pénétrant jusque dans les locaux de la chancellerie américaine et en détériorant partiellement le rez-de-chaussée.

(122) : *ibid* : p. 73 § 7

(123): *ibid.* p. 74

Le 8 Novembre 1966, lors du meeting d'accueil de cette délégation au stade du 28 Septembre, est annoncée l'expulsion des 64 membres du corps des "volontaires de la paix" américains travaillant en GUINEE, proférant du coup : " L'impérialisme américain... ennemi irréductible des peuples", pour la Radio-conakry, " l'aide de l'impérialisme est un gâteau empoisonné ... l'insulte faite au peuple de GUINEE par l'impérialisme américain sera lavée. L'impérialisme américain saura une fois pour toutes que la politique du P.D.G. n'est pas et ne sera jamais une politique du ventre" (124)

Selon M. Jacques Baulin, pendant toute la seconde moitié de 1966, les échos provoqués par la propagande ivoirienne dans l'opinion publique mondiale avaient atteint une ampleur sans précédent (125).

A Paris, une ligue guinéenne de libération nationale, sera fondée par des intellectuels guinéens y résidant , en tant que section européenne du Front de libération nationale de GUINEE à Abidjan (C.I), dont les dirigeants seront reçus par le Président HOUPHOUET Boigny, à Paris, le 6 Juillet 1966, en vue de la préparation de plusieurs actions concertées en SIERRA LEONE, en GUINEE-BISSAU et au Sénégal (126).

Toujours selon la même source, la publication en Janvier 1967 de "l'Etudiant guinéen" à Paris condamnant publiquement "le régime policier et bureaucratique de la clique SEKOU Touré", à notre avis, ne sera certainement pas pour améliorer les choses entre Conakry et Paris. Cette tension sera aggravée par le refuge à Paris de M. Nabi Youla, désertant de son poste d'Ambassadeur de GUINEE à BONN, le 31 Mars 1967, présageant un coup d'Etat à Bref délai (127).

(124) : *ibid.*

(125) : *ibid* : P. 75 §1 et 2.

(126) : *ibid.* P. 78 § 4

(127) : *ibid.* P. 79 § 3.

La conviction guinéenne d'être victime d'une coalition des pays occidentaux sera renforcée par l'arrestation d'une délégation guinéenne revenant d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'O.N.U. sur la guerre de 6 jours, conduite par le Dr. LANSANA BEAVOGUI, le 26 Juin 1967, à la suite d'une escale imprévue, par la Compagnie NEERLANDAISE KLM; se trouvait à bord du même avion le délégué guinéen à l'O.N.U., M. ACHKAR MAROF (128). Acculée de tous les côtés, la GUINEE se résoudra à ne voir d'alternative que par la France. Elle profitera donc des assises du VIII^e Congrès du P.D.G. pour faire part, le 2 Octobre 1967, de son désir de " rétablir avec la France une coopération honnête et fructueuse ... à réduire l'incompréhension qui existe... " dans ses rapports avec la France. Cet appel est réitéré le 9 Novembre 1967. Mais du côté français, c'est le silence (129).

La divergence franco-guinéenne s'élargira en 1968, autour de l'affaire du BIAFFRA, voulu et défendu par la France comme un Etat, jugé comme une sécession, une tentative d'effritement de l'Afrique, donc combattu par la GUINEE.

Le 13 Avril 1969, Radio-Conakry condamne " la querelle que de Gaulle et ses nègres font au peuple guinéen et à sa Révolution", à la suite d'un nouveau complot découvert en Mars 1969. (130).

D'autant que le principe de continuité est encore davantage observé dans les pays ayant une structure administrative stable, le départ officiel du général de Gaulle de la Scène politique française et internationale, en fin Avril 1969, s'il laisse à la GUINEE une lueur d'espoir, ne signifiera pas, une occasion pour elle d'un rapprochement immédiat de la France, et par ricochet, du monde occidental.

(128) : *ibid* § 8

(129) : *ibid.* P. 83 § 2 à 4

(130) : *ibid* P. 85 § 6.

En effet, vue par la GUINEE comme l'exécution d'un plan de conspiration de celui-ci, l'agression armée de la GUINEE par des forces portugaises d'occupation en GUINEE-BISSAU et au Cap Vert, le 22 Novembre 1970, va davantage empirer cet état de climat de tension dans les relations entre le GUINEE et les pays occidentaux, tous considérés et traités par elle d'impérialistes avec tout ce que ce qualificatif peut contenir de péjoratif. Cette manifestation d'hostilité par la GUINEE vis à vis des pays occidentaux est lisible dans tous les écrits guinéens de cette époque traitant des questions politiques, économiques, sociales et culturelles. Un sondage opéré au niveau de n'importe quel ouvrage ci-dessus mentionné est censé vérifier cette allégation. A titre d'exemple, on peut lire, dans le chapitre : "POUR UNE COOPERATION INTERNATIONALE JUSTE" (P.74), 3° EDITION DU TOME XX intitulé : "POUR UNE ECONOMIE POPULAIRE ET REVOLUTIONNAIRE" :

"... depuis l'indépendance des jeunes Etats d'Afrique, les théoriciens de la Coopération sont devenus si nombreux et si déroutants que le plus souvent ces Etats finissent, par manque d'expérience de la vie internationale, par se subordonner à leurs pires ennemis.

Le colonialisme ancien, revêtu d'un nouveau manteau et usant partout de paternalisme et de promesses, s'évertue à se reconvertir en néo-colonialisme en vue de continuer à exploiter et à duper nos peuples. En effet, l'on ne peut qualifier de coopération libre et égalitaire les rapports de subordination qui existent encore entre certaines anciennes colonies d'Afrique et d'Asie et les anciennes puissances coloniales qui perpétuent leur domination économique, culturelle et spirituelle.

L'exploitation des richesses agricoles, minières et énergétiques continue, comme par le passé, à servir plus les intérêts des groupes capitalistes étrangers que ceux légitimes des pays d'Asie et d'Afrique.

L'association monstrueuse du cavalier et de sa monture est cette escroquerie internationale malhonnêtement baptisée du nom de coopération pour tromper l'opinion mondiale et exploiter les pays sous-développés, à la faveur de la mystification méthodique intensément organisée par l'impérialisme et le néo-colonialisme ... (pp. 75 et 76)" (131).

Par ailleurs, dans la 3^e EDITION DU TOME XXI : "STRATEGIE ET TACTIQUE DE LA REVOLUTION", traitant de "L'EVOLUTION HISTORIQUE DU PEUPLE GUINEEN" (P.23), l'auteur dira :

" ... Bien sûr qu'à travers la traite des esclaves, l'impérialisme triomphant a fécondé les Amériques ! Bien sûr que cette traite négrière et l'invasion des Amériques par l'Europe ont été à l'origine de l'extra-ordinaire développement industriel de l'Europe. Mais ce fut au prix de la destruction systématique des peuples des Amériques, de l'exploitation inhumaine, sur les terres américaines, de la main-d'oeuvre que constituaient les esclaves, du dépeuplement de l'Afrique et, dans nombre de ses régions, de la destruction de sa culture à travers la chasse à l'homme. En réalité, rien ne rachetera plus jamais l'incalculable préjudice qui aura été porté à la société universelle, préjudice dont les effets n'ont pas cessé de desservir les intérêts solidaires de l'ensemble des peuples ... (P. 35 § 2)" (132).

Les niveaux auxquels on peut relever l'hostilité de la GUINEE vis à vis des pays occidentaux sont très nombreux et très manifestes; notamment dans ses productions à caractère politique, économique et socio-culturel. C'est le cas du chapitre XVII " REVOLUTION ET RELIGION" (P. 329) du TOME XXII intitulé : "QUALIFIER LE POUVOIR POPULAIRE", où plusieurs passages rapportent que : "... sur le plan international, la Révolution guinéenne n'entend jeter l'anathème sur aucun peuple, sur aucune fraction du peuple, mais exclusivement sur

(132) : A.S.T.. I.N : STRATEGIE ET TACTIQUE DE LA REVOLUTION.

les valeurs négatives qu'elle combat et ce, de façon résolue et permanente. Ces valeurs négatives ont pour noms : l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'exploitation de l'homme par l'homme, le racisme, l'apartheid, la superstition, la licence sous toutes ses formes.... (pp. 338 § 6 et § 339 § 1)".

Au chapitre XVIII " L'EVOLUTION POLITIQUE DE L'AFRIQUE" du même ouvrage (p. 341) il est fait mention que : "... la lutte entre l'Afrique et l'impérialisme continue donc sous la forme de la lutte contre la néo-colonisation ... (p. 347 § 2) ... Il est établi que c'est par la force que l'impérialisme a occupé l'Afrique, que c'est par la violence qu'il s'est maintenu, des siècles durant, dans certains de nos pays et pendant des décennies dans d'autres. C'est par l'exploitation que l'impérialisme nous faisait subir que les classes capitalistes de l'Europe occidentale ont pu s'enrichir de façon scandaleuse.

Et cette domination que l'impérialisme nous impose, cette exploitation qu'il nous fait subir, ces richesses qu'il amasse, traduisent sa nature et c'est pourquoi, il est ce qu'il est.

L'impérialisme ne peut donc pas, par générosité, renoncer, de lui-même, à ses intérêts qui, selon notre vision de peuples aspirant à la justice et à la démocratie, sont illégaux et illégitimes; mais ils sont parfaitement légaux et légitimes selon la morale capitaliste ! ... (p. 352 3 et 4).

... car l'impérialisme qui est un, n'est pas simplement mauvais, il est le mal à l'état pur, un mal méthodique, un mal qui ne recule devant rien, un mal qui, dans sa stratégie générale et globale, prévoit de loin et de très haut, toutes les phases de son action

.... Les puissances impérialistes sont unies. Elles sont arrivées à dominer leurs contradictions internes et ont établi

un programme commun concernant le maintien et le développement de leur pouvoir en Afrique; et ce programme comporte une répartition de tâches suivant des zones d'influence contrôlées par chaque puissance impérialiste. Et dans ce cadre de la division réactionnaire du travail de la mainmise sur les ressources de notre continent, l'impérialisme s'est forgé, parmi les pays anciennement colonisés, un réseau néo-colonial.

L'hostilité entre les Etats africains réside dans les clauses de pactes signés avec l'impérialisme; elle ne peut, nous insistons, s'expliquer par la divergence idéologique, puisque le capitalisme et le socialisme, deux systèmes mondiaux opposés, co-existent et coopèrent !

... Au delà de ces distinctions idéologiques et des options économiques, politiques et socio-culturelles, il y a une réalité qui demeure le dénominateur commun de l'ensemble des Nations africaines, c'est leur retard historique, c'est le sous-développement et ses conséquences tragiques portant encore atteinte à l'affirmation vigoureuse de nos peuples du fait qu'ils n'ont pas encore conquis la science, la Technique et la Technologie indispensables à la domination de la nature, au progrès de la société africaine et à l'épanouissement intégral de l'homme d'Afrique ... (pp. 353 § 1 et 5 et 354 § 1, 2 et 5).

... Il ne s'agit pas du tout, pour les pays ... africains, de se définir les uns par rapports aux autres. Il s'agit avant tout de savoir qu'ils ont les mêmes objectifs : libérer l'Afrique, rendre responsables ses peuples, liquider les bases de l'impérialisme et de l'exploitation; et tant que ces objectifs ne sont pas encore atteints, les pays ... n'ont vraiment pas besoin de se distinguer les uns des autres. Ils ont à se distinguer ensemble seulement de l'ennemi commun. Il s'agit, en un mot, de taire les contradictions mineures pour faire face aux contradictions majeures ... (p.362§2)"(133).

(133) : A.S.T. IN : "QUALIFIER LE POUVOIR POPULAIRE"

TOME XXII. INPL 2^o Trimestre 1978.

Dans "L'AFRIQUE EN MARCHE" du TOME X 4^e EDITION 1967, alors que l'agression armée perpétrée contre la GUINEE le 22 Novembre 1970 n'était pas encore intervenue, traitant, au chapitre H de : "LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA GUINEE" (P. 607), les termes qu'on y rencontre ne sont pas moins virulents. Si l'on peut déjà constater cette hostilité, à notre avis, entre autres, au moins deux facteurs peuvent l'expliquer :

- 1°) la proclamation du socialisme en tant que mode de développement, en 1967 ;
- 2°) la veille de la proclamation de la révolution culturelle socialiste qui va être faite à KANKAN le 2 Août 1968.

Ainsi, s'agissant pour la GUINEE d'affirmer davantage l'un des attributs de sa souveraineté dont elle est profondément jalouse d'une part, et d'autre part de réaffirmer ses idéaux, elle va introduire le chapitre par : "INDEPENDANCE ET UNITE AFRICAINE" (P.609), où l'on peut lire : "Si nous examinons la situation des divers Etats africains constitutionnellement indépendants, nous avons le droit et la fierté d'affirmer, au-delà des diverses campagnes de discrédit, et de mystification, que l'Etat guinéen a atteint le plus haut degré de l'indépendance politique, la seule qui permette, sur la base de l'amitié réelle et de la coopération loyale, de faire rapidement disparaître l'ensemble des méfaits que le colonialisme et l'impérialisme ont causés au sein de la société universelle.

Il faut croire cependant, que les forces d'oppression et d'exploitation, tout entières requises par leur néfaste égoïsme, sont disposées à se livrer dans toute leur ignominie au verdict de l'histoire plutôt que de se plier aux lois imprescriptibles de l'évolution humaine, puisque nous assistons

à une dangereuse et arrogante recrudescence de leurs pratiques brutales et criminelles (§ 1 et 2).

.... L'unité de l'Afrique, c'est le pouvoir de 250 millions d'hommes animés d'une même volonté et allant d'un même pas vers des objectifs communs. Toutefois, nous n'ignorons pas que les entreprises de division du colonialisme et de l'impérialisme mettront en oeuvre toutes les sataniques ressources dont elles disposent pour s'opposer à l'unité africaine; nous n'ignorons pas qu'ils comptent employer à la dispersion des forces de nos peuples tout l'arsenal de la balkanisation, la subordination, le mensonge, la prévarication, la calomnie et la mystification... " (p. 611 § 2).

La méfiance de la GUINEE vis à vis de ces pays est devenue si grande que s'en ressent leur domaine de coopération, tel qu'on peut le constater dans : "LES CONDITIONS DU RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE POLITIQUE DE LA GUINEE" (P.638) du même chapitre :

" ... chaque fois qu'un gouvernement colonialiste nous approuve, chaque fois qu'un Etat impérialiste nous soutient, la vigilance nous impose de nous assurer que nous n'avons pas commis d'erreur qui porte préjudice aux intérêts de l'Afrique..." (p. 639 § 3).

Traitant de : " LA SITUATION ACTUELLE" du même chapitre (p. 641), la GUINEE en appelle à la vigilance contre le nouveau déguisement, à travers de nouveaux concepts qu'on rencontre depuis l'avènement du Nouvel ordre Economique International (N.O.E.I.) :

" ... C'est qu'aucun Etat colonialiste ou impérialiste ne peut plus affirmer ouvertement ses prétentions à la supériorité raciale, culturelle ou économique. Toutefois les vieilles philosophies élaborées jadis pour justifier les régimes d'oppression et d'exploitation, se camouflent aujourd'hui sous de nouvelles formes, dont la plus dangereuse est le néo-colonialisme qui, sous un aspect paternaliste, prétend contribuer,

de manière désintéressée, à l'émancipation humaine des pays sous-développés... (p. 642 § 1)

... Face au néo-colonialisme, une conscience politique médiocre ne peut que favoriser l'implantation et le développement de celui-ci conduisant, en fait, à la confiscation de la liberté, à la mise sous séquestre des moyens d'exercice de la souveraineté ..." (p. 643 § 2).

Enfin, au chapitre : " CONCLUSIONS" (p. 675) de cet ouvrage, nous pensons qu'une dernière mention mérite d'être présentée : "... Foncièrement anti-impérialiste, l'Etat guinéen appuie activement toutes les initiatives, toutes les activités qui tendent à la liquidation radicale de l'impérialisme et de ses séquelles dans la vie des peuples et dans leurs relations ... " (p. 685 § 2) (134).

Si la nécessité pour nous de prouver l'hostilité qui a existé entre la GUINEE et les pays occidentaux à un moment donné de leurs relations, constatée dans plusieurs ouvrages de celle-là, en dépit des déclarations verbales et des actes concrets officiels nous a conduit à faire usage de nombre de ceux-ci, cette ambition ne saurait nous prêter des prétentions exhaustives. Nous limitant donc à quelques exemples dans ce domaine, nous pensons que l'ouvrage " L'AFRIQUE ET LA REVOLUTION" TOME XIII, à cause de son intitulé, évocateur quant à son caractère africaniste, contribue considérablement à la satisfaction de cette ambition. En effet, son chapitre " DU MATERIALISME DIALECTIQUE" (p. 345) se termine par une révélation dans ce sens :

" ... L'existence, au sein des nations techniquement sous-développées et en lutte permanente contre l'impérialisme, de catégories sociales se révélant des alliées anachroniques de l'ancien ordre colonial ou essayant d'établir un nouveau mode d'exploitation de l'homme par l'homme, ne modifie rien

(134) : A.S.T. IN : "L'AFRIQUE EN MARCHE".

au fait que la contradiction fondamentale, aujourd'hui, est celle qui existe entre nations sous-développées et nations hautement développées. La lutte historique, aujourd'hui, est celle menée contre l'impérialisme" (p. 374 § 4).

Quant au niveau du chapitre " COOPERATION INTERNATIONALE ET PAIX" (p. 375), traitant du rôle de la lutte anti-impérialiste, l'auteur écrira : " Ce rôle est, historiquement, d'une importance considérable, car non seulement il a porté un coup sérieux à l'impérialisme, mais aussi il a lié la lutte anti-impérialiste de ces peuples à celle livrée pour la satisfaction de leurs besoins et en a fait ainsi une force historique extra-ordinaire appelée à modifier radicalement le rapport de forces qui existe actuellement dans le monde ... (pp. 380 § 4 et 381 § 1).

... Nos peuples font partie de l'extra-ordinaire armée en mouvement vers la liberté, la justice et la paix que constituent potentiellement l'Asie, l'Afrique, l'Océanie et l'Amérique latine qui lient leur propre libération à la liquidation de toutes les formes d'oppression et d'exploitation existant à travers le monde.

Débattre de la paix, c'est donc avant tout engager une lutte résolue et sans merci contre l'impérialisme et le colonialisme.

... Pour les impérialistes, la paix et la guerre ne sont que des instruments différents qu'ils utilisent pour le même objectif, et dont ils se servent contre les intérêts légitimes des peuples qu'ils dominent ou veulent subjuguier. Tel est l'aspect crucial du problème qui est posé à la conscience des peuples ... " (p. 391 § 2 et 3) (135).

(135) : A.S.T. IN : "L'AFRIQUE ET LA REVOLUTION."

Si l'hostilité entre la GUINEE et le bloc occidental connaît des séquences relatives aux différentes crises qu'a connues ce pays sous sa première République, globalement, on peut dire qu'elle a couvert la période de la proclamation de son indépendance à son offensive diplomatique, soit de 1958 à 1979, dégageant un bilan dont la visualisation fait ressortir à son actif vis à vis de la GUINEE :

- 1°) implication des pays occidentaux dans tous les complots contre ce régime, à l'exception de celui de 1961;
- 2°) détournement des efforts de développement pour uniquement la défense;
- 3°) crise permanente au niveau politique, économique et socio-culturel.

S'il est vrai que l'assistance et le soutien du bloc de l'Est, à l'ère de la bipolarité, n'ont pas fait défaut aux M.L.N. et jeunes Etats indépendants progressistes, y compris la GUINEE, il est également vrai que l'histoire n'a pas encore fourni, à notre connaissance, d'exemple de pays, parvenu à son développement par le concours de celui-là uniquement. Or, en dernier lieu, le développement est l'objectif fondamental visé par tous les Etats du monde. C'est pourquoi et à la faveur de certains événements, la GUINEE monnaiera la fougue contre la politique de recherche d'équilibre dans ses relations avec les puissances.

SECTION II : L'AMORCE DE LA MODERATION.

Si dans les toutes premières déclarations officielles guinéennes, le désir de cet Etat de rester liée à la France et à son système de développement ne laisse aucun doute,

cette alliance souhaitée n'a laissé aucune confusion quant aux multiples revendications guinéennes de conserver et de préserver ses prérogatives de souveraineté. Dans précisément l'exercice et la jouissance de celles-ci, après des moments d'intense intimité avec ce qui a été autrefois le bloc de l'EST, quand les conditions l'ont exigé et surtout permis, la GUINEE doit faire preuve d'habileté pour manifester son adaptation.

PARAGRAPHE I : MODERATION DANS LES RELATIONS AVEC L'EST.

La sagesse politique ne commande pas qu'on se laisse imposer, de manière relationnellement alignée, derrière un bloc. Consciente de cette nécessité de prévoir cette marge de manœuvre, la GUINEE l'introduira, en deuxième point de ses trois conditions pour son adhésion à la communauté Franco-africaine :

"... le droit de divorce sans lequel le mariage franco-africain pourra être considéré, dans le temps, comme une construction arbitraire imposée aux générations montantes" (136).

Le rappel de l'historique de cette prédisposition nous semble nécessaire tant la fidélité dans les alliances est souvent perçue comme structurelle bien que dans le champ politique, la poursuite des intérêts ne s'embarrasse pas de morale, quand ce n'est pas profitable. Cette notion ou plutôt ce concept de structuralisme, qui introduit une distinction caractéristique entre les pays développés qui, eux, ont une structure administrative stable et les autres qui n'en n'ont pas, pourrait faire penser que cette deuxième catégorie de pays, dont la GUINEE, sans ce rappel historique, se mettraient plutôt dans la situation d'estoppel. Ceci est particulièrement

(136) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 198 op. cit. p. 25 § 2.

vraisemblable pour la GUINEE à cause de son choix de la voie de développement non capitaliste, clairement perceptible dans tous ses discours, mais solennellement déclarée le 8 Novembre 1964.

Cependant, ne valait - il pas mieux de parler d'orientation que de choix, vu l'étroitesse, voire l'absence d'alternative laissée à la GUINEE ?

Quoi qu'il en soit, la prudence indique de rappeler que cette option s'est tout de suite accompagnée d'autres, notamment le neutralisme positif en tant que définition du non-alignement, se réservant la possibilité de coopérer, selon sa guise et le commandement des intérêts de manière optionnelle .. En effet, dans le traité "ONZE ASSISES NATIONALES DU P.D.G." (résolutions), on peut lire, dans le cadre de la résolution du CINQUIEME CONGRES (CONAKRY, les 14, 15, 16 et 17 Septembre 1959) (p. 35) :

"... CONSTATANT (p. 36)

... a/ ;.... le Bureau politique par son secrétaire Général affirme sa détermination d'amplifier dans tous les domaines l'action révolutionnaire du P.D.G.-R.D.A... " (p.36).

Si l'option visée est déjà claire à ce niveau, des passages également sans aucune ambiguïté dans cette même résolution, ont prévu l'éventualité de cette modération relationnelle, précisément "SUR LE FRONT EXTERIEUR"

1- POLITIQUE INTERNATIONALE (p. 39) :

" ... Réaffirmation de notre volonté de collaboration loyale avec tous les pays prêts à respecter notre souveraineté et qui s'inspirent des principes d'égalité de toutes les Nations grandes ou petites, également intéressées au maintien de la paix

3- COEXISTANCE PACIFIQUE-APPUI ACTIF DE TOUTE ACTION TENDANT
AU RAPPROCHEMENT DES DEUX BLOCS ...

3°) ... Enfin, le Congrès approuve chaleureusement l'initiative des visites réciproques entre les Présidents des Etats-Unis et de l'Union soviétique comme étant un facteur important de détente internationale ..." (pp. 40 et 41).

Dans ce même traité; dans sa résolution, le SIXIEME CONGRES, tenu à Conakry les 27, 28, 29, 30 et 31 Décembre 1962 (p. 42), sur le plan international, réaffirme la politique de neutralisme positif du Parti Démocratique de GUINEE et de son gouvernement (p. 48 § 3).

La problématique résidant à la base de cette modération étant économique, la résolution du SEPTIEME Congrès, tenu à KANKAN (137) les 15, 16, 17 et 18 Août 1963 (p. 50), va inviter, au chapitre "INTERNATIONAL" (p. 87), tous les Etats Africains à redoubler de vigilance à renforcer leur action et leur coopération dans la lutte contre le sous-développement; "... Réaffirme solennellement la politique de neutralisme positif du P.D.G..."

... Le P.D.G. au nom du peuple de GUINEE s'engage résolument à mettre tout en oeuvre pour assurer le développement harmonieux et équilibré de l'économie guinéenne, la promotion sociale et humaine du peuple guinéen ... " (p. 58).

L'indépendance politique reconquise, il faut reconstituer (ou constituer) sa substance, à savoir le développement global, cela va mettre en action sans répit le modèle "choisi" jusqu'à la pertinence de sa situation. Dans ce cadre, tenu à Conakry les 24, 25 et 26 Avril 1972, le NEUVIEME Congrès,

(137) : KANKAN : officiellement, c'est la 2^o ville guinéenne.

dans sa résolution (p. 79), recommandera à la Direction Nationale du Parti d'adapter les structures de l'Etat aux nouvelles exigences de la Révolution en donnant la priorité au développement économique (p. 82).

Graduellement, le DIXIEME Congrès, tenu à Conakry les 28 et 29 Septembre 1973 (p. 84), sera exclusivement consacré à la discussion et à l'adoption du plan quinquennal de développement économique et social, il va en outre recommander :

- " - de normaliser et de rentabiliser nos unités économiques existantes et d'en créer de nouvelles; - de mettre en valeur nos grandes potentialités économiques ...;
- de développer les infrastructures économiques ;
- d'assainir les circuits de distribution intérieurs et d'améliorer la balance commerciale ... " (p. 85).

En guise de conclusion de ce traité, rappelons la particularité de la ONZIEME ASSISE du congrès national tenue à Conakry les 17, 18, 19, 20 et 21 Novembre 1978 (p. 94). Se tenant juste après un an de la décision solennelle des autorités guinéennes, de lancer l'offensive diplomatique, en 1977, qui devait éclore l'ostracisme dans lequel le pays se trouvait; nous y reviendrons.

Pour l'instant, signalons que dans sa résolution générale (p. 94), au chapitre "SUR LE PLAN EXTERIEUR" (p.97), elle réaffirme :

- " - 5 - La nécessité de développer la plus large coopération possible, avec tous les pays qui accepteront sur la base de la réciprocité d'intérêt et de la non immixtion dans les affaires intérieures du partenaire de conjuguer leurs moyens

absolument recourir à la conscience, à l'expérience, à la vérité ... (p. 154 § 2)".

Au niveau du chapitre III également de cet ouvrage, nombreux sont les passages qui insistent sur la nécessité de l'adaptation des actes et méthodes aux réalités pratiques et la volonté du peuple, processuellement vers le développement. Certains de ces passages nous semblent particulièrement pertinents, comme par exemple :

" ... La propriété dynamique d'une organisation est sa capacité permanente de s'adapter aux impératifs de l'évolution sociale ... (p. 187 § 2).

... "seul le peuple demeure la source de la légitimité et de la légalité, autrement dit, l'unique source du pouvoir"... (p. 217 § 1er).

... Le pouvoir ne commence pas par l'exécution, le pouvoir commence dans le droit reconnu au peuple de concevoir tout ce qui constitue son bonheur, tout ce qui est nécessaire à son équilibre et à son progrès, le pouvoir s'exerce également dans le choix, enfin dans la réalisation de ce qui est décidé... (p. 218 § 5).

... La vie n'est pas statique. L'ordre ou les rapports de grandeur changent, ce qui rend le comportement de l'homme dynamique ... (p. 297 § 2).

La brèche laissée ouverte par la GUINEE quant à son adaptation aux réalités, conjoncture et circonstances, est par ailleurs clairement présentée dans bien des parties du chapitre IV de cet ouvrage "LA PRODUCTION INDUSTRIELLE " (p.329). C'est ainsi qu'on peut lire :

"... Les contraintes politiques, sociales, morales ne doivent jamais être perdues de vue ... " (p. 333 § 2).

Dans le chapitre VI "BANQUES ET FINANCES" (p. 382) de la présente production, ce passage ci-après nous paraît bien conforme avec l'attitude d'amorce de cette adaptation :

" ... Nous voulons que l'Etat tire profit de la somme d'expériences pratiques réunies afin de lui permettre, en conformité avec les perspectives de développement dynamique de la Révolution, de jeter un coup d'oeil juste sur la situation et de l'adapter, par des nouvelles méthodes aux nouvelles exigences nées de la volonté de progrès de notre peuple ... (p. 390 § 3).

... Tant que la méthode de gestion n'est pas adaptée à l'équilibre économique et financier de la Nation, l'action demeure un simple coup de sabre dans l'eau ..." (p. 399 § 1er).

La modération manifestée par la GUINEE dans ses rapports avec le bloc de l'EST, à partir de certains moments de son évolution, est perceptible comme étant quelque chose de prévu par elle depuis toujours, tel que le renseignent certains de ses ouvrages. Ceci est d'autant plus remarquable dans la R.D.A. N° 86 " LE FESTIVAL ARTISTIQUE ET CULTUREL ET LE PANAFRICANISME", qu'elle est produite quasiment à la même époque (Avril 1975) que la suppression du commerce privé. Or, on y rencontre :

"... l'histoire est fondée sur trois constantes : l'homme, sa conscience et ses capacités, d'une part, le temps et l'espace, d'autre part, temps et espace que l'homme doit maîtriser précisément avec cette conscience et ces capacités. Dès que le temps change, il faut alors adopter le comportement correspondant à ce changement ... (pp. 12 § 2 et 13 § 1er).

A mesure qu'on exploite les ouvrages guinéens, l'on a l'impression que l'option par elle de la voie de développement non capitaliste, ne constituait qu'une sorte de "ballon d'essai", nécessitant en conséquence de la prévision des moyens

politiques et juridiques d'adaptation en cas de besoin. Dans le TOME XXI "STRATEGIE ET TACTIQUE DE LA REVOLUTION", il nous semble convainquant de remarquer qu'il y est écrit que : " ... A la conception idéaliste du socialisme, nous devons substituer la conception scientifique, fondée sur la connaissance vraie, l'expérience et la pratique, ... (p. 182 § 1er).

... Nous devons savoir qu'aux besoins, il n'y a pas de limite; qu'au bonheur, il n'y a pas de limite; qu'à la capacité créatrice du peuple, il n'y a pas non plus de limite...

... le développement est multi - directionnel, multi-dimensionnel ... (p. 216 § 2 et 3).

... l'objectivité révolutionnaire s'entend par la conformité de l'acte au but assigné à l'action révolutionnaire ... (p. 299§5).

... C'est à travers leurs conséquences que nous devons apprécier nos actes et non à travers nos sentiments. Il s'agit d'un problème de réflexion et non d'affection ..." (p. 314 § 1er).

Cette amorce est par ailleurs plus percutamment signalée, voire dénoncée par GINETTE COT, donc en des termes quasi accusateurs, ainsi qu'il suit : "virage à cent quatre vingts degrés, remise en cause de la voie ardue jusqu'ici poursuivie, remous et changements en profondeur : depuis la rencontre de MONROVIA, depuis la réapparition, après une longue éclipse, du leader de la Révolution guinéenne au sommet de l'O.U.A. et les voyages successifs que celui-ci a entrepris, en l'espace de quatre mois, dans une quinzaine de pays africains et arabes, les spéculations ont repris de plus belle. Il n'est pas jusqu'aux accords de coopération, çà et là noués, et aux projets économiques en voie de concrétisation qui ne viennent étayer les hypothèses de ceux qui, prenant

peut être leur désir pour la réalité, croient découvrir l'avènement d'une nouvelle sagesse, d'une "modération" inusitée à Conakry " (138).

Comme on le verra complémentaire dans le cadre du rapprochement guinéen de l'occident, dans l'axe de l'offensive diplomatique, bien que théoriquement prévu depuis toujours, la modération relationnelle guinéenne avec l'EST est, à notre avis, la conséquence pratique de cette ouverture. C'est également la conséquence de l'esprit de liberté de la GUINEE dans ce domaine, historiquement traumatisée par la confiscation de sa personnalité juridique par la colonisation.

Les changements intervenus en GUINEE depuis un certain temps ont retenu l'attention de plusieurs catégories de professionnels des questions internationales. A l'occasion d'une interview accordée par le Président AIIMED SEKOU TOURE, A. DAVID LAMBS du LOS ANGELES TIMES l'affirme (139).

Nous l'avions déjà signalé, dans la crise américano-guinéenne, alors que les Etats Unis étaient présentés par la GUINEE comme la tête de pont de l'impérialisme à l'ère de son intimité avec l'EST, sous le régime de la nouvelle ère, celle de la modération avec ce bloc, une nouvelle appréciation vis à vis des Etats-Unis et les autres pays capitalistes, mais aussi des pays de l'EST, par la GUINEE, est notable : "... En ce qui concerne les pays de l'EST, nous avons avec eux des relations excellentes. Depuis notre indépendance, les pays de l'EST ont noué de solides relations avec nous. Dans le cadre d'ailleurs de ces relations, nous avons bénéficié d'une véritable assistance de la plupart des pays socialistes, ce qui nous a aidé à développer nombreux secteurs de l'économie guinéenne, et aussi, sur le plan de la culture, de la science, de la Technique, nous avons bénéficié de l'apport des pays socialistes. Cependant, nous ne cachons pas l'assistance dont nous avons bénéficiée

(138) : IN : *Afrique Asie* N° 173 du 30 Octobre au 12 Novembre

1978. P. 20 § 1er.

(139) : IN : R.D.A. N° 128 " POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE".
P.65 § 1er.

de la part des pays capitalistes tels que : les Etats-Unis qui ont apporté leur aide à la GUINEE dans bien des domaines.

Mais la politique guinéenne est une politique de non-alignement. Nous avons conscience de notre personnalité et des valeurs morales et matérielles qui nous sont propres..." (140).

A plusieurs reprises, les spécialistes de la politocologie affirment qu'en politique, on ne s'embarrasse pas d'impératifs moraux; le professeur MORGENTHAU l'affirme avec force, sauf si l'on peut s'en servir pour des intérêts politiques. Appliqué aux changements nouveaux intervenus en GUINEE par ce pays, et à l'image d'un passage ci-après : "... Nous croyons que si la solution d'un problème est au même niveau que celui de la sensation du besoin, ce travail a davantage de chance d'être résolu avec efficacité et à temps. C'est avec une telle conception qu'on crée la nécessaire correspondance entre la fin et le moyen, ce qui est l'adéquation de l'action à son objet" (141) des recommandations issues de la 50^e session de son Conseil National de la Révolution (CNR), ce constat nous semble confirmé.

A l'instar d'autres observateurs, Cathérine NAY constate et affirme, s'adressant à la GUINEE à travers son Président : " ... Depuis quelque temps, on a l'impression que vous revenez un peu sur ces alliances avec l'EST, dans tous les cas, il y a longtemps que vous n'allez pas en Union Soviétique.

(140) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 128 op. cit. p. 97 § 5 et 6.

(141) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 179 op. cit. p. 28 § 4.

Dans tous les cas, vous vous êtes rapproché des modérés de l'Afrique ... de tous les pays modérés... " (142).

Si jusqu'ici, parlant des relations entre la GUINEE et l'EST, il a été question de changement, pour SENNE ANDRIAMIRADO, " Dès l'indépendance, le leader guinéen a su faire croire à son "progressisme anti-impérialiste". En réalité, ... L'U.R.S.S. n'a maintenu sa présence à Conakry que pour contre-balancer l'influence américaine ... " (143). Selon ce même journaliste, deux mois avant sa mort, le premier président guinéen aurait déclaré devant des journalistes Français :

"Je crois que l'on a compris que nous n'étions pas la tête de pont du communisme et que nous avons au contraire une politique de dignité, de non-alignement dont nous sommes les promoteurs".

Au plan pratique diplomatique, la traduction de cette diminution d'intensité dans les relations entre la GUINEE et l'EST se visualise à travers le bilan ci-dessous des activités effectuées par la GUINEE dans ce cadre, arrêté au 30 Décembre 1979, consécutive à l'offensive diplomatique guinéenne.

(142) : IN : "XII^e Congrès national" du P.D.G. CONAKRY-Novembre 1983.

P. 14 §1er.

(143) : IN : Jeune Afrique "plus" op. cit. P. 68 § 1 et 2.

Du 1er/1/au 30/12/1979 (144)

Les contacts pris par la GUINEE avec l'extérieur.

| Mois | To- taux | ACTIVITES | | | | | | | | TENDANCES | | |
|-------|-------------|-----------|-----|-----|------|---------|-----|-----|------|-----------|----|-----|
| | | ARRIVEES | | | | DEPARTS | | | | Prog. | oi | Mod |
| | | TOT | Dpq | Ecq | CULT | TOT | Dpq | Ecq | CULT | | | |
| JANV | 3 | 2 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | - | - | - | - | 3 |
| FEV | 1 | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| MAR | 14 | 14 | - | 6 | 8 | - | - | - | - | 3 | 6 | 5 |
| AV. | 2 | 1 | 1 | - | - | 1 | - | - | 1 | 1 | 1 | - |
| MAI | 3 | 3 | 3 | - | - | - | - | - | - | 1 | - | 2 |
| JUIN | 6 | 5 | 2 | 1 | 2 | 1 | - | 1 | - | 2 | 1 | 3 |
| JUIL | 12 | 4 | 1 | 1 | 2 | 8 | - | - | 8 | 2 | - | 10 |
| AOUT | 4 | 4 | 2 | 1 | 1 | - | - | - | - | 1 | - | 3 |
| SEPT | 2 | 2 | 1 | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 2 |
| OCT | 1 | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | 1 | - |
| NOV | 7 | 6 | 5 | - | 1 | 1 | 1 | - | - | 1 | 1 | 5 |
| DEC | 10 | 10 | 1 | 5 | 4 | - | - | - | - | 1 | - | 9 |
| ITOT. | 65 | 53 | 17 | 15 | 21 | 12 | 2 | 1 | 9 | 12 | 10 | 43 |

Légende :

Dpq = diplomatiques

Ecq = économiques

CULT= culturelles

Prog= progressistes

oi = organismes internationaux

Mod = modérés

(144) : AGUIBOU BANGOURA. IN. HOROYA HEBDO "L'AN" 1979. pp. 14 à 18.

Sur un total annuel d'environ 65 contacts effectués par la GUINEE avec le monde extérieur en 1979, 53 de ceux-ci ont eu lieu à domicile, contre 12 ayant fait l'objet de déplacements de délégations officielles guinéennes.

Ce qui nous paraît impressionnant et confirmatif quant à la modération des rapports entre la GUINEE et l'EST, c'est qu'au titre de 1979, solennellement proclamée par la GUINEE comme l'année de son offensive diplomatique, seulement 12 de ces contacts ont eu lieu avec l'EST.

La sommation de ces contacts réalisés par la GUINEE avec l'EST et 10 autres pris par elle avec les organismes internationaux, pour 24 au total, n'atteignant même pas la moitié de l'ensemble du quota annuel, il faut donc situer le reste .

En tout cas, dans son programme de développement, le niveau atteint résultant de sa coopération en majeure partie avec l'EST étant très en deçà des prévisions, la GUINEE cherchera à diversifier celle-ci, en amorçant l'ouverture vers l'OUEST.

PARAGRAPHE II : RAPPROCHEMENT AVEC L'OUEST.

En réalité, la volonté de coopérer avec l'OUEST n'a jamais quitté l'esprit des gouvernants guinéens. Mais le problème est resté insoluble au niveau des conditions. L'on s'en souvient que déjà bien avant l'indépendance guinéenne, cette demande avait été faite par elle à la France. Mais avec l'esprit colonial qui prévalait du côté français d'une part, le franc parlé qui a introduit le dialogue et les conditions posées par la GUINEE pour ce partenariat d'autre part ont été entre autres, autant de facteurs défavorables à la conclusion de cette coopération. Pourtant, la GUINEE la voulait et l'avait demandée à la France avec véhémence, bien que conditionnée, en des termes clairs comme on peut le noter : " ... L'action économique et culturelle de la France demeure encore indispensable

à l'évolution harmonieuse et rapide des Territoires d'outre-Mer...

... Nous ne confondons pas non plus la jouissance de ce droit à l'indépendance avec la sécession d'avec la France, à laquelle nous entendons rester liés et collaborer à l'épanouissement de nos richesses communes...

... L'immense majorité des populations intéressées veut substituer aux actuelles entités... deux Etats puissants fraternellement unis à la France.

Des considérations humaines et sociales autant qu'économiques et politiques plaident en faveur de la constitution de ces Etats.

Ces mêmes perspectives, positives pour les Territoires d'outre-Mer et pour la grandeur de la France dans le monde, exigeront de nous, Africains, Malgaches et Français, des efforts plus grands, à la fois plus nobles et plus exaltants que ne l'aurait exigé la solution destructive d'une séparation ... " (145).

Demeurées sans effets escomptés, ces démarches guinéennes pour rester liée à l'ensemble français, effectuées à la veille de son indépendance, vont se poursuivre après la proclamation de celle-ci.

C'est ainsi que, du 2/10/1958 au 14/11/1958, le gouvernement de la République de GUINEE enverra à son homologue Français 6 (six) correspondances dont respectivement :

Le 2/10/1958 : 2 Télégrammes;

Le 9/10/1958 : 1 Télégramme;

Le 15/10/1958 : 1 message;

Le 29/10/1958 : 1 lettre

Le 14/11/1958 : 1 correspondance (146), pour le même but.

(145) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 198 op. cit. pp. 22 § 1er; 23 § 1er; et 24 § 3, 4 et 6 .

(146) : *ibid* : pp. 32 § 3, 4 et 5; 34 § 2; 40 § 5; 42 § 9 et 43§1er.

Du côté Français, elles ne recevront pas d'écho favorable. Tentant de créer, à défaut d'en trouver, des occasions pour relancer ces perspectives, la GUINEE reviendra à la charge.

En effet, M. Jacques Baulin signale un certain nombre de fois de cette tentative avec précision, dans son ouvrage ci-dessus cité.

Il y rappelle que, porteur d'un message du Président SEKOU TOURE, M. Nabi Youla sera reçu, pour la 2^e fois, le 29/12/1958, par le général de Gaulle (p. 51 §2). Bien entendu, le contenu de ce message, comme tous ceux du genre qui l'ont précédé et ceux qui vont le suivre, est relatif à l'établissement des rapports de coopération entre la GUINEE et la France.

En Mars 1961, la désignation par la France de son premier Ambassadeur pour la GUINEE (P. 51 § 7) créera de l'espoir au niveau de celle-ci. La fin de la guerre d'Algérie lui donnera l'occasion de tenter de dégeler la situation, en félicitant publiquement, le 19 Mars 1962 (p. 52 § 1er), le général de Gaulle et son gouvernement.

Le 14 Mai 1963, SAIFOULAYE DIALLO, alors Ministre d'Etat, conduira une délégation en France pour la liquidation du contentieux Franco-guinéen et la conclusion des accords de coopération (p. 52 § 6).

Le 22 Mai 1965, à Conakry, prend fin la liquidation de ce contentieux par la commission mixte franco-guinéenne (p. 55 § 2).

La GUINEE ne néglige pas plus le côté américain dont l'aide est incontestablement précieuse.

Ainsi, le département d'Etat demandera au congrès de porter celle-ci en faveur de la GUINEE, de 19.500.000 \$ à 36.500.000 \$. Mais elle sera contre-carrée par des démarches

engagées et menées entre Paris, Abidjon et Washington, à partir du 5 Mai 1966 (p. 71 § 3 et 4).

Finalement, elle ne réussira même pas à conserver au moins les 19.500.000 \$; n'obtenant en définitive que 7.000.000 \$ (p. 73 § 7).

A la suite de cette crise financière, et pour relancer la coopération entre les deux pays, le secrétaire d'Etat américain aux affaires Etrangères, M. DEAN RUSK invitera son homologue guinéen, le Dr. LANSANA BEAVOGUI pour un séjour, du 6 au 15/3/1967. "Une dépêche A.F.P. datée du 27 Mars confirme le rapprochement entre les deux pays et annonce le rétablissement intégral de l'aide américaine à la GUINEE". Mais selon M. BAULIN, par la même démarche triangulaire menée entre Paris (147), Abidjan et Washington, la GUINEE n'obtiendra pas encore les crédits demandés par le département d'Etat au Congrès, pour le compte de la GUINEE (p. 82 § 1er; 3 et 7).

Le 2/10/1967, lors de la séance de clôture du VIII^e Congrès du P.D.G., le Président SEKOU TOURE manifeste son désir de voir se rétablir les rapports entre la GUINEE et la France. Dans ce cadre, après une longue absence, la GUINEE sera présente à Bamako au début du mois de Novembre 1967, à la réunion des chefs d'Etat riverains du fleuve Sénégal, pour pouvoir compter sur l'appui du Président L.S. SENGHOR auprès de la France (P. 83 § 1er à 3).

Mais pour toute réponse, la France continuera à observer le silence. Comptant désormais sur la médiation du Président SENGHOR, la GUINEE ne désespère pas pour autant.

(147) : IN : *La politique AFRICAINE D'HOUPOUËT BOIGNY.*

Op. cit. PP. 73 à 82.

C'est elle-même qui abritera, le 24 Mars 1968, à LABE (GUINEE) (148), la conférence au sommet des chefs d'Etat de l'organisation des Etats RIVERAINS DU FLEUVE SENEGAL (O.E.R.S.), regroupant le Mali, le SENEGAL, la Mauritanie et la GUINEE (P. 84 § 3). Mais la position française demeurera inflexible.

Le 13 Avril 1969, Radio-Conakry condamnera "la querelle que de Gaulle et ses nègres font au peuple guinéen et à sa révolution" (p. 85 § 7).

La volonté guinéenne dans la perspective de réussir à nouer cette coopération de manière fructueuse avec l'occident, à travers la France, ne sera pas entamée.

Après le départ du général de Gaulle de la scène politique en 1969, cette intention sera de plus en plus manifeste. D'autant que la présence politique de ce dernier s'est finalement avérée pour elle obscène. Cependant, si elle croyait entrevoir une lueur d'espoir pour le rétablissement de ses relations avec la France et par ricochet avec le monde occidental, du fait du départ de celui-ci de la scène politique, elle devra encore affronter d'autres crises non moins graves, issues de la coalition de certaines puissances occidentales contre elle. Le complot de 1969, l'agression armée contre elle de 1970 et d'autres opérations d'insécurité et de sabotage vont encore assombrir cet horizon.

La GUINEE l'a toujours crié; aujourd'hui, il apparaît qu'elle n'avait pas le choix dans ses alliances. En tout cas, selon Roger Faligot, Pascal Krop, "en 1969 et 1970, la CIA et le BND OUEST allemand, ainsi que la PIDE portugaise, lanceront à leur tour plusieurs opérations armées. Mais Paris,

(148) : LABE, nom à la fois donné à la région naturelle (LA GUINEE en compte 4) et à la capitale de celle-ci à l'instar des 3 autres, étend son autorité politico-administrative jusqu'à la frontière guinéo-sénégalaise.

rendu prudent, se contente d'assurer un timide appui logistique. Il faut, au SDECE, l'arrivée de MARENCHES à la tête des services, pour que Paris reprenne, avec la préparation d'un coup de main en 1974, sa lutte acharnée contre SEKOU Touré ..." (149).

La GUINEE tentera de vaincre cette répulsion occidentale, en se présentant à Bruxelles pour participer, le 17 Octobre 1973, à la négociation de nouveaux accords d'association entre l'Afrique et la communauté Economique Européenne (CEE) (150).

L'on sait que cette percée ne serait possible que par le biais français, conséquence de la politique de zones d'influence. Bruxelles 73, eu égard à la situation économique d'antan de la GUINEE, était d'autant alléchante qu'à l'effet en Août 1975, les accords y résultant feront prêter par le F.E.D. (Fonds Européen de Développement), un milliard de dollars F non dévalués pour 5 ans, sous réserve de certaines conditions.

Déjà, en 1972, lors du 2^e anniversaire de l'agression du 22 Novembre 1970, un souffle lui sera donné par la présence d'une délégation du Parti socialiste Français (P.S.F.) conduite par M. François Mitterand (151).

Cet élan de rétablissement des relations et de pacification des rapports entre la GUINEE et la France sera appuyé par M. KURT WALDEIM, alors secrétaire Général de l'ONU, à l'occasion de sa visite en GUINEE en Mars 1974, au cours de laquelle il abordera ce sujet avec le président AHMED SEKOU Touré. Il fera continuer ses bons offices pour la normalisation des relations diplomatiques entre la GUINEE et la France d'une part et entre la GUINEE et la RFA (République d'Allemagne Fédérale) d'autre part, par son porte-parole,

(149) : IN : PISCINE op. cit. p. 249 § 2.

(150) : Jacques Vignes IN : Afrique-Asie N° 43 du 12 au 25 Novembre 1973. P. 23 § 1er.

(151) : IN : R.D.A. N° 198 op. cit. p. 53.

M. ANDRE LEWIN, qui sera à cet effet son représentant spécial. A l'issue de son enquête et de son travail, le représentant spécial de l'ONU, ayant contacté toutes les parties concernées et établi que toutes les conditions d'une normalisation étaient désormais réunies, y compris l'existence effective d'une volonté politique y afférente à tous les niveaux, le 2 Octobre 1974, à l'occasion de la fête anniversaire de la proclamation de l'indépendance guinéenne, le Président guinéen annoncera qu'il était prêt à envisager avec la France des relations normales sur la base des principes diplomatiques en vigueur.

Enfin ! cette fois-ci, l'écho s'en fera à Paris, où, le 18 Octobre 1974, le Président VALÉRY GISCARD D'ESTAING adressera une lettre à son homologue guinéen pour lui signifier tout l'intérêt qu'il attache à cette normalisation entre les deux pays.

Et en accord unanime, un communiqué sera rendu public instantanément à NEW YORK, à CONAKRY et à PARIS, le 14 Juillet 1975 à 13HGMT, relatif à cette normalisation, précisant que : " des contacts seront pris prochainement par voie diplomatique pour concrétiser le climat nouveau ainsi créé, étudier de manière positive les questions qui restent en suspens et finalement décider du rétablissement à une date aussi rapprochée que possible des relations diplomatiques entre les deux Etats" (152).

Le souhait tant formé se réalise peu à peu, les intentions venant désormais dans les discours de la partie qui les ont jusqu'alors ignorées; dû entre autres au fait que les éléments la composant ne sont plus physiquement les mêmes, entraînant corrélativement un changement de politique vis à vis de la GUINEE.

(152) : *ibid.* p. 63.

Ainsi, à l'occasion du 5^e anniversaire de l'agres-
sion du 22 Novembre 1975, après avoir introduit sa communica-
tion par le slogan :

"... vive l'amitié entre les peuples du monde !", M. Jean
LECANUET, alors ministre français de la Justice, GARDE des SCEAUX,
dira en substance :

" ... Nous vous offrons notre amitié. Oublions ensemble ce qui
a pu nous séparer. Souvenons-nous de nos liens séculaires.
Formons ensemble de nos diversités, dans la richesse de nos
cultures, une immense solidarité créatrice de biens et de
richesses pour le monde. La France est prête à répondre à votre
souhait de coopération ... " (153).

A l'occasion du 8^e anniversaire du même évènement
le 22 Novembre 1978, l'allocution de M. EDGAR FAURE, repré-
sentant personnel du Président VALÉRY GISCARD D'ESTAING est
tout aussi illustrative quant à cette reprise :

"... Mais, on a dit aussi que la négation était créatrice
à condition qu'elle soit suivie par la négation de la négation.
Nous fêtons aujourd'hui cette négation de la négation, c'est
à dire la totale positivité dans la chaleureuse affection qui
unit la France à la GUINEE ..." (154).

Dans la RDA N° 89 de Juillet 1975 "POLITIQUE AFRI-
CAINE", cette reprise des relations entre la GUINEE et la
France fait l'objet d'un communiqué spécial de 3 pages
(pp. 36 à 38); conjointement publié, comme nous l'avons déjà
signalé, à NEW YORK, à CONAKRY et à Paris. Il apparaît que
le fait de reproduire cette disposition commune dans plusieurs
documents nationaux distincts, par la GUINEE ressort l'importance
que celle-ci accorde à ce rapprochement.

(153) : *ibid.* P. 67 § 2

(154) : *ibid.* P. 71 § 7

Si l'issue des bons offices onusiens est prometteuse quant à la reprise des relations entre la GUINEE et la France, celle-là n'arrêtera pas pour autant de maintenir le paradoxe. Est-ce pour surenchérir pour davantage se faire désirer ?

En tout cas, elle adoptera, en Février 1975, "LA CHARTE ECONOMIQUE" qui fera l'objet de la RDA N° 83, laquelle va décider de supprimer le commerce privé en GUINEE et donner d'importants pouvoirs à la police économique pour lutter contre le "CHEYTANE 75" "lequel résume tous les maux dont souffre le peuple : Sabotage économique, gaspillage des biens du peuple, vol des deniers publics, trafic sur les produits et marchandises destinés à la consommation du peuple, trafics illicites de transport etc... " (155).

Mais comme nous allons le voir, cette charte va produire l'effet contraire qui suivra par ailleurs la logique du libéralisme, à notre avis, bénéfique même aux décideurs guinéens dans la mesure où il justifiera ou tout au moins expliquera la baisse progressive de l'intimité avec l'EST et l'amorce de rapprochement avec l'OUEST, avec lequel l'élan de reprise est déjà engagé.

Le chemin étant désormais considéré comme frayé, l'hebdomadaire guinéen Horoya fera l'écho d'un entretien entre le Président AHMED SEKOU Touré et une délégation économique italienne, le 1er Mai 1977, au cours duquel il affirmera que la GUINEE va "honorer les engagements auxquels nous allons souscrire dans les nouvelles phases de la coopération active entre l'Italie et la GUINEE "(156).

(155) : A.S.T. IN : RDA. N° 83P.10 § 2.

(156) : A.S.T. IN : HOROYA N° 22 86 R.G. du 7 au 17 Août 1977.P.4.

Comme présageant de l'inéluctabilité d'un évènement auquel il faut prévoir une parade, l'attitude d'assouplissement tant exigé par l'occident se remarque de plus en plus en GUINEE. Elle produira des résultats relativement bons; nous y reviendrons.

Dans ce sens, l'une des premières mesures se traduira tout d'abord par l'adoption d'un texte de loi disant qu'"Il est institué en République de GUINEE un code spécial des investissements ayant pour but de favoriser une meilleure utilisation productive en GUINEE des capitaux en devises étrangères appartenant aux GUINEENS résidant à l'extérieur.

La confiance, la sécurité et la rentabilité sont les principes directeurs du présent code..." (157). Il est aisé de comprendre qu'aux moments durs de la Révolution guinéenne, toute rentrée privée était suspectée pour des raisons que nous avons vues tout au long du développement de ce modeste travail.

Entamée, la détente connaîtra de plus en plus d'ascension appuyée par des actes officiels. Relatif à la rentrée massive des GUINEENS vivant à l'extérieur, Horoya présente un communiqué du Comité Central guinéen comme suit : "Le C.C. se réjouit de l'immense écho qu'ont eu dans les milieux des GUINEENS vivant à l'extérieur, les généreuses décisions prises en leur faveur par le C.N.R. au cours de sa 39^e session et promulguées sous forme de loi par l'Assemblée législative et sous forme de décret par le Président de la République en date du 28 Juillet.

(157) : HOROYA N° 2285 R.G. du 31 Juillet au 6 Août 1977. P. 16.

En raison de l'importance de l'affluence à nos frontières de ces camarades guinéens rentrant en GUINEE, le C.C. demande à toutes les autorités du Parti-Etat : ... de renforcer les mesures déjà prises pour accueillir dans les meilleures conditions ces camarades ..." (158).

Il est dit par ailleurs que : "... le chef de l'Etat lançait un appel à tous les GUINEENS résidant à l'extérieur afin qu'ils rentrent au pays natal pour participer activement à l'oeuvre de reconstruction nationale.

Certes tout le monde ne comprend encore pas toute la portée de cet appel patriotique ... " (159).

Dans le TOME XXII " QUALIFIER LE POUVOIR POPULAIRE", la justification de l'action de la police économique est ainsi signalée : "... on volait d'énormes quantités de sacs de riz, de ballots de tissus, des marchandises diverses que les malfaiteurs faisaient vendre par l'entremise des petits dioulas, vendeurs ambulants, sur les marchés publics.

Certains cadres véreux auxquels la Révolution a confié la gestion de nos entreprises se livraient à de honteux détournements des deniers publics.

Nous avons donc organisé un service dénommé "police économique" pour empêcher les vols au niveau des marchés publics des villes ..." (160).

Or, c'est justement cette police économique, par ses interventions, qui aura joué un rôle considérable dans le déclenchement de la crise du 27 Août 1977; nous allons y revenir.

(158) : HOROVA N° 2287 R.G.P.7.

(159) : HOROVA N° 2288 RG.p. 17.

(160) : PP. 237 § 3 et 238 § 1er.

Coincidence ou résultat de ce début de rapprochement, quoiqu'il en soit, M. Robert Mc NAMARA, alors président de la BANQUE MONDIALE (BM), se rendra à Conakry " pour mieux comprendre le rôle que la B.M. pourra jouer en GUINEE" ..."(161).

Le processus de cette détente se poursuivant, sera accéléré par un apport non moins important, par le sport. En effet, à l'issue de la rencontre sportive de Foot-ball, à l'occasion du MATCH-RETOUR, à Conakry, le 18 Décembre 1977, opposant, au STADE du 28 SEPTEMBRE, l'équipe GHANEENNE "HERTS OF OAK" à son homologue GUINEEN " HAFIA", la victoire était guinéenne. Le TROPHEE était la coupe N'KRUMAH pour les CLUBS champions d'Afrique.

A cette occasion, le chef de l'Etat guinéen, dans un discours tenu le 19 Décembre 1977 dans le même STADE, fera d'abord un long réquisitoire des foyers de tension en Afrique dont il invitera la jeunesse à assumer son rôle dans le sens de l'unité, du raffermissement des liens et du rétablissement des rapports entre leurs peuples respectifs. Pour le cas de sa sous-région où il est le premier impliqué, il dira : " ... jeunesse de GUINEE, jeunesse du SENEGAL, jeunesse de COTE D'IVOIRE, rétablissez le pont ...

... VIVE l'unité africaine !

... VIVE l'unité de la jeunesse africaine ! ..." (162).

Cet appel lancé en slogans est d'autant significatif que dès le départ, le blocus de la GUINEE par l'occident, par la France interposée passait ou dérivait de certains pays à elle immédiatement voisins et limitrophes. Elle a eu le temps d'apprécier la solidité de leurs liens avec ce bloc et en tire maintenant les leçons; estimant que sa réconciliation avec ceux-ci faciliterait l'évolution du processus de cette détente.

(161) : HOROVA N° 2300 RG du 13 au 19 Novembre 1977. P. 36.

(162) : A.S.T. IN : HOROVA N° 2306 R.G. du 25 au 31/12/1977 P.14.

L'ouverture amorcée par la GUINEE en direction de l'occident prendra un tel rythme d'accélération que certains médias la qualifieront de virage à cent quatre-vingts degrés, de remise en cause de la voie ardue de développement non capitaliste jusqu'ici poursuivie, de remous et de changements en profondeur ... (163).

En tant que Président de la République Française, la visite en GUINEE de M. VALERY GISCARD D'ESTAING, le 21 Décembre 1978, va revêtir un caractère d'une importance capitale dans la dissipation des derniers vestiges de la brouille qui a depuis tant opposé les deux pays. Elle suscitera par ailleurs beaucoup d'espoir du côté guinéen, nécessaires de l'intervention des institutions internationales pour son développement, dont l'appui de la France est sollicité par la GUINEE : "... Nous savons aussi que la France a des vues propres sur le fonctionnement des diverses institutions internationales : Conseil de sécurité, Fonds monétaire International, Banque Mondiale, UNESCO, OMS, PNUD, FAO, ONUDI, CNUCED etc.. " (164).

A cette sollicitation, positive, la réponse française se constitue en accueil favorable à la GUINEE pour sa politique de rapprochement de l'occident à travers la France : "... la France et la GUINEE qui voici vingt ans s'étaient perdues, se sont aujourd'hui retrouvées...

... Dans l'histoire des relations entre l'Afrique et la France, le 22 Décembre 1978, date où est scellée l'amitié entre la GUINEE et la France devra s'inscrire en lettres de lumière...

... La réconciliation entre la GUINEE et la France a une dimension que je n'hésite pas à qualifier d'historique ... " (165).

(163) : GINETTE COT IN : *Afrique Asie* N° 173 du 30/10/au 12/11/1978. P. 20 § 1er.

(164) : A.S.T. IN RDA N° 198 *Discours de bienvenue à Mr. V.G.E. en GUINEE* le 21/12/1978 P. 81 § 5.

(165) : *ibid.* P. 106 § 2.

Dans leur communiqué conjoint, les autorités des deux Pays vont s'engager à conclure des accords de coopération culturelle, scientifique et technique, économique et financière, avant le 1er Mars 1979 (166).



Et s'adressant à la presse, le Président Français dira : "... Et le problème pour nous, c'est de donner un contenu, une densité aux nouvelles relations que nous avons voulu établir entre nos deux peuples ... " (167).

Les contacts entre personnalités guinéennes et occidentales vont s'intensifier. Ainsi, le roi d'Espagne et la reine se rendront en GUINEE. A leur adresse, dans son discours du 14 Mai 1979, le Président guinéen affirmait : "... Nous voulons que le 14 Mai 1979 soit l'ouverture de l'auto-route reliant définitivement le peuple espagnol au peuple guinéen, le gouvernement espagnol au gouvernement guinéen, la famille royale à la Direction de la Révolution guinéenne..." (168).

Répondant à la presse, le chef de l'Etat guinéen affirmera clairement que la GUINEE a grand besoin, pour son développement, du concours technique, technologique et scientifique de l'occident (169). Toujours répondant à la presse, les éloges faits par le Président guinéen à l'endroit de son homologue américain, M. Jimmy Carter (170), sont autant de signes de volonté de rapprochement.

Considérée par la GUINEE comme l'année de son offensive diplomatique, 1979 présente un tableau d'activités avec l'extérieur d'un total d'environ 65 contacts pris à l'intérieur et à l'extérieur du pays, sur lesquels environ 43 ont eu lieu avec les pays à système libéral contre seulement

(166) : *ibid.* P. 96

(167) : *ibid.* P. 106 § 2

(168) : IN : RDA N° 128 *op. cit.* 38 § 2

(169) : *ibid.* : P. 67 § 2

(170) : *ibid.* P. 89.

environ 12 avec les pays progressistes et environ 10 avec les organismes internationaux, soit environ 66 %, oi compris, ou 78 %, ceux-ci non compris (171).

A propos de cette année, un journaliste guinéen dira : "... Année d'application et de matérialisation des décisions cardinales issues du XI^e Congrès, 1979, ne pouvait être autre chose, qu'une année-programme, faite de travail acharné et fécond.

On retiendra d'abord et sur le plan du contact et de la solidarité agissante avec les autres peuples, l'offensive diplomatique, efficace, bénéfique dont le président de la République, le camarade AHMED SEKOU Touré, a été l'acteur personnel et dynamique.

A tous les coins de la terre, il a porté, tel un message auguste, l'amitié, la volonté de coopération du peuple de GUINEE aux autres peuples désireux de promouvoir les mêmes vertus d'entraide avec nous. Dans l'esprit et la lettre des décisions du XI^e Congrès, ce fut là un succès sans précédent..." (172).

Auparavant, d'autres journalistes non guinéens auront été les premiers à constater les voyages diplomatiques guinéens entrepris avant-même 1979, dans le cadre de cette offensive diplomatique amorcée en fait depuis 1977, tel que l'affirme GINETTE COT (173).

(171) : cf au tableau-bilan diplomatique guinéen au titre de 1979. op. cit.

(172) : I. Cissé IN : HOROYA Hebdo spécial sans N^o intitulé : "Journal de L'AN". P. 19 § 2, 3 et 4.

(173) : GINETTE COT IN : Afrique-Asie N^o 173 op. cit.

Si le tableau relatif aux contacts de la GUINEE avec l'extérieur, arrêté au 30/12/1979, ne concerne qu'une annualité, celle de 1979, à propos de la plus grande proportion de ces contacts réalisés avec les pays à système libéral, il importe de signaler que ceux d'avant 1979 et ceux après cette année se situent dans la même orientation.

En exécution de ses nouveaux projets de coopération, la GUINEE continuera à accentuer ses rapports qu'on verra se développer davantage avec l'occident. Dans ce cadre, elle recevra à Conakry M. Jacques Soustelle, alors ministre français, le 18/12/1980. Il ne lui sera pas adressé qu'une simple déclaration de bienvenue mais plus que celle-là, un ensemble d'explications et de justification de l'éclipse guinéenne du champ relationnel occidental, dans une sorte de plaidoirie couvrant 14 pages de la RDA N° 198 . (174).

Dans son discours-réponse, M. Soustelle dira en substance : " ... Nous tenons beaucoup à ce que ce qui a pu rester sombre dans le passé soit effacé. Nous tenons beaucoup à ce que la coopération entre la France et la GUINEE s'engage sur une route nouvelle et aussi fructueuse que possible ... " (175).

Le 25/12/1981, dans son entretien d'avec le délégué de la C.E.E. à Conakry, le Président guinéen affirmera sans aucune ambiguïté : " ... Il est mieux que l'on participe à son propre changement que de subir les effets d'un changement auquel on n'aura pas participé... " (176).

(174) : de la page 111 à la page 124.

(175) : IN : RDA N° 198 op. cit. P. 124 § 7.

(176) : A.S.T. IN RDA N° 165 P. 44 § 1er.

A présent, l'on constate que les déclarations de bonnes intentions abondent des deux côtés, notamment du côté occidental et de celui guinéen, dont le président confiait, à l'occasion de cet entretien : " ... Nous répétons que notre confiance vis à vis de la C.E.E. est sans réserve. Nous affirmons que nous sommes prêts aussi bien individuellement que collectivement, à déterminer, avec les Nations européennes, des objectifs de coopération et à respecter tous les engagements auxquels nous souscrivons..." (177).

Ainsi, le 25 Mai 1982, une délégation guinéenne, conduite par le chef de l'Etat, se rendra en Espagne (178).

Le 28 Juin 1982, à NEW YORK, le Président AHMED SEKOU Touré introduira le séminaire économique sur la GUINEE pour attirer les investisseurs américains, leur promettant que : " ... Nous donnons, ici, au monde, par notre présente rencontre désormais mémorable, l'image de notre avenir commun, le dialogue dans la diversité devant être désormais la seule et la plus raisonnable approche pour le règlement de toute question où se trouvent impliqués des peuples et des Etats... (P.28§3) ... Et qu'est ce que la GUINEE offre, me demandez-vous ? Je réponds simplement en disant que mon pays apporte ses ressources considérables : minières, forestières, agricoles, énergétiques et halieutiques diverses; la garantie absolue de tout investissement étranger; la rentabilité très élevée des investissements... (p. 32 § 2).

... Votre génie créateur, comme celui des Européens, des Canadiens et des Japonais, votre sens pratique, votre grande ouverture d'esprit, la possibilité pour nous de favoriser une rémunération importante de vos investissements, telles sont quelques unes des raisons majeures qui ont guidé mon pays à rechercher

(177) : RDA N° 198 op. cit. p. 132 § 4

(178) : HOROYA N° 2920 R.G. du 29 Mai au 5 Juin 1982. P. 1251er.

les investissements directs de l'occident en général, des Etats-Unis d'Amérique en particulier... (p. 34 § 3).

Le 12 Septembre 1982, répondant au journaliste français Paul NAHON d'ANTENNE 2, le Président AHMED SEKOU Touré livrait une autre déclaration définitionnelle des nouvelles perspectives guinéennes : " ... Je vais en France pour une mission d'amitié, pour l'affirmation de notre volonté de coopération, pour une définition des bases solides à cette coopération... "(179).

Ainsi, à Paris, le 17 Septembre 1982, dans son discours de bienvenue, M. Jacques Chirac, Maire de Paris, rassurait la délégation guinéenne de ce que l'intérêt de voir cette coopération se réaliser n'est pas seulement que guinéen : "... je forme le vœu de voir les Français et les GUINEENS se rapprocher encore et pratiquer ensemble une longue et confiante coopération ... " (180).

Pour sa part, à l'occasion du déjeuner qu'il a offert en l'honneur du Président guinéen, M. Jean Dromer, Président du comité Afrique-caraïbes.- Pacifique du Centre National du Patronat Français (C.N.P.F), déclarait, dans son discours du 17/9/1982 : "... la France est particulièrement liée au continent africain et la GUINEE est un pays important du continent africain... " (181).

En réponse à cette allocution, le Président guinéen affirmait : "... la GUINEE, c'est le rendez-vous de tous les métaux précieux, et les dernières découvertes que nous venons

(179) : *ibid.* P. 160 § 1er.

(180) : *ibid.* p. 174 § 2

(181) : *ibid.* : P. 192 § 1er.

de faire indiquent maintenant qu'aucun métal précieux n'est absent à ce rendez-vous ...

... nous venons de découvrir des gisements très importants de calcaire, du ciment hydraulique, du marbre en grande quantité et d'une beauté exceptionnelle, sans compter le granit qui existe partout...

... Nous pourrions engager les négociations envisagées aux dimensions que nous aurons arrêtées d'un commun accord et entreprendre sans perte de temps, l'action commune en vue de valoriser ces potentialités. Nous sommes sûr que vous ne le regretterez pas. En tout cas, les engagements qui seront pris, seront respectés par la GUINEE; nous vous en donnons l'assurance...

... C'est pourquoi, à vos capitaux, nous donnons l'assurance des conditions politiques, sociales et morales nécessaires à leur valorisation ...

... Nous sommes prêts à discuter de tous les projets et à nous engager avec vous dans leur réalisation parfaite ..." (182).

Au cours du même voyage, dans son discours - réponse à celui de bienvenue à l'HOTEL DE VILLE DE MARSEILLE, le 18/9/1982, tous les termes du Président AHMED SEKOU Touré focalisent l'intérêt qu'il porte à la réalisation de cette coopération :

"... nous sommes venus faire état de notre sincère et forte volonté de coopération : nous sommes venus expliquer notre totale disponibilité à coopérer avec la France ..." (183).

(182) : *ibid.* PP. 199 § 4; 200 § 2 ; 201 § 3; 203 § 1er; 204 § 3.

(183) : *ibid.* P. 225 § 2.

140

En GUINEE, la tradition académique du premier régime voulait que chaque promotion universitaire, à l'issue de son cycle normal, suive, selon l'importance des thèmes à traiter, pendant un certain temps, un séminaire de formation idéologique et politique, prélude à l'entrée dans la vie active de ses éléments. Celle de 1982 aura pour introduction, par le chef de l'Etat, "LA LIBRE ENTREPRISE, LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET LA REVOLUTION POPULAIRE".

Il débutera à Conakry le 17 Décembre 1982 et fera l'objet d'une brochure entière de 35 pages. On y rencontre, non pas les habituelles expressions hostiles à l'adresse du capitalisme et de l'impérialisme, mais celles d'un conditionnement psychologique à l'endroit d'un auditoire spectateur aujourd'hui mais acteur à très court terme, comme : " ... Le problème cardinal, nous l'avons toujours affirmé, est de réussir, réussir à ne point oublier l'homme sur le chemin du développement, si tant il est vrai qu'avant tout, il doit être à la fois sujet et objet... (p. 5 § 2)

... L'entreprise privée n'apparaît plus ainsi, dans le cadre de la Révolution populaire, comme une politique pouvant mettre en danger les choix opérés, mais comme un stimulant, un moyen de développement par excellence à l'initiative individuelle ou collective ... (P₅ § 4).

... L'investisseur a pour souci majeur la stabilité, la sécurité de son capital, sa rentabilité, la garantie donnée par les gouvernements ou toute autre mesure de nature à le rassurer sur les remboursements ou sur la solvabilité des débiteurs, autant de facteurs réunis fort heureusement dans notre pays ... (p. 7 § 3).

... Nous avons encouragé la création de petites et moyennes entreprises dans le pays, car les entreprises de cette taille peuvent être plus rentables que les projets ambitieux dans lesquels la machine est lourde et l'influence négative des bureaucrates est toujours à craindre ... (p. 8 § 3).

... L'essentiel donc est d'instaurer un pouvoir politique national solide et respecté, devenant le cadre des activités étrangères et la garantie de celles-ci, de telle sorte que les relations entre l'univers des affaires et le pouvoir politique ne soient pas des rapports de dépendance, d'aliénation de souveraineté ... (p. 9 § 4).

Comme on le voit, autant la virulence était au comble dans les termes fustigeant le capitalisme et l'impérialisme dans les propos du premier régime guinéen à l'époque de l'hostilité avec l'occident, autant, depuis l'amorce du rapprochement avec celui-ci, les mérites de la libre entreprise ne cessent de se développer.

Multipliant les opérations de charme vers l'occident, la GUINEE enverra pour la première fois, une forte délégation conduite par son chef d'Etat, à VITTEL (France) à la Conférence au sommet des chefs d'Etat de France et d'Afrique, qui se tiendra du 3 au 5 octobre 1983.

La profondeur du changement dans l'attitude guinéenne vis à vis de l'occident va jusqu'à sa publication claire et directe dans son hebdomadaire officiel : "... Le président AHMED SEKOU Touré à un sommet franco-africain ? Cette présence du leader guinéen à cette rencontre annuelle des chefs d'Etat de France et d'Afrique explique à elle seule les profonds changements d'orientation et de contenu qui en font désormais un cadre privilégié de concertation, de dialogue, de coopération entre partenaires égaux et souverains, conscients de l'interdépendance des Nations et de la solidarité

de destin de tous les peuples soucieux et déterminés à oeuvrer ensemble à l'établissement d'un Nouvel Ordre des Relations Internationales ... " (184).

Cet avis de changement est aussi partagé ailleurs, comme nous l'affirme CATHERINE NAY, à l'occasion de l'interview accordée à elle par le chef de l'Etat guinéen :

" ... Depuis quelque temps, on a l'impression que vous revenez un peu sur ces alliances avec l'EST, dans tous les cas, il y a longtemps que vous n'allez pas en Union Soviétique. Dans tous les cas, vous vous êtes rapproché des modérés de l'Afrique, du Président HOUPHOUET Boigny, du Président SENGHOR, de tous les pays modérés. On a l'impression que vous même tenez à cette ligne, à une nouvelle image de marque du Président AHMED SEKOU Touré ... " (185).

Mais l'empressement de la mise en oeuvre de cette coopération n'est pas que guinéen. En effet, si la GUINEE a besoin de capitaux et de Technologie, en revanche, l'on a besoin de ses matières premières. Même si le ton n'est que conciliateur, cette déclaration du Président guinéen à la presse française "LE MONDE-AFRIQUE-ANTILLES-BINGO-RFI-JOURS DE FRANCE," au cours de la même audience, confirme cet intérêt extra-guinéen :

"... depuis 1980, nous devons être loyal, nous avons constaté une offensive de confiance et une réelle volonté de coopération. Et même aux premiers contacts avec le Président Français Mitterrand, il a prononcé une phrase que nous retenons : " il est absolument indispensable de rattraper le temps perdu".(186).

(184) : Mody Sory Barry, envoyé spécial de la RTG à VITTEL
IN : HOROYA N° 2989 RPRG du 9 au 15/10/1983. P.9. § 1er.

(185) : CATHERINE NAY : JOURS DE FRANCE : "Interviews accordées par le Président AHMED SEKOU Touré à la presse française."
Conakry, Novembre 1983. P. 14 § 1er.

(186) : *ibid.* P. 48 § 3.

De l'ensemble de ce qui précède, il est clair que le moindre doute ne saurait plus être permis quant à l'option libérale économique guinéenne de dernière heure.

Mais en réalité, cette option est elle vraiment aussi récente dans les intentions que dans les actions guinéennes ?

En tout cas, avant sa relative solennisation, virtuellement, on aura constaté à l'affiche diplomatique guinéenne jusqu'au 2 Avril 1984, une certaine péripétie non linéaire.

On y relevera une politique africaine apparemment ambivalente à travers l'O.U.A. et le projet des Etats-Unis d'Afrique.

En politique Tiers-Mondiste Extra-Africaine, le N-A et l'O.C.I. font figure.

Cependant, si le PANafricanisme et le N-A constituent continuellement la toile de fond, des soubresauts vont y caractériser sa politique des grandes puissances, le Marxisme-LENINISME pur et dur étant proclamé depuis le 8 Novembre 1964 dont on peut situer l'apogée entre 1974 et 1975.

Face à cette étape, la lecture du traité guinéen intitulé : "SEMINAIRE ECONOMIQUE SUR LA GUINEE" qui fait l'objet de la RDA N° 192, épais de 160 pages y entièrement consacré, à l'intention et à l'attention des investisseurs américains, animé par une délégation guinéenne au plus haut niveau, conduite par son chef d'Etat, à NEW YORK semble apparemment bouleverser toute analyse futurologique préalablement établie relative à la position politique guinéenne dans ses rapports avec l'extérieur.

Face à toutes ces ambiguïtés, nous nous proposons d'essayer d'appliquer à cette politique extérieure guinéenne de 1958 à 1984, une analyse critique, le cas échéant, y saisir tout au moins les causes profondes et superficielles, lointaines et immédiates de ses fluctuations.

Ce sera l'objet de la deuxième partie de cette thèse.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



DEUXIEME PARTIE

ESSAI D'ANALYSE-CRITIQUE DES PRINCIPAUX
ELEMENTS DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE
LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

DE 1958 A 1984.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conçue à l'intérieur, la politique extérieure d'un pays, selon Marcel Merle (187), est la partie des activités étatiques tournées vers le dehors.

En tant que telle, elle est donc le prolongement de la politique intérieure.

Or, celle-ci obéit à des contraintes dues à l'influence de l'environnement régional et international, influence qui se combine avec celle des valeurs profondes, dont l'ensemble doit être pris en considération par tout acteur politique prudent.

CHAPITRE I. L'INFLUENCE DE LA SITUATION INTERIEURE.

Dans l'appréciation des soubresauts de la politique extérieure guinéenne sous sa première République, au moins deux facteurs peuvent, à notre avis, en être désignés comme responsables; les facteurs culturels d'une part, et ceux économiques d'autre part.

SECTION I : LES FACTEURS CULTURELS.

La population guinéenne est très fortement croyante. Cette croyance est conférée dans une large proportion à l'ISLAM. Le CHRISTIANISME en occupe le deuxième rang.

Tout travers avec ces deux familles de religions en GUINEE peut avoir des conséquences socio-politiques embarrassantes pour les autorités concernées. Or, en dépit de ce que la Mosquée sera compromise dans une tentative de complot

(187) : cours de pratique diplomatique. 2° C.E.S.

1989-1990. Fac. Droit. Rabat. Prof. AZIZ HASBI.

ainsi que l'EGLISE, à travers leurs premiers responsables, par ailleurs, des erreurs d'appréciation nous paraissent surtout avoir été commises, notamment quant à la compatibilité de la pratique islamique et la nouvelle réforme éducationnelle décidée par le pouvoir.

PARAGRAPHE I : L'IMPACT DE L'ISLAM.

Pratiqué par l'écrasante majorité de la population guinéenne, l'influence décisive de l'islam sur les décisions du pouvoir en GUINEE est déterminante.

Or, il se trouve qu'au départ, cette réalité ne semblait pas être prise en considération avec la rigueur qu'il faut.

Cette mauvaise appréciation a été si présente dans la première phase de la politique guinéenne qu'une réforme aussi importante que celle de l'Education nationale semble en avoir été la première victime.

C'est d'abord le domaine des activités artistiques qui aura précédé celui de la réforme aussi bien au niveau de l'enseignement qu'au niveau du régime de l'internat des élèves et étudiants.

En effet, les activités artistiques, très intimement liées à celles culturelles, au point qu'en GUINEE, cette liaison va jusqu'au niveau de leur intitulé " activités artistiques et culturelles, Arts et culture etc", ont marqué l'histoire de l'émancipation de la GUINEE.

La GUINEE doit sa connaissance, au plan international, pour une bonne part, et ce bien avant-même l'avenement de son indépendance, aux célèbres BALLETS AFRICAINS de GUINEE de KEITA FODEBA. Outre ce dernier, cette troupe comptait en son sein d'autres personnalités culturelles et intellectuelles

de renommée internationale.

C'est notamment le cas de ACHKAR MAROF qui représentera la GUINEE indépendante à l'O.N.U. Dans le monde des arts et de la culture, des personnalités ayant marqué leur temps au niveau international, tels que SORY KANDIA KOUYATE (disque d'or), KADE DIAWARA, BAKARY CISSOKO etc furent des éléments très actifs de cette troupe. Si parmi d'autres, par leurs talents d'écrivains, de diplomates, de compositeurs - chanteurs et d'instrumentistes nous avons présenté le leadership de ceux-ci dans ce domaine au niveau international, il ne s'agit là que d'un choix arbitraire dans la mesure où nous n'avons procédé à aucune sélection ordinaire sur la base de critères déterminés et précis, le seul étant le fait d'avoir souvent entendu parler de ceux-ci pendant notre adolescence lors de nos voyages de vacances hors de la GUINEE.

Au niveau national, ils partagent ce leadership avec d'autres comme ITALOZAMBO, JEANNE MAKOLE, HAMIDOU BANGOURA, LAIBA, DJIBADIAN (SODIA), SIGUIRIDIENE, ROBERT MILLIMONO, SYLLA YAYA dit BAMBA, DIBAMBA ALPHADIO KALLE (BISSIKRIMA) etc.

Il faut rappeler qu'à l'époque de la colonisation où la personnalité juridique de la GUINEE était inexistante sur la scène internationale, ils soulageaient d'une certaine manière le peuple guinéen de cette rancœur.

Il faut également rappeler que ces personnages étaient sélectionnés et finalement professionnalisés. Grâce à leurs efforts combinés aux exploits des soldats guinéens sous les couleurs françaises et l'action du mouvement syndicaliste guinéen pro-marxiste, la GUINEE "Française" faisait parler d'elle; au prix coûtant que l'histoire retiendra. En effet, le cimetière militaire colonial de THIAROYE (SENEGAL) représente justement un épisode assez triste, où, pour la libération de la France occupée, des promesses seront tenues aux "TIRAILLEURS SENEGALAIS". Et lorsqu'un certain Bangoura de GUINEE se fera meneur de la revendication de leur réalisation

au lendemain de la libération, trahi et "vendu" par un de ses camarades, Bangoura et toute sa troupe seront tout simplement conduits jusqu'à THIAROYE où, à l'aube d'un triste jour, ils seront fusillés. (188). Aux artistes, il leur sera attribué le titre d'"AMBASSADEURS", le même que le président LANSANA CONTE attribuera au célèbre MORY KANTE, à cause, entre autres, du caractère authentique de leurs productions et la représentativité du fond folklorique guinéen.

Mais si pendant la période coloniale cette troupe artistique (BALLETS AFRICAINS) avait relativement la plus grande dimension en tant que messagère officieuse mais efficace dans le cadre de ce colportage, l'avènement de l'indépendance guinéenne va réduire la multi-dimensionnalité de celle-ci.

Or, oubliant ou en toute conscience, alors que les activités de cette troupe se déroulaient essentiellement à l'extérieur du pays, ce qui ménageait plus ou moins le moral des familles de ces artistes, les nouvelles autorités de la GUINEE indépendante vont populariser et vulgariser les activités artistiques sur toute l'étendue du territoire national. Si les thèmes y développés sont tout aussi porteurs de messages relatifs à la liberté africaine, à l'unité africaine, à la solidarité et à la paix internationales, sensibilisant au départ l'opinion nationale, bientôt, les parents seront excédés, sentant peu à peu le contrôle de leurs enfants recrutés bon gré malgré dans des troupes artistiques populaires, et leur autorité leur échapper. Certaines des conséquences de ces velléités artistiques seront les rentrées tardives et le réveil tardif des jeunes dans leurs familles. Or, la tradition de celles-ci est d'exercer un contrôle régulier sur l'accomplissement des 5 (cinq) prières de la journée pour les musulmans, contrôle traditionnellement exercé par le père, la mère ou en tout cas la personne responsable en titre de la famille

(188) : *Interprété dans une pièce théâtrale guinéenne :*

"THIAROYE où L'AUBE SANGLANTE", et rappelé par EL HADJ GUIRANE N'DIAYE à Rabat le 6/6/1991.

sur ses membres.

Cette tradition sera menacée de perturbation, provoquant du coup l'irritation de ces familles. Il s'en suivra que peu à peu, celles-ci commenceront à s'opposer aux sorties prolongées et nocturnes de leurs enfants. La réaction des autorités locales par la milice populaire interposée va aggraver cette irritation.

En effet, on commencera d'abord par envoyer des miliciens, requérir l'autorisation des parents et les convaincre de la sécurité morale et la sécurité tout court de leurs enfants. Si celle-là était obtenue avec beaucoup de réticence de la part de ceux-ci, bientôt, cette autorisation ne sera plus que formelle; corrélativement, ce sera bientôt aux parents d'aller au bureau du comité pour justifier le refus de cette autorisation ayant entraîné l'absence du jeune homme ou de la jeune fille à une séance de répétition ou de représentation. De la sorte, le pouvoir sera de plus en plus craint et detesté d'une très large couche de sa population. Aujourd'hui, l'on se demande s'il en avait réellement conscience ?

En tout cas, les agissements de certains de ses organes iront jusqu'à faire former des troupes théâtrales des femmes uniquement, dans certaines Fédérations (189). Ces activités artistiques occupaient une si grande part de la vie active de la GUINEE à un moment donné de son histoire, que des semaines, des quinzaines, des festival artistiques et culturels la polarisaient.

LES BALLETS AFRICAINS DE GUINEE, LE BALLET DJOLIBA et L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL ET CHORAL DE LA RTG (190) devaient leur perpétuation à ces rencontres durant lesquelles de nouveaux jeunes talents étaient découverts et recrutés.

(189) : *Décentralisation politique au niveau territorial. A l'époque, une Fédération se superposait à une région administrative.*

(190) : *Radio TELEVISION GUINEENNE.*

L'option nouvelle proposée par le pouvoir dans le cadre de l'enseignement et de son nouveau système d'internat va exacerber cette dissension entre lui et une très large partie de la population adulte guinéenne. L'adoption de la Révolution culturelle socialiste, le 2 Août 1968, à KANKAN, élimine officiellement ce qui restait d'élite de l'enseignement guinéen. Entre autres mesures d'accompagnement de l'enseignement de masses proclamé, il sera prévu et annoncé qu'au niveau de chaque chef lieu des régions administratives, un internat mixte sera implanté, appelé cité d'enseignement révolutionnaire. Après des études zootechniques et agronomiques, des sites d'implantation ont été localisés, nécessitant des efforts considérables de l'Etat, convaincu d'être sur la voie de l'auto-suffisance alimentaire.

Mais à ces études, l'essentiel a manqué, la disposition de la psychologie profonde des familles guinéennes vis à vis d'un tel projet.

Déjà, la démagogie avait cours. Les organes intermédiaires entre le pouvoir et la population se rendaient souvent responsables, voire coupables de tels comportements. En plus, sous l'emprise du charisme du chef de l'Etat, des décisions étaient prises et plus ou moins imposées sous des formes relativement démocratiques.

A ce niveau, les consultations populaires régulières se faisaient dans une structure institutionnelle qui donnait l'apparence de la pratique effective du centralisme démocratique. Si au départ celui-ci était plus ou moins effectivement appliqué, il n'en sera toujours pas ainsi. En effet, nombreux seront les responsables, soucieux de se montrer "efficaces" et se faire retenir à leurs postes, qui vont vicier, par diverses manières, cette dialectique entre la base et le sommet. Ainsi,

la structure théorique de consultation, outre les assemblées extra-ordinaires, réservait les soirées de chaque Vendredi de la semaine.

A ce niveau, la réflexion du docteur KWAME N'KRUMAH ne tardera pas à se vérifier : "une théorie sans pratique est vide : une pratique sans théorie est aveugle" (191). Cependant qu'en GUINEE, sous le règne de sa première République, il n'y avait pas d'activités distractives les vendredi , à partir d'une certaine heure de la soirée. Les salles de cinéma et les boîtes de nuit étaient fermées. Chaque citoyen devait se rendre à la permanence de son quartier pour participer à l'assemblée générale ordinaire et éventuellement extra-ordinaire. Mais si au départ, les débats y étaient relativement libres et démocratiques, ils seront de plus en plus orientés et menaçants, se transformant finalement en un simple rendez-vous d'informations à sens unique.

Alors que les conclusions, sous forme de résolutions à transmettre à l'instance hiérarchique supérieure, conservaient, différemment de leur contenu, la forme démocratique. Il en résultera qu'en réalité, l'essentiel des décisions étaient prises au seul niveau intermédiaire; ou plutôt l'approbation des projets de décisions, envoyés par le sommet à la base. Cependant que ce haut niveau, d'où l'initiative est partie, les recevait en "produit fini", c'est à dire comme ayant été débattus, amendés et soutenus par cette base. A l'inverse, celle-ci devenait de plus en plus muette sur ses opinions, se contentant d'applaudir ou craintivement ou ironiquement, les déclarations des responsables. Elle était ainsi coupée du sommet lequel devait se rendre compte de l'existence de ce fossé au moment de l'application effective des dites décisions.

{191} : En gros caractère au Palais du peuple-Conakry.

Il en sera de même pour les cités, vues par les parents d'élèves et d'étudiants comme la mesure complémentaire de l'officialisation de la débauche, déjà traumatisés par les conséquences du développement des activités artistiques.

Sur un autre front religieux, le pouvoir aura également des difficultés.

PARAGRAPHE II : AVEC L'EGLISE.

L'influence considérable du CHRISTIANISME en GUINEE sur le cours de l'évolution socio-politique de la GUINEE semble relever de l'Aubaine. Ceci en raison de la disproportionnalité du nombre des adeptes des deux religions d'une part, d'autre part à cause de la tardiveté de sa propagation et l'endiguement de celle-ci par l'avance prise par l'ISLAM. En effet, le CHRISTIANISME s'est propagé en GUINEE surtout à partir de 1898.

L'Eglise doit donc cette Aubaine, entre autres, au fait qu'elle envoie dans son monde nouvellement évangélisé ou en voie de l'être, tout l'arsenal technique nécessaire avec des professionnels. Sa méthode de prêcher les messes dans des langues vernaculaires fait son effet. En plus, il fait plutôt bonne cohabitation avec l'ISLAM en GUINEE.

Cet appel coranique du respect mutuel que doivent observer les adeptes des trois religions révélées, est largement entendu par ceux des deux existant en GUINEE.

Si l'ISLAM semble dogmatique en GUINEE, c'est surtout au niveau de sa pratique par ses adhérents. Mais à un autre niveau, il se situe au delà de la simple tolérance.

En fait, il n'est pas rare en GUINEE que musulmans et chrétiens se lient d'amitié. Il en résulte souvent que les uns cherchent à savoir dans la religion des autres, les interférences et les divergences entre les deux religions; sans animosité.

Par ailleurs, entre autres points d'interférence, les moeurs y obéissent à la même observance.

En conséquence, l'on peut déjà s'attendre à une alerte psychologique chez les chrétiens guinéens à partir de l'atmosphère prévalant entre leurs concitoyens musulmans et le pouvoir. Surtout qu'accusé de complot, le grand Imam de Conakry sera arrêté en 1959, année à laquelle est amorcée la nationalisation des Ecoles appartenant à l'Eglise, achevée en 1961, non sans provoquer de courroux chez cette dernière (192).

Cependant, organisée et hiérarchisée qu'elle est, et étant financièrement et matériellement autonome vis à vis de ce pouvoir d'une part, d'autre part les principes marxistes s'affirmant de plus en plus, leurs rapports vont évoluer s'érodant progressivement; d'autant qu'elle a presque toujours été vue par celui-ci, en dépit du respect relatif qu'il lui observait, comme une sorte de tête de pont de l'occident avec lequel il était en bras de fer.

Un autre point de discordance entre le pouvoir et l'Eglise en GUINEE est au niveau de la problématique des droits.

(192) : IN : *Le livre blanc*. IN. P.L. Novembre 1971

P. 265 § 4.

Alors que l'Eglise et l'occident parlent des droits de l'homme, le pouvoir lui parle de ceux du peuple. Cette nuance va davantage creuser et élargir le fossé entre les deux parties. Entre autres facteurs de cette divergence, l'EGLISE n'a jamais soutenu les régimes à partis uniques; puis, elle les dénonce; ce qui n'a jamais été du goût du pouvoir guinéen.

En effet, il lui reprochera, d'un point de vue extérieure, du fait de sa hiérarchisation verticale-pyramidale, cette attitude comme étant une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Souverain.

Au niveau intérieur, il la considère comme un acte de subversion.

Ce climat de tension va encore se développer quand, en 1967, la GUINEE décidera de l'africanisation de l'EGLISE guinéenne (193). Il atteindra son paroxysme, à l'occasion de l'arrestation, le 23 Décembre 1970, de MGR TCHIDIMBO RAYMOND-MARIE, ex- archevêque de Conakry, accusé de complot, celui de 1970, ayant entraîné l'agression armée du 22 Novembre 1970 contre la GUINEE.

En effet, si l'arrestation du grand Imam de Conakry, en 1959, pour des causes identiques, n'a pas suscité de réactions hostiles publiques dans les rapports entre Conakry et les plus hautes autorités de l'islam, il n'en sera pas de même entre lui et le VATICAN.

(193) : *ibid.*

Informé de l'arrestation de l'Archevêque de Conakry le PAPE PAUL VI adressera un télégramme au président guinéen lui demandant d'épargner la vie de celui-là et celle des autres accusés. L'analyse de cette correspondance et de sa réponse (194). révèle cette opposition à propos de leurs conceptions de droits de l'homme et du peuple. La fermeté de cette réponse nous paraît refléter les positions des parties en face.

Au total, à notre avis, si la mise en cause du grand Imam de Conakry a pu être contenue, il n'est pas sûr que le développement des principes marxistes et des activités artistiques, à un moment donné en GUINEE aient laissé insensibles le monde musulman en général, les responsables des institutions islamiques en particulier. Ce à un moment où le pétrodollar dont la plus grande proportion était détenue par les pays d'origine de ces institutions, devenues de ce fait incontournables d'une part, d'autre part, le besoin de solidarité devenait pour la GUINEE de plus en plus pressant.

Dès lors, la GUINEE éprouvera la nécessité de s'adapter à la conjoncture internationale. Ceci se fera donc dans un premier domaine, celui culturel.

Le système culturel international ne se distingue pas du phénomène général du systémisme, de manière absolue. Sa ressemblance à celui-ci se situe, entre autres, au niveau de la structure fonctionnelle de ses éléments. Aussi bien dans le cadre de l'ISLAM que dans celui du CHRISTIANISME, par le structuror-fonctionnalisme, les éléments intérieurs et ceux extérieurs produisent des effets réciproques qui peuvent parfois expliquer, voire justifier certains changements.

(194) : *livre Blanc de Mars 1971. PP. 563 à 565.*

(voir en annexes les deux correspondances).

En ce qui concerne la politique guinéenne sous sa première République, la rigidité n'était plus de mise. Or, si parmi les dimensions déterminantes d'un régime politique celles culturelle et économique sont en tout premier ordre, et sont intimement liées, on peut en déduire qu'en en prenant conscience, la GUINEE cherche à réaménager les noyaux psychologiques prépondérants. Ce réaménagement est constatable au moins à deux niveaux :

1°) L'on sait que le premier agent du développement d'un pays est son peuple, celui guinéen étant composé majoritairement de musulmans, sans prise effective en considération de cette réalité, toute autre politique nous paraît incertaine, surtout à une époque où les principaux bailleurs de fonds au niveau international, pour des projets de développement, sont essentiellement les pays producteurs de pétrole appartenant pour la plupart au monde arabo-musulman :

Avec ce monde, l'ISLAM est un élément important d'identité culturelle que la prudence politique commande à la GUINEE nécessiteuse de ne pas négliger. A notre avis, cette sagesse résout un certain nombre de problèmes :

- a) elle reconcilie le pouvoir guinéen avec l'énorme majorité de sa population;
- b) elle fait bénéficier le pays de la solidarité de ce monde au premier rang.

2°) LE CHRISTIANISME est, en GUINEE, une minorité avec laquelle il importe de compter, pour un certain nombre de raisons :

- a) bien que moins nombreux, ses éléments intérieurs sont bien organisés, efficaces et très en contact avec le monde extérieur.

b) Au niveau extérieur, le VATICAN partage généralement les mêmes points de vue en ce qui concerne les problèmes de droit de l'homme, et de la propriété privée et la protection et du respect de celle-ci; avec le monde occidental dont la technologie est indispensable pour tout espoir de développement.

Ainsi, la dimension économique de la politique guinéenne poussera ses leaders à reviser celle-ci dans le but d'une coopération plus rentable avec l'extérieur.

SECTION II. LES NECESSITES ECONOMIQUES.

Parmi les facteurs déterminants de changement d'orientation politique de la première République de GUINEE, il y a ceux économiques; dont essentiellement l'impact de la réforme fiscale et l'action de la police économique qui vont en être les détonateurs.

PARAGRAPHE I : L'IMPACT DE LA REFORME FISCALE

Comme dans la quasi-totalité des Etats, la contribution des citoyens guinéens aux charges de l'Etat passe, entre autres, par l'impôt. D'une manière générale, celui-ci est la contre-partie des biens et services que celui-là rend à ceux-ci. Il est généralement établi en terme monétaires et soumis à un régime général. Les conditions de son exemption sont, entre autres, l'âge (trop jeune et trop vieux par rapport à l'âge déterminé par la loi à partir duquel l'assujettissement entre en vigueur) et d'invalidité (physique et mentale). Son taux étant unique et annuel, il n'est pas susceptible de distinction de sexe. De plus, l'administration fiscale ne tient pas compte du niveau du revenu du contribuable. Car il s'agit d'un impôt unique, général, annuel et obligatoire.

Etant donné la faiblesse du niveau économique de l'énorme majorité de ses redevables en GUINEE, son acquittement par ceux-ci commençait à poser de sérieux problèmes entre eux et l'Etat. Cette énorme majorité étant rurale, peut-être là encore une mauvaise appréciation, en tout cas, le pouvoir, tout en tenant à récupérer son dû, à l'échéance, essayera de contourner ces difficultés. Dans cette perspective, dans un premier temps, lors d'un même discours, il annoncera son abolition sur toute l'étendue du territoire national. Ce qui ne manquera pas de faire des applaudissements forts et prolongés. Cependant, la fin de ceux-ci vont plutôt s'accorder avec l'annonce des mesures de substitution, faisant déjà place aux acclamations, le scepticisme. En effet, si désormais cette contribution financière est déclarée "supprimée", par contre, par le même acte, est instituée celle qui lui équivaut en nature. Cette décision qui sera suivie d'effet, venait d'inaugurer une nouvelle étape des plus importantes de l'histoire de la GUINEE indépendante.

Bénéficiant d'une hydrographie abondante, la GUINEE est parfois appelée "château - d'eau" de l'Ouest africain. Correctement aménagée, chacune de ses innombrables plaines peut être exploitée et produire l'alimentation de toute la GUINEE. Il y existe des zones naturellement arrosées durant toute l'année. Dans certaines de ces zones, une seule semence peut parfois donner deux à trois récoltes, sans l'apport d'aucun autre engrais que ceux déjà existant naturellement dans les sols. C'est le cas de certaines variétés de riz dans certaines zones forestières et maritimes; mais aussi de la HAUTE-GUINEE. C'est le cas de TAMMOU et de FIEE (195).

(195) : Deux grandes plaines et très fertiles, situées respectivement dans les préfectures de DINGUIRAYE et de SIGUIRI (GUINEE).

Avec ces conditions naturelles favorables, l'on peut, mieux l'on doit s'attendre, de la part de la GUINEE, à une auto-suffisance alimentaire, disposition dans laquelle il ne serait que bien à propos que le pouvoir institue, à la place de l'impôt-argent, celui-nature, connu en GUINEE sous le nom de "NORME".

Au niveau mécanique, au même moment, toutes proportions gardées, notamment relatives à sa taille (superficie et population) et à son niveau de développement technique, la GUINEE aura été le pays qui ait importé le plus grand nombre d'engins agricoles et formé proportionnellement le plus grand nombre d'ingénieurs agronomes et zootechniciens.

Qu'en sera-t-il donc de cette décision ?

Avant d'essayer de répondre à cette question, il nous paraît indispensable de présenter l'état du monde rural guinéen qui y était assujetti.

Pour mieux le comprendre, nous proposons de lui donner comme point de départ, la veille de l'indépendance. Encore à cette période, en dépit des exactions des autorités coloniales, l'habitude alimentaire rurale guinéenne était si variée et si sobre que la population rurale ne présentait pas le même degré de déficit qu'au moment de l'institution de la NORME.

Avant l'indépendance, les séquelles de l'effort de la deuxième guerre mondiale ont continué à se mélanger à d'autres éléments d'austérité chez le paysan guinéen. Parmi ces séquelles, il y a la production du miel, du caoutchouc, de la cire, des produits laitiers et du bétail, de la sésame, du gingembre etc, suivant la nature physique des régions dont la fourniture lui était

imposée pendant la guerre, sans contre-partie. Après la guerre, il continuait à produire ces choses qu'il vendait à des maisons coloniales, bien qu'à des prix relativement très bas; souvent d'ailleurs sous formes de troc.

Il pouvait même lui arriver de "bénéficier" des prélèvements sur cette partie, pour passer la période de soudure des saisons et éventuellement en emballages; se constituant ainsi en débiteur vis à vis de ces maisons. Mais dans ce cas, la défaillance, tenant à l'insolvabilité ou même au retard dans la compensation était très sévèrement reprimée. A côté de ces produits d'exportation, il y a ceux vivriers, comprenant, entre autres, du maïs, du fonio, du mil, du Sorgho, du manioc, de la patate douce, du taro, de l'igname, du riz etc. Jusqu'au lendemain de l'indépendance, ces céréales et tubercules se relayaient dans un programme hebdomadaire d'alimentation bien organisé et varié; de sorte que le riz, très quantitativement consommé en GUINEE, ne l'était pas comme au moment de l'instauration de la NORME et depuis. En outre, même le sel était remplaçable par un autre produit naturel local. Le miel était souvent utilisé à la place du sucre et l'huile de Karité, de palme, de palmiste, de coco etc. étaient préférées à toutes celles autres importées; les premières étant localement produites.

Le coton, localement produit, filé et tissé, donnait la parure vestimentaire. Même, au niveau médico-pharmaceutique, le recours à la modernité était rarissime.

Mais bientôt, les campagnes menées à travers tout le pays par les mouvements de libération nationale (M.L.N) en GUINEE dont les plus importants étaient le Bloc Africain de GUINEE (B.A.G.) et le rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.), vont marquer le premier jalon de l'émancipation de la jeunesse guinéenne.

Après l'indépendance, les stages sportifs dans les centres en GUINEE et à l'extérieur, la formation des différents échelons de la milice populaire, la popularisation et le développement des activités artistiques vont provoquer un tel exode rural qu'il sera impossible au pouvoir de le juguler, lorsqu'il en prendra conscience; encore moins de l'enrayer.

Par ailleurs, s'il faisait jouer la péréquation au niveau de l'importation au profit du consommateur guinéen, pas suffisamment à celui de l'exportation. Il en résultait d'abord une baisse progressive, puis l'arrêt de la fourniture par le paysan des produits d'exportation. Le prix à lui donné par les Entreprises d'Etat ne compensant pas ses efforts de production.

Par cette cessation, il crée à son propre niveau, dans le cadre de ses besoins de consommation, des postes permanents de charges sans contre-partie en production.

Désormais, il doit se ravitailler dans les importations de l'Etat qui lui coûtent peut-être dix (10) fois moins par rapport au coût de sa propre production; notamment en tissus, en sucre, en savons etc. L'effet immédiat de ce comportement sera le développement de la consommation à une échelle relativement grande, tandis que les essences jusque là traditionnellement produites sont délaissées et finalement oubliées; alors que leur vulgarisation serait peut-être la solution la meilleure. Conséquemment, l'Etat aura de plus en plus à importer et de moins en moins à exporter; d'autant plus que le café, le cacao et surtout l'ananas et la banane guinéens pourtant d'une sucrerie naturelle à très haute teneur, étaient concurrencés sur le marché extérieur par, entre autres, ceux ivoiriens très efficacement soutenus à l'époque par la politique du Général de Gaulle contre la GUINEE "rebelle".

Par manque de cadres surtout consciencieux que compétents aussi bien dans les autres domaines que dans celui forestier, une faune jusque là riche et variée commencera à se décimer progressivement par l'action des feux de brousse de plus en plus fréquents et de moins en moins maîtrisés; puis, dont les origines ne se localisent même pas dans la plupart des cas; compromettant dangereusement par là même la flore.

Le cycle des saisons s'en trouvait perturbé par l'effet de la sécheresse, le paysan ne peut plus répartir méthodiquement son temps et respecter son calendrier dans son programme des travaux champêtres, au respect du cycle et de la pluviométrie.

Ses récoltes s'en ressentent gravement, notamment celles céréalières. Alors que le riz importé par l'Etat ne coûte presque rien, il faut chercher à combler le déficit par cette denrée. Ceci est possible par le fils, la fille, le neveu etc déjà installés dans les centres prioritairement ravitaillés par et à cause de la présence des fonctionnaires. En fait, dans les centres urbains, les fonctionnaires sont ravitaillés en denrées alimentaires et autres d'une manière générale. En particulier, tout le monde l'a toujours été à Conakry sans aucune distinction de profession. Il était même fréquent que chômeurs et fonctionnaires se livrent au trafic de celles-ci. C'était finalement grâce à ce trafic que les ruraux pouvaient y trouver leur compte.

Dans ces conditions, demander à ceux-ci de s'acquitter de leur impôt en nature pour le ravitaillement des centres urbains en général et Conakry en particulier, paraissait déjà préparer la désuétude d'une décision vitale car relative au nerf de l'Etat (196),

(196) : selon MAX WEBER, le budget constitue le nerf de l'Etat.
Or, l'impôt y est primordial.

ou officiellement et pratiquement, peut-être inconsciemment, vider de son contenu toute la philosophie du Parti pourtant constamment rappelée par ses slogans, à savoir la problématique démocratique et son corollaire, la volonté du peuple.

En fait, pour appliquer cette décision, les organes intermédiaires et locaux seront autant exacteurs qu'ils ne l'ont jusque là été.

- 1°) Dès le début des récoltes, bien entendu, au cas et où il y en a, ils envoient leurs agents pour pressurer les pauvres paysans.
- 2°) Peu de ce résultat parvenait à sa destination réelle.
- 3°) Il était plutôt fréquent que le paysan achète le produit qu'il va donner en NORME, pour échapper aux menaces et à l'humiliation.
- 4°) Dans la plupart des cas, comme sous le régime colonial, le défaillant était sévèrement réprimé.

Pour se garantir contre toute éventuelle sanction ayant pour cause ces exactions, les responsables coupables de celles-ci, dans des rapports confidentiels, calomniaient souvent leurs victimes de réactionnaires, de contre-révolutionnaires, de saboteurs etc, à leurs supérieurs. Cette situation produisit deux catégories de victimes :

a) Les assujettis :

à un stade donné de la Révolution guinéenne, il était préférable, si l'on le pouvait, de quitter le pays,

quand on était accusé de contre-révolution, de réaction, de sabotage etc, par des plus forts que soi.

Cette relative sagesse était observée par certains paysans frontaliers aux pays limitrophes de la GUINEE. D'autres le faisaient pour uniquement se soustraire à ce nouveau régime fiscal.

b) Le régime politique en place :

Cette décision, son application et les méthodes de celle-ci vont produire des conséquences très préjudiciables au programme politique des décideurs. Cette atteinte sera aggravée par l'action de la police économique, produisant l'effet contraire de sa mise en place.

PARAGRAPHE II : L'ACTION DE LA POLICE ECONOMIQUE.

La première République de GUINEE va adopter une charte économique en 1975. Elle fera l'objet de sa revue N° 83 de 22 pages.

Elle va croire à la réussite de cette charte grâce, entre autres, à l'action de la police Economique. Celle-ci est un corps spécial ayant pour mission de veiller à ce que :

1°) aucun produit vivrier ne sorte de conakry;

2°) aucun article importé; à l'exception de ceux des dotations des Entreprises Régionales de Commerce (ERC) (197),

(197) : A l'exception de la zone spéciale de CONAKRY, (capitale politique), chaque Région Administrative avait, en son chef-lieu, une ERC.

accompagnées de tous les documents officiels appropriés, n'en sorte.

Or :

a) des produits vivriers, l'Etat n'en fait pas sortir et officiellement, ne délivre aucun document d'autorisation de sortie aux individus.

Il s'agissait d'éviter, par cette mesure, de provoquer l'insuffisance alimentaire à CONAKRY.

b) L'Etat a pris en charge la satisfaction de tous les besoins de tous les GUINEENS habitant en GUINEE, pris individuellement et collectivement, sans aucune distinction, dans tous les domaines, excepté celui alimentaire qui connaît une catégorisation au double niveau zonal et professionnel :

- zonalement, tout le territoire de CONAKRY est ravitaillé en denrées importées et celles locales drainées de l'intérieur du pays; à chaque fin du mois, ainsi qu'en articles importés;
- à l'intérieur du pays, seuls les agents de l'Etat sont ravitaillés en denrée alimentaires retenues sur les normes et parfois certaines de celles importées; toutefois, celles-ci ne comprennent jamais les aliments de base en GUINEE tels que le riz et les autres céréales. Pour les articles importés et commercialisés par les entreprises de l'Etat, il existe une commission régionale de répartition de ceux-ci qui en attribue, en principe, à chaque agent et famille. La même commission prévoit les dotations des militants et fait exécuter par ceux-ci la procédure d'enlèvement de ces dotations.

Ce procédé a reçu application dans leurs relations de coopération entre la GUINEE et l'U.R.S.S.; principal fournisseur des articles importés de cette période et unique client de l'O.B.K. (office des Bauxites de KINDIA).

La première fournit de la bauxite, objet de la création de l'O.B.K., à la deuxième laquelle compense ces opérations par la fourniture à la première, diverses marchandises, cadres enseignants, cadres de la santé, cadres Techniques etc et la réalisation de certaines infrastructures.

2°) Payement par compensation.

A l'accession de la GUINEE à l'indépendance, les anciens combattants d'origine guinéenne sous les couleurs Françaises, qui ont choisi de rester en GUINEE indépendante; qui l'ont rejointe à partir d'autres territoires d'outre-Mer et de la METROPOLE, et qui avaient droit à leurs pensions militaires, ont vu celles-ci bloquées par la France. Le déblocage de cette situation sera l'une des conditions, parmi celles posées par la partie guinéenne, relatives au rétablissement des relations entre les deux pays.

A cet égard, tel que le permet le droit international en la matière, le gouvernement guinéen mettra en oeuvre le principe de la protection diplomatique, que cette fois, son homologue français laissera jouer, en favorisant la conclusion d'accord bilatéral pour résoudre cette crise.

La question étant réglée par le gouvernement avec ses gouvernés intéressés, il se fera compensé par son homologue français. Cette compensation va s'ajouter au CLEARING Soviétoguinéen pour faire face à l'exécution de cette politique sociale

combien coûteuse à l'Etat, mais aussi laissant nettement le citoyen guinéen sur sa faim. Elle se fera en nature, par différentes catégories de marchandises.

Pour une mesure de rationalité, un certain nombre de dispositions vont être adoptées; un recensement ayant déjà été fait dans ce but en vue d'éviter de faire fausser la répartition.

Paradoxalement, pour l'Etat, cette mesure de prise en charge de ces besoins et les mesures qui l'accompagnent constituent le support de son PLAN QUINQUENNAL (1975-1980).

La décentralisation territoriale, politique et administrative va fonder l'espoir de la réussite de cette perspective économique, en tout cas tels que le pensait le Président Ahmed SEKOU Touré : "... chaque région sera désormais appréciée et classée suivant les résultats concrets qu'elle aura obtenus dans la production agricole. Et ces résultats seront mesurés, d'une part, par le volume des produits vivriers, le volume des matières premières, végétales ou animales nécessaires au fonctionnement de nos usines de transformation, le volume des produits d'exportation et d'autre part, par les deux ratios agricoles ci-après:

- a) le rapport entre le volume des produits vivriers et la population de la région;
- b) le rapport entre la valeur des produits d'exportation et la valeur des marchandises d'importation reçues par la région... (199).

(199) : IN : R.D.A. N° 83 op. cit. pp. 17 § 7 et 18 § 1er.

Ce passage donne non seulement une idée de la décentralisation que nous allons reprendre plus en détail, mais aussi et surtout la volonté de l'aboutissement de la réforme fiscale en tant que mesure d'accompagnement du PLAN QUINQUENNAL. Elle n'est pas la seule. D'autres mesures vont l'appuyer.

D'autant plus que : "... le programme du PLAN QUINQUENNAL en cours de réalisation doit occuper partout une place privilégiée dans les préoccupations quotidiennes de chacun et de tous, son exécution complète et efficace postule que toutes les énergies créatrices du peuple guinéen soient dès à présent concentrées sur ses divers objectifs..." (200).

Pour le pouvoir, les forces productrices directes et indirectes vont davantage être galvanisées par les produits des deux sources : les importations et les NORMES; à condition qu'ils arrivent à destination. La satisfaction de cette condition n'est pas certaine. Cette incertitude existe aussi bien à CONAKRY qu'à l'intérieur du Pays.

A CONAKRY : des directeurs généraux à leurs plantons, le trafic au niveau des entreprises nationales battaient tous les records imaginables. En dépit du contrôle de leurs activités économiques dont elles déposaient les balances mensuelles, trimestrielles, semestrielles et les bilans de fin d'année au Ministère du contrôle d'Etat et auprès d'autres centres de contrôle, et l'existence d'un PLAN COMPTABLE NATIONAL également décentralisé et subdivisé par branches d'activités, et la présence de comptables contrôleurs bien qualifiés dans ces centres de contrôle, ces Entreprises, ou plutôt leurs

(200) : Ahmed SEKOU Touré : *ibid.* P. 14 § 5.

cadres et agents développaient et "perfectionnaient" les méthodes de ce trafic au rythme des efforts de recherches d'amélioration et d'adaptation du Conseil supérieur des Normes et comptabilité dont les séances de travail étaient présidées par le chef de l'Etat.

S'ajoutaient à ce fléau, de la part des institutions et de leurs agents chargés de la réception et de la distribution des denrées alimentaires importées et celles reçues de l'intérieur sous forme de NORMES (impôt en nature), le trafic de celles-ci par leur expédition clandestine à l'intérieur du pays où existait presque en permanence, à l'exception de certaines régions, un déficit alimentaire chronique, dû aux facteurs humains, pour les y revendre à des prix exorbitants. En conséquence, CONAKRY était souvent menacé de famine et l'a même parfois été.

A l'intérieur du pays.

Nous rappelons que dans le cadre de la décentralisation économique, il existait au niveau de chaque région administrative, une E.R.C. et au niveau de chaque arrondissement, un magasin populaire d'arrondissement (M.P.A.); entités économiques sans concurrence au sens du libéralisme économique, chargées de toutes les activités économiques des localités de leur correspondance.

Elles constituaient le poumon économique de ces localités. Cet avantage donnait l'occasion aux employés de ces entités de se livrer au trafic de la même manière qu'à CONAKRY. A cette époque-là, le citoyen guinéen était plus apte à disposer de l'argent liquide et toujours en quête de pouvoir l'utiliser par la première occasion. En même temps,

la pénurie était sciemment et méthodiquement organisée et provoquée le plus souvent par ces gestionnaires, de connivence avec des petits commerçants désignés sous le nom de "BANA-BANA" (201). Ces deux groupes seront ainsi très souvent mis à l'index par le pouvoir.

"... Il n'est pas vrai que les trafiquants, les accapareurs des biens du peuple, auraient continué à prospérer si des cadres véreux n'avaient partie liée avec eux ... " (202)

Pour les en empêcher, davantage de compétences seront données aux responsables politiques locaux où sont sises ces unités; compétences allant jusqu'à se transformer en "obligation de faire" : "... Le bureau du P.R.L. sur le territoire duquel il y aurait un fait de hausse illicite de prix ou une manoeuvre de dissimulation de produits marchands ou d'opposition à la correcte application des mesures prises dans le domaine économique et du transport, et qui, informé, n'aurait pas immédiatement reprimé ces actes délictueux, et redressé la situation dans l'intérêt du peuple, sera aussitôt dissout et ses membres seront rendus inéligibles pour une période de trois (3) ans..." (203).

Dans le cadre de l'application de toutes ces mesures, la police économique sera particulièrement présente et active à CONAKRY, abusivement.

Dans le cas de la situation guinéenne d'antan, quelles que fussent la vivacité et l'insistance des décideurs vis à vis des décisions de ce genre, un minimum de souplesse devaient être observée par les exécutants dans l'application de ces décisions.

(201) : jargon guinéen.

(202) : Ahmed SEKOU Touré. *ibid.* P. 20 § 2

(203) : *ibid* PP. 20 § 8 et 21 § 1er.

Ce minimum serait caractéristique de la nature et du reflexe humains, à la différence de la machine; à moins que la stricte application de ces décisions ou l'abus de celle-ci ou sa négligence coupable n'obeissent à des desseins strictement personnels. A notre avis, cette souplesse d'attitude qui tiendrait compte de la dimension humaine ne pouvait qu'aider le régime politique en place; ce qui nous semble le rôle de bons responsables intermédiaires entre le sommet et la base, vivant et impliqués çà et là, connaissant donc les réalités des deux côtés. Or, si la police économique brillait par ses abus dans sa méthode de vérification et de contrôle à l'un de ses principaux postes, dont le plus tristement célèbre était celui situé à 36 Km à l'unique sortie par voie terrestre de CONAKRY vers l'intérieur du pays, elle opérait très souvent dans CONAKRY-VILLE, saisissant souvent des subsides très difficilement acquis et parfois à peine suffisants pour la consommation journalière d'une modeste famille.

Alors que les véritables "trafiquants" qui étaient plutôt tendus vers l'accumulation de fortune qu'être dans ce besoin quotidien, se comportaient en toute quiétude et de manière insolente, en "barons" sous un régime socio-politique qui se voulait d'austérité.

Devenue une sorte de vache laitière, cette fonction de vérification et de contrôle économiques va se voir exercer par d'autres éléments intrus au corps légalement désigné à cet effet, dont certains ne savaient même pas lire; c'était le cas de certains miliciens. Dans ce cas, comment vérifier les origines et les destinations des documents comptables ? Il s'en suivra très rapidement que les bénéficiaires théoriques de cette institution devinssent pratiquement et terriblement ses victimes malheureuses.

Dans l'anarchie et dans la démagogie, nombre de miliciens, de policiers et quelques fois de gendarmes, au nom de cette mission, mais en réalité souvent pour leurs propres comptes, vont plutôt se servir de la Révolution pour intimider, voire terroriser et ce jusqu'à l'intérieur des marchés des condiments des femmes pauvrement tenus, pour imposer leur diktat. Le rôle des fonctionnaires des organes officiels de ce contrôle, notamment les Ministères du commerce, du contrôle d'Etat et des Finances, s'en trouvait perturbé.

Et comme on dit souvent, c'est une dernière goutte qui va déborder le vase.

En effet, le 27 Août 1977, au marché M'Balia (204), dans le grand quartier de Madina (CONAKRY), un agent voulant continuer à exercer cette pression, va enfoncer le clou plus maladroitement et avec moins de chance que ses collègues et les autres jours. Il aurait voulu confisquer quelques minables articles d'une pauvre femme. Aucune supplication de celle-ci ne l'en dissuaderait. Au comble de désespoir, elle se serait agrippée à ses objets, faisant l'objet de tiraillement entre elle et l'agent. Spontanément et magnanimement, toutes les femmes présentes dans le secteur seraient venues au secours de l'impétueuse.

C'eût été le déclenchement d'un affrontement rangé entre agents et femmes dans le marché. Très tôt, cet événement se serait transformé en émeute, essentiellement de femmes et d'enfants.

Dans une discipline bien contenue, les émeutiers, à partir du marché, marchant en cadence et en chantant : "... Notre père SEKOU, ... Syli SEKOU, ... ce n'est pas ce que tu nous as promis, ... ce n'est pas la convention...", vont se diriger

(204) : Nom d'une héroïne nationale guinéenne, assassinée en 1954 par les agents du colonialisme à cause de son engagement dans la lutte pour l'indépendance.

vers le Palais de la Présidence de la République. Le rang grossissait des deux côtés de la route du NIGER, Avenue de la République, par l'adjonction d'autres femmes et enfants, répondant et reprenant en chœur les chansons de sensibilisation et de rappel des moments durs de leur soutien au Parti (P.D.G.) dans la phase de sa lutte pour l'indépendance.

Distant d'environ 8 km, le parcours sera effectué, du marché au Palais, sans aucun incident entre émeutiers et forces de l'ordre, ni aucun saccage ni pillage des biens publics et privés.

Aussitôt informés de la situation, le Président de la République et ses collaborateurs ont réservé aux manifestants un accueil digne du caractère pacifique de la manifestation. Séance tenante, la décision de la suppression de la police économique sera annoncée avec effet immédiat.

Cette attitude que nous trouvons de sagesse politique, désamorcera la crise. Il en résultera la détente souhaitée par le pouvoir, aussitôt confirmée par l'improvisation d'une autre chanson faisant les louanges du Parti et de son leader, en chœur, preuve de renouvellement de confiance.

A notre avis, ce fût apparemment un cadeau empoisonné de ces manifestants. En effet, le pouvoir a-t-il désormais les moyens politiques d'une autre orientation sans prendre en considération les aspirations profondes de son peuple, dont la libéralisation du commerce, eu égard à sa théorie officielle en la matière ?

Nous pensons que la négative s'impose. Ce qu'il paraît falloir dorénavant, c'est plutôt une occasion opportune pour sauver la face. Celle-ci sera acquise à travers l'action sportive

des jeunesses africaines, matérialisée en dernier lieu par le MATCH DE FOOT-BALL, à l'occasion de la finale des clubs champions d'Afrique ayant opposé la GUINEE au GHANA, en décembre 1977.

Ces différentes péripéties, dictées par la situation socio-culturelle d'une part, et de l'autre, par celle économique, vont imposer des soubresauts dans le processus évolutif du premier régime guinéen déjà plutôt en ambiguïté avec certains acteurs extérieurs. Ceci expliquera son besoin d'adaptation à chaque circonstance, dont seuls les résultats, à notre avis, peuvent, au delà des simples explications, juger de l'opportunité de cette adaptation, à travers les principaux éléments de la politique extérieure de la Période concernée.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : LES RESULTATS.

L'action ou plutôt la réaction de certaines forces profondes, le revers de certaines réformes, l'influence de l'environnement régional et international ont imposé à la GUINEE, à certains moments, des changements relatifs aux circonstances.

A priori, le stratège politique sait que cela est faisable. Cette faisabilité relève d'un principe classique qui est l'adaptabilité.

Cependant, c'est factuellement qu'il peut voir les effets de ces réajustements.

SECTION I : LES RESULTATS ATTENDUS.

Même si les méthodes employées n'ont toujours pas été adéquates, notamment au niveau intérieur, les objectifs visés par la GUINEE, en faveur de l'Afrique et du reste du monde ne présentent, à notre avis, aucun doute quant à leur noblesse.

PARAGRAPHE I : EN AFRIQUE.

L'engagement de la GUINEE pour les causes africaines est antérieur à son accession à l'indépendance, qu'elle aurait d'ailleurs souhaitée dans un vaste cadre continental. Ceci est solennellement exprimé dans le discours du Président de l'Assemblée Territoriale de la GUINEE, le Président SAIFOULAYE DIALLO, du 25 Août 1958, souhaitant la bienvenue en GUINEE au Général de Gaulle : " ... Monsieur le Président du Conseil, vous avez devant vous des patriotes résolus à travailler pour le bien être matériel et moral de leur patrie africaine..."(205).

(205) IN : R.D.A. N° 198 op. cit. P. 16 § 3.

Par la même occasion, cet engagement est réitéré par le Président du Conseil de gouvernement de la GUINEE : "... Notre option Fondamentale qui, à elle seule, conditionne les différents choix que nous allons effectuer, réside dans la décolonisation intégrale de l'Afrique : ses hommes, son Economie, son organisation administrative, etc... en vue de bâtir une communauté Franco-Africaine solide et dont la perennité sera d'autant plus garantie qu'elle n'aura plus dans son sein des phénomènes d'injustice, de discrimination ou toute cause de dépersonnalisation et d'indignité..." (206).

Indépendante le 2 Octobre 1958, la GUINEE adoptera sa première constitution, parue le 12 Novembre 1958.

Dans son préambule, parlant du peuple de GUINEE, on peut lire : "... Il affirme sa volonté de tout mettre en oeuvre pour réaliser et consolider l'unité dans l'indépendance de la patrie africaine...
... Il soutient sans réserve toute politique tendant à la création des E-U-A... " (207).

L'article 34 de cette constitution révèle le panafricanisme guinéen sans aucune équivoque : " La République peut conclure avec tout Etat africain les accords d'association ou de communauté, comprenant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine" (208).

Par ailleurs, le Monde diplomatique d'Août 1962 (209) confirme cet engagement : "...La GUINEE lance une offensive pour l'unité africaine... ".

(206) : *ibid.* pp. 20 § 3 et 21 § 1er.

(207) : *ibid* p. 5 § 4 et 6.

(208) ; *ibid.* P. 7

(209) : . . . P. 10.

C'est dans cette logique de sa politique africaine qu'en Février 1960, la GUINEE attaquera l'expérience atomique française au sahara, qu'elle qualifiera "d'acte agressif et criminel contre tout un continent" (210).

Cette vision guinéenne d'une Afrique Unie devra, entre autres, passer par le domaine économique. La GUINEE l'a affirmée à maintes fois. Une observation critique de certaines de ses déclarations, à l'occasion de certaines rencontres économiques sous-régionales, permet de le confirmer : "... Nous sommes en famille, nous avons travaillé en frères conscients de la communauté de destin de nos peuples...

... Nous pensons nos Nations en terme d'unité... " (211).

Cette intention guinéenne, son président de la République la réitérait encore le 12 Août 1982, à l'occasion de cette même session : " Au lendemain de son indépendance, par notre voix, notre pays déclarait qu'il préfère être dernier dans une Afrique unie que d'être premier dans une Afrique désunie" (212).

Au cours du même forum, parlant de son point de vue sur le rôle des institutions académiques des trois pays, cette conviction est davantage confirmée :

(210) : *ibid.* P.10 § 8

(211) : Marcel Cros IN : *Horoya Hebdo* N° 2931 du 21 Août 1982 : "9° session du Conseil des Ministres de l'Union du Fleuve MANO. P.6.

(212) : A.S.T. IN. *Horoya op. cit.* P.7.

"Nos Universités, nos instituts, nos centres de recherches et autres centres de formations spécialisées devraient être mis à la disposition de l'Union pour servir de creuset de formations et de communion de nos futurs cadres; les instituts actuels de l'Union, parce que ne répondant pas toujours à la totalité de nos besoins mériteront très certainement d'être revus et complétés par des instruments spécifiques propres à assurer l'exécution de programmes précis que nous aurons à arrêter d'un commun accord ...

... Il faut donc mettre de côté les problèmes de personnes et se résoudre avec courage et détermination les équations de développement économique au moyen de l'intégration de nos Etats...

... Ensemble et ensemble seulement, nos pays à partir d'efforts soutenus, accéderont à l'indépendance économique, facteur aujourd'hui essentiel pour sauvegarder non seulement notre indépendance politique et notre dignité, mais surtout garantir notre commun devenir solidaire et heureux :

... Mais, en réalité, ce qu'il faut faire, au point où nous sommes arrivés, c'est de transformer l'ensemble de ces bassins fluviaux qui nous sont communs, en une gigantesque université commune, un institut technologique commun, un gigantesque centre de recherche scientifiques commun, où auraient cours, organiquement conjuguées, la formation, la Recherche pure et appliquée, la réalisation sur le terrain ...

Mais, si vous n'êtes pas habités par ce rêve-là, vous Ministres, vous experts, nous ne sortirons jamais de la vanité de nos paroles" (213).

(213) : *ibid* : pp. 11 et 12.

L'analyse des préoccupations intégrationnistes de la GUINEE, pour l'ensemble africain, aboutit à la compréhension de ses initiatives de participation dans tous les projets économiques sous-régionaux et régionaux accessibles.

La GUINEE a été partie prenante dans une vingtaine d'organisations panafricaines ci-dessous présentées :

- 1- Agence panafricaine de l'information (PANA)
- 2- Association Africaine pour le développement du Palmier à Huile (ADPH).
- 3- Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'OUEST (ADRAO).
- 4- Autorité du Bassin du Niger (A.B.N.)
- 5- Bureau Africain des sciences de l'Education.
- 6- Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC)
- 7- Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO)
- 8- Confédération Africaine du Foot-Ball (CAF)
- 9- Conseil Africain de Comptabilité (CAC)
- 10-Conseil supérieur des Sports en Afrique (CSSA)
- 11-Fédération Panafricaine du Cinéma
- 12-Organisation Commune de Lutte contre les Grandes Endemies (O.C.G.E.)

- 13- Organisation des Etats Riverains du Fleuve Sénégal (O.E.R.S.)
- 14- Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Gambie (O.M.V.G.).
- 15- Organisation Régionale de Normalisation Africaine (ORAN)
- 16- Union Africaine des chemins de Fer (UAC)
- 17- Union du Fleuve MANO
- 18- Union panafricaine des Postes (UPAT)
- 19- Union des Radios-Télévisions d'Afrique Noire (URTNA)
- 20- Union Panafricaine de Télécommunications (UPAT)

Cette liste n'est ni exhaustive, ni ordinale à travers les éléments qui la composent.

Il nous paraît important de rappeler que cette vision guinéenne pour l'Afrique Unie se manifeste également au niveau de la constitution de l'Union GHANA-GUINEE-MALI dès le lendemain de leurs indépendances respectives en tant qu'embryon de cette institution continentale, selon le point de vue des leaders de ces Etats.

Au total, l'ambition guinéenne portera tout d'abord sur la libération de tous les pays africains du joug colonial. Cette ambition explique sa prise de position sans aucune retenue pour toutes les questions relatives à ce domaine.

A cause de l'apartheid, la GUINEE sera parmi les premiers pays à condamner le régime de l'Afrique du Sud sans réserve.

Sa vision de la justice et de l'égalité entre tous les Africains est incompatible avec ce régime.

Une fois totalement libre, elle veut cette Afrique Unie, seul moyen pour faire face au reste du monde, avec lequel elle entend coopérer solidairement. Coopération qu'elle entreprend déjà diversement, bien que souhaitée dans le cadre des E-U-A; d'autant plus qu'elle répond à un certain nombre d'impératifs dont essentiellement :

- 1°) elle lui évite l'isolement sur la scène internationale;
- 2°) elle peut faciliter le cadre continental.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PARAGRAPHE II : DANS LE RESTE DU MONDE.

Un pays colonisé ne peut avoir une politique extérieure. En la matière, il est bien connu que cet attribut est accaparé et exercé par le colonisateur. Or, dans la plupart des cas, c'est l'intérêt de celui-ci qui préside à l'élaboration de celle-là. C'est en en ayant conscience que la GUINEE choisira la voie de l'indépendance, qu'elle préférerait dans l'interdépendance à travers une coopération franche et mutuellement fructueuse avec la France et les autres partenaires extérieurs qu'elle accédera à l'indépendance.

Environ 24 ans après l'avènement de celle-ci, à l'occasion des retrouvailles Franco-Guinéennes, le Président guinéen rappellera cette conviction : " Pour nous, l'indépendance n'est pas un élément incompatible avec la coopération. Bien au contraire, l'indépendance, c'est la condition pour rendre une coopération sincère et durable, parce que basée sur l'égalité et la liberté de choix des partenaires" (214). Car c'est le choix de la voix de l'indépendance par la GUINEE qui serait à l'origine des divergences entre elle et la France sous le général de Gaulle; divergences qui vont lui faire fluctuer sa politique extérieure dans plusieurs orientations.

Si la recherche d'une meilleure adaptation à la scène internationale explique ces fluctuations, tout en produisant des effets au-delà du continent, cette politique semble contenir cependant une certaine constance dont les éléments sont invariables dans toutes les politiques extérieures des autres Etats-Nations; à savoir les quatre fonctions de toute politique extérieure (215).

(214) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 198. *op. cit.* P. 183 § 2 : discours à l'hotel de ville de Paris, le 17/9/1982.

(215) : selon le professeur HANS J. MORGENTHAU, d'après le professeur SAAF Abdallah : cf. cours T.G.R.I. 2° CES. Fac. Droit RT.

- 1°) la détermination des objectifs en fonction du pouvoir disponible pour la poursuite de l'intérêt national;
- 2°) la détermination des objectifs des autres Nations et leurs pouvoirs pour les atteindre;
- 3°) la détermination jusqu'à quel point ces différents objectifs sont compatibles entre eux ;
- 4°) l'emploi des moyens adéquats à la poursuite des objectifs.

Au niveau opérationnel de ces fonctions, l'acteur politique est confronté :

- a) à la mise en rapport de l'intérêt national et du pouvoir national;
- b) à la transformation de ce rapport en une politique à travers des actes concrets.

Ce sont là, selon ces professeurs ci-dessus cités, les deux grandes opérations auxquelles se ramènent ces quatre fonctions.

A notre avis, un autre niveau de constance mérite d'être signalé dans la politique extérieure guinéenne extra-africaine, c'est la volonté de solidarité réciproque au moyen de la coopération.

Si l'offre de celle-ci par la GUINEE a connu des différenciations de degré selon les circonstances, elle a cependant toujours été présente dans sa politique extérieure.

- 1°) rejetée par la France sous le général de Gaulle (216),

[216] : *Le Monde diplomatique* d'Août-1962. P. 10 § 6.

elle sera principalement entre les Etats-Unis d'Amérique et les pays de l'EST jusqu'à la crise guinéo-américaine via la compagnie aérienne PANAM en 1966; date à partir de laquelle elle sera essentiellement orientée vers ces derniers jusqu'à son offensive diplomatique.

Cependant, son souhait aurait été de maintenir l'équilibre en coopérant largement avec toutes les puissances. Elle semble vouloir compenser son déséquilibre relationnel, notamment :

- 2°) avec les pays Non-Alignés;
- 3°) avec les pays islamiques dans le cadre de l'O.C.I.

Comme pressentant la nouvelle ère,

- 4°) son orientation vers les pays occidentaux sera sans équivoque, à partir de son offensive diplomatique. Cette dernière orientation est d'ailleurs reconnue même par l'ex-Président L.S. SENGHOR (217).

La GUINEE n'est ni le seul ni le premier pays à vouloir obtenir un plus grand bénéfice de sa politique extérieure. Vis à vis d'elle, on peut dire ici que la fin justifie les moyens.

Ainsi, dans le cadre du dialogue Nord-Sud, elle fera partie du groupe des 77 reconnus, PVD (Pays en voie de développement), demandeurs d'aide au développement, regroupant des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

(217) : sur les ondes de Radio-France. Internationale, à l'occasion du décès du Président A.S.T.
Le 26/3/1984.

En réalité, pour la GUINEE, il s'agirait de la manifestation de cette solidarité réciproque dont la forme est ici plutôt multi-latérale.

Elle met en relation de coopération ces pays ACP et ceux d'Europe, particulièrement de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.), à travers la convention dite de LOME, signée par les partenaires le 28 Février 1975.

A nos jours, cette convention connaît quatre (4) volets :

LOME I : 1975

LOME II : 1979

LOME III: 1984

LOME IV : 1989 (218)

Dans cette même perspective de réaliser ce but de développement, la GUINEE est participante dans un certain nombre d'autres organisations du système onusien dont, entre autres :

- 1- Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (G.A.T.T.)
- 2- Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)
- 3- Banque Mondiale (B.M)
- 4- Bureau du Coordonnateur des N.U. pour les secours en cas de Catastrophes (U.N.D.R.P)

(218) : *LE Courrier ACP - CEE N° 120*
Mars-Avril 1990

- 5- Centre des N.U. pour les Etablissements Humains
(Habitat) : U.N.C.H.S.
- 6- Conférence des N.U. pour le Commerce et le Développement
(CNUCED)
- 7- Commission Economique des N.U. pour l'Afrique (CEA)
- 8- Fonds des N.U. pour l'enfance (F.R.S.E.)
- 9- Fonds International de Développement Agricole (FIDA)
- 10-Fonds Monétaire International (FMI)
- 11-Fonds des N.U. pour la Population (FNUAP)
- 12-Haut Commissariat des N.U. pour les Réfugiés (H.C.R.)
- 13-Institut des N.U. pour la Formation et la Recherche
(UNITAR)
- 14-Organisation de l'aviation civile Internationale (OACI)
- 15-Organisation des N.U. pour l'Alimentation et l'Agriculture
(FAO)
- 16-Organisation des N.U. pour le Développement Industriel
(ONUDI)
- 17-Organisation des N.U. pour l'Education, la science et la
Culture (UNESCO)
- 18-Organisation Internationale de la Métrologie (OIM)
- 19-Organisation Internationale du Travail (OIT)

- 20- Organisation Maritime Internationale (OMI)
- 21- Organisation Météorologique Mondiale (OMM)
- 22- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
- 23- Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- 24- Programme Alimentaire Mondial (PAM)
- 25- Programme des N.U. pour le Développement (PNUD)
- 26- Programme des N.U. pour l'environnement (PNUE)
- 27- Union Postale Universelle (UPU)
- 28- Société Financière Internationale (SFI) (219)

Comme dans le cas de la coopération guinéo-africaine, cette liste n'est également ni exhaustive ni ordinale.

Succinctement, les résultats que la GUINEE comptait obtenir par les différents changements d'orientation de sa politique extérieure peut, entre autres, se résumer :

- 1°) à son développement global par le biais de la coopération Internationale;

(219) : Archives de la Direction Nationale de la Coopération Internationale. CONAKRY-GUINEE.

- 2°) à l'instauration et au respect de la justice sociale à l'échelle planétaire ;
- 3°) à une paix durable entre les communautés nationales formant celle internationale etc.

Ces idéaux sont remarquables dans toutes les déclarations officielles guinéennes et dans toutes les options opérées dont ils en constituent le but.

1°/ La vision développementaliste :

La GUINEE croit à la possibilité de son développement grâce à la coopération Internationale. Cette croyance semble fondée sur plusieurs dispositions adoptées par la communauté Internationale, en l'occurrence, la résolution 2625 (XXV) de 1970 : "La sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangère constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la charte des Nations Unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiale.

Tous les peuples ont le droit de libre détermination, en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel" (220).

En particulier, le paragraphe 3 de l'article 1er du chapitre 1er de la charte des N.U. : " Réaliser la coopération Internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire ..."

(220) : IN : *Droit International Public* : Hubert Thierry, Serge Sur, Jean Combacau, Charles Vallée. Edition Montchrestien 1984. P. 481 § 4.

Dans le concert des Nations africaines indépendantes où elle rejoindra l'ETHIOPIE, le LIBERIA, l'EGYPTE, la TUNISIE, le MAROC et le GHANA etc, la GUINEE sera très active dans l'adoption de plusieurs instruments juridiques en faveur des Pays du TIERS-MONDE, longtemps subjugués. L'un de ceux-ci est la résolution 1514 (XV) du 14 Décembre 1960, adoptée par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. : "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Déjà en 1959, encadré notamment par les représentants du Maroc, M. MAHDI EL MANDJRA, et de la TUNISIE, le délégué guinéen, le feu Telly Diallo prendra part à la première session de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique.

Le même représentant guinéen sera à Tanger en 1960 pour la 2° session de cet organe onusion (221) qui sera à la base de cet espoir.

2°) La GUINEE n'a jamais hésité à dénoncer ce qui lui semblait relever de l'injustice où qu'elle se produise. Cette vision wilsonnienne a toujours caractérisé son engagement pour ce qu'elle considère comme des causes justes et son acharnement à combattre tout ce qui lui paraît injuste, notamment dans les rapports entre les Puissances et le TIERS-MONDE.

Ceci était surtout remarquable dans les rapports entre colonisateurs et colonisés, mais aussi à l'occasion de certains essais nucléaires à des fins militaires, effectués par des puissances sur les continents et dans les pays des autres.

(221) : selon M. MAHDI EL MANDJRA. Professeur à la Faculté de Droit de Rabat, chargé du Droit International de développement en 2° C.E.S.

3°) La GUINEE croit à l'effet du dialogue en tant que moyen de règlement pacifique des différends entre pays. Elle aura l'occasion de le mettre en oeuvre, pour résoudre les conflits notamment entre :

- a) Le Burkina-Fasso et le Mali;
- b) L'Irak et l'Iran;
- c) le BENIN et le Togo.

Cependant, pour juger de l'opportunité ou de l'inopportunité des principaux éléments de la politique extérieure de la GUINEE, introduits par des changements d'orientation, ou ayant motivé ceux-ci ou encore ayant influé sur eux, il nous semble que les résultats obtenus sont plus probants.

SECTION II : LES RESULTATS OBTENUS

La vie politique de la première république de GUINEE est intimement liée à celle du feu président Ahmed SEKOU Touré, et vice versa. Donc parler de l'une de ces deux nous paraît équivaloir à parler inversement de l'autre. Or, l'homme était connu pour le sentiment élevé de sa propre dignité, mais nous pensons aussi qu'en dépit de tout, de son pays et de son continent. Sur un terrain pragmatique, débarrassé de toute ambition personnelle concurrentielle ou partisane, et de toute passion, nous pensons qu'un observateur attentif n'hésiterait pas à admettre que les différents changements d'orientation politique et économique de la GUINEE ne s'expliqueraient que par la recherche de voies adéquates vers des buts visés, notamment le raffermissement des rapports de coopération entre la GUINEE et l'Afrique d'une part, et entre elle et les autres continents d'autre part. Au premier niveau, bien qu'apparemment faible, l'observation du bilan des rapports guinéo-africains au moment où décedait le premier Président guinéen nous semble présenter un solde définitif plutôt positif.

PARAGRAPHE I : AU NIVEAU CONTINENTAL.

Jusqu'à la réconciliation historique à MONROVIA (LIBERIA) en 1977, entre d'une part la GUINEE et la Côte d'Ivoire, et d'autre part entre la GUINEE et le Sénégal, les rapports entre la GUINEE et ces deux pays frères et frontaliers étaient particulièrement tendus. Cette tension résulterait, entre autres, de la politique africaine du général de Gaulle.

Son aggravation serait due, à notre avis, à la nature de la personnalité des trois chefs d'Etat.

L'une des conséquences de ces divergences, parmi d'autres sources, sera la recherche par la GUINEE de l'équilibre dans ses rapports de coopération avec l'extérieur; recherche se soldant par des fluctuations produisant des résultats aussi bien négatifs dans certains domaines que ceux positifs dans d'autres.

1°) Des résultats négatifs.

De 1958 à 1984, il sera question en Guinée d'au moins 5 (cinq) complots : en 1959-1960; en 1965; en 1969; en 1970 et en 1976.

La côte d'Ivoire et le Sénégal seront accusés par la GUINEE dans la quasi-totalité de ces cas, d'aide à leur préparation et à leur exécution. Les conséquences découlant de cette situation vont être dramatiques pour la GUINEE mais aussi pour l'Afrique.

a) Au niveau de la GUINEE.

Il n'est pas sûr qu'une seule famille en GUINEE, y compris celle du feu Président Ahmed SEKOU Touré, soit exempté.

de la douleur de voir au moins un de ses membres accusé de participation dans un de ces complots, et arrêté.

De ces arrestations, moins nombreux sont les survivants. Parmi ces derniers, ceux restés indemnes physiquement et psychiquement sont rarissimes.

b) Au niveau africain.

Pour avoir été fonctionnaires coloniaux ou tout simplement internationaux, certains de ceux-ci ont des alliances familiales mixtes, par leur mariage avec des conjoints non guinéens, et aussi des relations d'amitié solides parfois au plus haut niveau dans certains autres pays africains. Cependant, bien que tout aussi rarissime, il pouvait exister le cas où le conjoint guinéen ne soit ni fonctionnaire colonial ni celui international, mais que le destin le lie à un non guinéen. C'est le cas de notre propre nièce madame Veuve KAMANO KATA FRANCOIS née HELENE MILOYANIS.

Comme tant d'autres cas, l'abnégation pour la cause du mouvement guinéen de libération national R.D.A. (Rassemblement Démocratique Africain) puis P.D.G. (Parti Démocratique de GUINEE) depuis le 14 Mai 1947, et l'exercice de la présidence de ce mouvement, pour l'indépendance, à BISSIKRIMA (GUINEE), par sa mère Hadja AYE KABA (222) n'empêcheront ni l'arrestation en 1965 ni la saisie des biens de cette dernière.

Par ailleurs, l'arrestation du représentant guinéen au sein de l'organisation des Etats Riverains du Fleuve Sénégal (O.E.R.S.), Baldé Oumar, va empirer les hostilités entre Dakar et CONAKRY et geler la participation guinéenne dans cette organisation.

(222) : Hadja AYE KABA est notre soeur-aînée.

Mais les différentes péripéties de la politique extérieure de la GUINEE sous sa première République connaît également des apports considérables en Afrique.

2*) Des résultats positifs

En tant qu'activité humaine, la politique intérieure, tout comme celle extérieure, n'échappe pas au principe général de l'imperfection de tout ce qui est humain; comme le décrit en d'autres termes le professeur HANS J. MORGENTHAU. C'est pourquoi, dans le cadre de l'exercice de celle-ci, il importe d'en comparer les aspects négatifs et ceux positifs, le souhait, que le même auteur désigne par "le désirable" étant l'application intégrale des principes moraux dans l'action politique. Mais sachant cela impossible, il recommandera à l'acteur politique la rationalité et la prudence, deux concepts voulant dire à l'acteur politique de s'en tenir au possible, lequel exige que les principes moraux soient filtrés en fonction des circonstances. Dans le cas guinéen, les circonstances ayant déterminé les différentes péripéties de sa politique extérieure l'ont conditionnée à soutenir, voire à combattre aux côtés des autres combattants africains pour leur liberté. Elle était consciente que celle-ci était la condition sine qua non de l'unité.

a)- Le combat guinéen pour la liberté africaine.

La GUINEE a tôt pris conscience de sa faiblesse, au pis aller, de son incapacité sur la scène internationale, en y faisant face seule, dans le flot d'hostilités consécutives aux circonstances de son accession à l'indépendance. Alors qu'elle récele d'immenses ressources naturelles potentiellement favorables à son développement.

Cependant, le marché technologique apte à celui-ci lui est inaccessible. Elle paie ce tribut en représailles par la France sous le général de Gaulle qui bénéficie dans le contexte de la bipolarité politique, de la solidarité occidentale. Il lui faut donc une stratégie qui tienne suffisamment compte de l'environnement politique international. L'un des éléments de celle-ci semble être la perspective de la formation de l'ensemble africain dont les matières premières étaient très importantes pour les puissances industrielles qui, seules en fixaient en toute liberté les prix, en détériorant du coup, les termes de l'échange, les produits semi-finis et finis à partir de ces matières premières étant vendus très chers aux pays fournisseurs de celles-ci.

Mais la prise de conscience par la GUINEE de la nécessité de ménager ces puissances industrielles pour accéder à leur technologie n'infirmes en rien son esprit de solidarité vis à vis des autres pays africains encore colonisés.

Ainsi, le "choc" de son choix pour l'indépendance totale et immédiate va déclencher l'effet pervers de la politique communautaire du général de Gaulle, tel que le rappelle la Radio NEERLANDE à propos de l'indépendance de la Fédération du Mali : " Le général de Gaulle a déclaré que l'accèsion de la Fédération à la souveraineté internationale s'est faite non seulement avec l'accord de la France, mais aussi avec son aide..." (223).

Au titre des actions directes, la GUINEE contribuera à la libération de tous les autres pays africains sous domination étrangère.

(223) : Notes d'écoute du 29 Mars 1991 à 12H45 T.U.

Avant la dissolution de sa première République, grâce aux efforts solidairement conjugués au niveau continental, l'espoir de voir à court terme la Namibie décolonisée était si grand, que son président n'hésitera pas à déclarer :

"... juridiquement, moralement, la Namibie doit être considérée maintenant comme un pays indépendant, et il faut que la République Sud Africaine reconnaisse cette indépendance de la Namibie. Mais, elle a peur. Il faut qu'elle renonce à l'apartheid. Elle a peur qu'autour d'elle, il y ait des Etats noirs indépendants. Or, cela est inéluctable : tout pays sera indépendant, l'indépendance c'est un droit de chaque peuple. Alors, il faut que la République sud Africaine accepte de comprendre que l'apartheid n'est pas une politique honorable, qu'elle fasse confiance à l'avenir en abolissant le racisme parce que dès qu'elle aura aboli le racisme, la République sud Africaine, en tant qu'Etat situé en Afrique, pourra normalement occuper sa place au sein de l'O.U.A.." (224).

b) Le combat guinéen pour l'unité africaine.

En dépit de ses fluctuations relationnelles, la GUINEE observe cependant une certaine constance au niveau de sa stratégie. L'une des caractéristiques de celle-ci est constatable dans son engagement pour l'unité africaine.

Sur ce terrain, elle ne sera pas isolée. Comme l'affirmera M. THAMI OUAZZANI, ancien Ambassadeur du Maroc, Secrétaire Général de la charte de Casablanca : " la charte de Casablanca vise l'unification sur tous les plans" (225)

(224) : A. S.T. IN : *Horoya* N° 2929 du 1er au 7 Août 1982. P.15.

(225) : IN : *Le Monde diplomatique* de Décembre 1962. P.9.

La GUINEE avait conscience que le chemin de cette unité ne serait pas facile. Mais les résultats déjà obtenus sur son parcours lui ont paru encourageants.

De l'unité GHANA-GUINEE à la charte de Casablanca, puis l'unité GHANA-GUINEE-MALI, finalement, il y aura plusieurs organisations sous-régionales et régionales.

A propos de l'une de sa propre sous-région, le président guinéen réaffirmera son espoir :

"... Et voilà qu'entre le LIBERIA, la SIERRALEONE et la GUINEE, une union autour du Fleuve MANO vient encore confirmer la même volonté politique, celle de vivre ensemble, d'espérer ensemble en un avenir meilleur, caractérisé par la solidarité de destin :

- 1°) la construction des barrages hydro-électriques pour l'électrification de nos 3 pays ;
- 2°) le développement de l'agriculture par la construction de barrages pour une meilleure maîtrise des eaux de nos fleuves afin de promouvoir l'intégration et de favoriser ainsi l'essor de cette même agriculture;
- 3°) la promotion de la navigation fluviale;
- 4°) l'organisation et la mise en place d'un réseau de communications par terre, par air et par mer entre les 3 pays;
- 5°) l'organisation du commerce dans un cadre de liberté qui puisse satisfaire les besoins des 3 pays;
- 6°) la coopération entre nos Banques nationales, permettant des échanges réguliers..." (226)

(226) : A.S.T. IN : Honoya N° 2931 du 21 Août 1982.P. 8.

Dans le domaine du règlement pacifique des différends, le feu président guinéen se rendra tour à tour à Ouagadougou (BURKINA FASSO) et à BAMAKO (MALI) en 1974, pour réconcilier les deux pays en conflit de revendications territoriales. A leur tour, les chefs d'Etat de ces deux pays se rendront à CONAKRY (GUINEE), sur invitation de leur homologue guinéen.

Grâce à l'action sociale traditionnelle hautement positive des grands griots africains, malheureusement en voie de disparition aujourd'hui, la réconciliation sera faite sans qu'aucun des belligérants n'ait eu besoin de s'expliquer.

En effet, en l'honneur de ces illustres visiteurs, le président guinéen offrira un spectacle au Palais du peuple à CONAKRY, au cours duquel le grand artiste guinéen, le feu SORY KANDIA KOUYATE, en chanson improvisée, mais d'une réussite aussi émouvante que surprenante, pour qui connaît culturellement son effet psychologique, fera l'historique de la tradition africaine en matière de conflits et de leur résolution, accompagnés d'éloges à l'adresse des artisans disparus de ces instruments, et l'interpellation à leurs successeurs au devoir d'en assumer la continuité, en des termes également élogieux.

La spontanéité de la réaction de ceux qui étaient jusqu'alors belligérants surprendra l'assistance encore plus, se levant brusquement pour se faire des accolades en guise de manifestation de paix.

En 1985, le rebondissement de ce conflit serait dû à de nouveaux éléments de contestation et de revendications qui raviveraient les anciennes passions, ainsi que d'autres raisons latentes.

Au nom du principe et de la conviction de cette option unitariste, au moins à deux niveaux sur trois, la GUINEE réussira à bilatéralement résoudre des crises latentes de tensions de revendications territoriales.

En effet, si celle l'ayant opposé à la GUINEE-BISSAU était restée sans solution définitive jusqu'à la dissolution de son premier régime, par contre, cette conception lui ferait bénéficier de la solidarité libérienne sous la présidence du feu ^TWILLIAM TOBMAN, à qui le gouvernement du général de Gaulle revelerait la libérianité de toute une région naturelle des quatre composant la géo-politique de la GUINEE, à savoir la région de la GUINEE-FORESTIERE dont la capitale est N'ZEREKORE, au lendemain de l'indépendance guinéenne.

A notre avis, il importe de rappeler que la création de l'Etat libérien avec l'accord et l'aide des Etats-Unis d'Amérique n'a précédé la pénétration coloniale française en GUINEE que d'un demi siècle; le premier phénomène étant né le 6 Juillet 1847. (227). Alors que le deuxième l'a été en 1898 (228).

Cette comparaison permet, à notre avis, d'imaginer les possibilités de manoeuvre du fort et nouvel occupant de la GUINEE face à un Etat limitrophe non seulement africain à cette époque - là, mais encore en cours de formation.

Si la GUINEE n'a fait que bénéficier de l'amorce de cette crise, elle en tirera matière à expérience pour plus de responsabilité face à un autre. En effet, sous le régime de M. Moussa Traoré, le Mali prétendrait récupérer toute une zone territoriale aussi importante, pour la GUINEE, qu'elle constitue la vaste et riche (229) région administrative de SIGUIRI, l'actuelle préfecture de cette localité. De part et

(227) : soutenance de l'étudiant libérien JOSIE MASSA Aquoi, au cycle supérieur de l'ENAP. de Rabat sur la politique étrangère du LIBERIA de 1980 à 1990, en Mai 1991, sous la présidence de M.A. Dilami.

(228) : IN : HISTOIRE de l'Afrique d'Hier à demain op. cit. p. 310 § 4 et R.D.A. N° 192.op.cit. p. 43 § 2.

(229) : en agriculture, renfermant FIE , l' une des grandes et des plus fertiles des plaines guinéennes; en cours d'eau ; en élevage et en or etc.

d'autre des deux frontières; soldats et matériel de combat auraient eu pris position, attendant les ultimes ordres de passer à l'attaque. Si celui malien était prêt à être donné à BAMAKO, dès qu'informé de cette situation qui serait jusque là gérée par KANKAN, capitale de la zone concernée pour la partie guinéenne, CONAKRY aurait ordonné "le retrait immédiat et total", de la troupe guinéenne avec tout son arsenal, et invitant les frères maliens à pénétrer en GUINEE jusqu'à la Présidence de la République de GUINEE s'ils le désiraient, rappelant en la circonstance que la GUINEE et le Mali "constituent les deux poumons d'un même coeur" (230).

Ce fut la solution que nous espérons définitive à cette crise.

Enfin, l'attitude d'hostilité qui existait entre la GUINEE et certains Etats africains va pousser ceux-ci à attribuer à la GUINEE un rôle important dans le processus de l'édification du Droit International.

Depuis le Congrès de Vienne du 19 Mars 1815, les Etats ont réglémenté le rang entre les agents diplomatiques (231). Le processus ainsi amorcé a pour fondement la recherche d'instruments d'harmonisation et d'amélioration des relations inter-étatiques.

L'échec de la codification des règles relatives aux relations diplomatiques et consulaires sous l'empire de la société des Nations (S.D.N), en 1927, ne va pas pourtant décourager les promoteurs de cette initiative. La preuve en est la convention de la Havane de 1928 y afférente. Mais l'absence de règles encore rigoureuses en la matière, si elle était déjà connue, sera davantage ressentie en 1966, surtout concernant les missions spéciales où jusque là le vide juridique était encore grave; ce à l'occasion de l'arrestation à l'escale

(230) : A.S.T. fréquemment rappelé sur les ondes de la RTG.

(231) : Cours de pratique diplomatique. 2° C.E.S. 1989-1990.

Fac. Droit Rabat. A. Hasbi P. 12.

à Accra (GHANA), par les nouvelles autorités ghanéennes qui ont renversé le président KWAME N'KRUMAH, de la délégation guinéenne à destination d'Addis-ABEBA (ETHIOPIE), pour la conférence au sommet de l'O.U.A., comprenant, entre autres, quatre (4) diplomates, dont le ministre Abdoulaye DIALLO, ancien et premier Ambassadeur de GUINEE au GHANA, délégation conduite par le feu LANSANA BEAVOGUI, alors ministre des Affaires étrangères.

Cette arrestation serait une rétorsion contre la GUINEE pour avoir accordé l'asile politique au président Ghanéen déchu et sa suite.

Au regard du Droit International, aucune disposition ne semble interdire l'acte guinéen. Alors que cette mesure Ghanéenne constitue une violation des principes et de la coutume diplomatiques et porte une grave menace à la paix. Dans ce cas, l'on peut constater que la passion s'est substituée à la raison. Dans l'histoire diplomatique, certains Etats américains ont donné la base de la coutume et de la convention régionales diplomatiques en la matière. C'est le cas entre le Perou et la Colombie, le 3 Janvier 1949, à propos de l'affaire de HAYA DE LA TORRE; et entre autres, la convention de la HAVANE sur l'asile du 20 Février 1928.

Jurisprudentiellement, la légalité de l'octroi de l'asile a été confirmée par la cour Internationale de JUSTICE (CIJ) à travers cette même affaire de HAYA DE LA TORRE, par ses arrêts du 20 Novembre 1950; du 27 Novembre 1950 et du 13 Juin 1951 (232).

Le 26 Juin 1967, du retour de la session extra-ordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU, sur la guerre des six jours

(232) : *Petit Manuel de la Jurisprudence de la CIJ* par : Pierre Michel EISEMAN, VINCENT COUSSIRAT-COUSTERE, PAUL HUR. 2^e Edition. A. Pedome. Paris. 1971. PP. 26 à 33. et cours de Droit International Public. 3^e année de Licence 1985-1986. Fac. Droit Rabat. Chaouki. SERGHINI.

entre Israël et certains Pays Arabes, à l'escale non préalablement prévue à AbidJAN, le docteur LANSANA BEAVOGUI, chef de la délégation guinéenne et ministre des affaires étrangères, ACHKAR MAROF, délégué permanent guinéen à l'ONU, et d'autres, seront arrêtés par les autorités ivoiriennes en guise de représailles contre la GUINEE, à qui, entre autres griefs, elles lui reprochaient d'avoir arrêté le feu KAMANO KATA FRANCOIS, haut fonctionnaire ivoirien en voyage privé en GUINEE, accusé de participation au complot de 1965 contre le régime guinéen, et arraisonné un bateau "de pêche" ivoirien dans les eaux territoriales guinéennes, le 19 Février 1967. En particulier, la délégation guinéenne était non seulement convoquée par le secrétaire Général de l'O.N.U., mais a voyagé avec des titres de transport délivrés par celui-ci (233).

Les protestations de l'O.N.U. ne serviront peut être qu'à confirmer que certaines accusations guinéennes se revèlent effectivement fondées.

Elles ne parviendront pas en tout cas à faire libérer les diplomates guinéens par les autorités ivoiriennes.

L'ensemble de ces évènements vont donner matière à réflexion sur l'insuffisance des mesures de protection de certaines catégories de personnes jouant certains rôles reconnus par la communauté internationale, sur la scène internationale.

En conséquence, l'Assemblée générale de l'O.N.U. adoptera, entre autres, la résolution 3166 (XXXVIII) du 14 Décembre 1973 : convention sur la prévention et la repression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale...

(233) : Jacques Baulin l'affirme in : La politique AFRICAINE D'HOUPOUET BOIGY. op. cit. PP. 79 § 8 et 80 § 1er.

et la convention sur les missions spéciales du 8 Décembre 1969 (234).

En définitive, à notre avis, la visualisation du bilan de la politique africaine de la GUINEE, de 1958 à 1984, présente un solde positif.

Des voix mieux autorisées et internationalement crédibles l'affirment sans aucune ambiguëté. En la matière, si l'on peut douter de celle du Président de la République de GUINEE par intérim, le docteur Feu LANSANA BEAVOGUI, à l'occasion de l'oraison funèbre prononcée par lui le 30 Mars 1984 au STADE du 28 SEPTEMBRE à CONAKRY, en l'honneur du feu Président AHMED SEKOU TOURE, parce que Guinéenne, cette affirmation ne manque pas de sources non guinéennes.

Ce constat sera d'abord fait par des personnalités étatiques non africaines, encore moins guinéennes.

C'est le cas de M. W. C. BUTCHER, à l'occasion du déjeuner organisé par la CHASE MANHATTAN BANK à NEW YORK, le 28 Juin 1982, en l'honneur de la délégation guinéenne conduite par le feu Président AHMED SEKOU TOURE : " ... Je tiens à rendre hommage à vous M. Le Président, pour votre rôle en tant que pionnier de la liberté en GUINEE et en AFRIQUE, pour les efforts que vous avez déployés, pour tous les efforts, que vous avez menés sans cesse pour réaliser ces buts" (235).

(234) : *Cours de Pratique diplomatique op. cit. P. 49.*

(235) : IN : HOROYA N° 2928 du 25 au 31 Juillet 1982. P. 11.

Sur le plan historique, il nous paraît important de signaler cette reconnaissance par des personnalités françaises, quand, dans son discours de bienvenue à l'HOTEL DE VILLE de Paris, au Président AHMED SEKOU TOURE et sa suite, le 17 SEPTEMBRE 1982, le Maire de Paris, M. Jacques CHIRAC déclarera : "... je sais ... que vous êtes une voix écoutée en Afrique, notamment par la jeunesse ... " (236).

SM Le roi HASSAN II, à l'occasion de la visite du Président MATHIEU SEREKOU déclarait, le 11 Janvier 1991 :

"... Nous sommes heureux, en Notre nom personnel, au nom de Notre peuple et au nom des idéaux africains qui nous unissent tous les deux en la personne tant regrettée de Notre illustre père, SM, MOHAMMED V et de Notre grand frère disparu, le Président SEKOU TOURE..." (237).

A notre avis, plusieurs autres événements attestent aujourd'hui de la justesse de la vision politique africaine de la GUINEE; parmi tant d'autres cas, on peut citer :

1°) Au niveau national, l'oeuvre de reconstitution de l'histoire africaine à partir de sa partie guinéenne. Ainsi, des recherches seront effectuées par des HISTORIENS guinéens sur le rôle et les apports de certains RESISTANTS guinéens à la pénétration et à l'occupation coloniales, parmi lesquels, nous citons :

- AL MAMY Bocar Biro Barry
- AL MAMY SAMORY Touré
- ALPHA YAYA Diallo
- Alu TENE
- DYNA SALIFOU
- EL HADJ OMAR TALL
- KISSI KABA KEITA

(236) : IN : R.D.A. N° 198. op. cit. P. 17353.

(237) : IN : Le MATIN DU SAHARA et du MAGHREB du 11 Janvier 1991. P.3.

- MORIFING DIAN DIABATE
- LE WALI de Gomba
- ZEBELA TOGBA etc.

Vaincus, arrêtés et déportés, les restes de certains de ces héros regagneront la terre natale où il leur sera organisé des funérailles nationales; c'est notamment le cas de :

- ALMAMY SAMORY Touré
- ALPHA YAYA Diallo
- MORIFING DIAN DIABATE

2*) Au niveau extra-national :

- a) le retour par le BurkINA-FASSO et le Mali à la force du droit et de la sagesse africaine plutôt que celle des armes;
- b) la décolonisation de la Namibie;
- c) le démantèlement des piliers politico-juridiques de l'apartheid;
- d) l'échec des Velleités sécessionnistes du BIAFRA;
- e) la signature de l'accord de paix entre le gouvernement angolais et l'UNITA, le 31 Mai 1991 à LISBONNE (PORTUGAL)
- f) l'amorce du processus de paix entre le gouvernement MOZambicain et la RENAMO;
- g) la confirmation aussi bien par la réalité internationale que par des analyses pertinentes des stratèges civils dont celles du professeur MAHDI EL MANDJRA (238), de la nécessité

(238) : Professeur à l'UNIVERSITE MOHAMMED V, Fac. de Droit de Rabat, de Droit International de développement, président de FUTURIBLES International.

de formation d'un grand ensemble économique africain, consacrée par la création par le 27^e sommet de l'O.U.A. à ABUJA (NIGERIA), ouvert le 3 Juin 1991, de la Communauté Economique Africaine (C.E.A) faisant face aux autres ensembles sur la scène internationale.

- h) La pacification du Tchad;
- i) la réconciliation en 1975, entre le BENIN et le TOGO;
- j) la réconciliation entre l'ALGERIE et le Maroc;
- k) la réconciliation entre la GUINEE et la Cote d'Ivoire d'une part et d'autre part entre la GUINEE et le Sénégal;
- l) la conclusion d'accords de paix entre L'ERYTREE et L'ETHIOPIE etc...

Mais en tout état de cause, pour bonne qu'elle puisse être, la politique extérieure de la GUINEE ne saurait être pertinente si l'effort d'appréciation des déterminants des mouvements caractérisant la scène internationale n'était pas poursuivi dans l'exercice de celle-là avec autant de rigueur au niveau de ceux extra-africains.

PARAGRAPHE II : AU-DELA DE L'AFRIQUE.

Prétendre que les rapports guinéo-extra-africains ont toujours été bons dans leur ensemble releverait de la pure aberration. Sinon, les soubresauts de sa politique extérieure ne s'expliqueraient pas.

1°) Conséquences du radicalisme avec les Puissances.

a) Avec l'EST.

Dès son accession à l'indépendance, l'hésitation de la GUINEE à s'engager plus profondément dans le MARXISME-LÉNINISME, nous paraît la cause de l'agacement soviétique.

Accusé de participation au complot contre le gouvernement, découvert en Mars 1960, M. DANIEL SOLOD, alors Ambassadeur

de l'URSS en GUINEE, sera expulsé (239).

De l'amélioration des rapports entre les deux pays, il résultera des accords de coopération dont l'application de certains a risqué de rendre la situation économique de la GUINEE encore plus chaotique. En effet, les importations guinéennes en provenance de l'URSS n'étaient pas toujours conformes aux besoins locaux. C'est le cas des chasse-neige, stockés au STADE du 28 SEPTEMBRE depuis leur arrivée jusqu'à leur amortissement physique complet par les intempéries.

Au titre des pièces détachées, une caisse de celles-ci pouvant peser plusieurs kg contenait parfois à peine le 1/3 du poids total facturé, le reste étant des morceaux de bois et autres éléments non nécessaires à la protection de l'objet de la commande.

Par ailleurs, il semblerait que la quantité de ciment consommée dans les infrastructures des routes réalisées par l'URSS à CONAKRY était si énorme par rapport au résultat obtenu qu'il paraît se dégager une très grande disproportion entre les deux. De surcroît, ces routes manquent visiblement du minimum standard de modernité.

Si les réalisations chinoises sont belles, durables et très satisfaisantes en général, leurs artisans préfèrent se faire maintenir eux-mêmes en GUINEE, que de livrer la technique et la méthode d'entretien de celles-ci.

Dans le domaine de l'enseignement, le refus de la coopération par la France sous le général de Gaulle avec la GUINEE, a obligé celle-ci à recourir à des enseignants, dont la plupart, en provenance des pays de l'EST, devaient apprendre le français avec leurs élèves et étudiants; alors que le français fait partie des matières à enseigner, dans ce cas, on peut imaginer la suite qui ne pouvait que rejouer

(239) : IN : Le Monde diplomatique de Décembre 1962.P. 10.

momentanément ceux qui l'ont souhaitée; à l'époque de la guerre froide.

b) Avec l'OUEST.

En dépit de la rupture des relations diplomatiques notamment avec la France et la Grande Bretagne en 1965, et momentanément le refroidissement des relations avec les USA, et rupture avec Israël en 1967, la France serait, soit directement, soit indirectement, mêlée, si elle n'est pas à la base, à toutes les actions de sabotage de la GUINEE, dans le cadre de l'application de la politique du général de Gaulle vis à vis de ce pays. Ce cadre d'actions préjudiciables à la GUINEE serait élargi dans l'exécution du programme d'agression armée dite portugaise, contre la GUINEE, en 1970.

Il en résultera plusieurs conséquences désastreuses pour la GUINEE :

- rupture des relations diplomatiques, économiques et toutes autres avec plusieurs pays occidentaux et ce pour longtemps;
- en particulier, cette querelle a coûté l'intégrité physique et morale, la liberté et même la vie à plusieurs de nos compatriotes (GUINEENS), accusés de complots et arrêtés. Outre le cas de notre soeur Hadja AYE KABA qui a eu la chance d'avoir la vie sauve, nous comptons dans notre propre famille un certain nombre de victimes de cette situation. Si parmi celles-c nous pouvons en compter des rescapés comme le cas de notre beau-frère AMIATA MADY KABA et notre neveu ASSAD AHMED KADER, notre cousin EL HADJ KABA LAYE (240) n'y survivra pas.

(240) : De BISSIKRIMA (GUINEE), notre soeur réside actuellement à CONAKRY et notre neveu, à DAKAR.
Quant à notre beau-frère, il réside à KANKAN où il était la première personnalité politique (secrétaire Fédéral).

Ce dernier cas peut se compter par centaines jusqu'au niveau parfois ministériel, comprenant des personnages aussi célèbres diplomatiquement qu'importants économique-ment et culturellement; il en est ainsi des cas de telly Diallo (premier secrétaire Général de l'O.U.A); de Karim Bangoura et de MAMADOU TOURE dit PETIT TOURE; de FODEBA KEITA, d'EMILE CISSE et de TIBOU TOUNKARA etc.

En dernier lieu, nous estimons que c'est essentiellement le peuple guinéen qui en est perdant. Ces conséquences risquent de durer encore pendant longtemps sur la GUINEE. Au niveau social, pour les surmonter, les familles et relations victimes de cette situation doivent faire preuve d'une force de caractère sans pareille. A notre avis, l'unité et la cohésion nationales ne peuvent passer que par là. Le devenir et l'avenir de la GUINEE en dépendent. A ce titre, elles doivent échapper à toute politique "politicienne" de récupération, intérieure ou extérieure. C'est pourquoi nous pensons enfin que toutes et l'ensemble de ces familles et relations et le reste de la GUINEE doivent plutôt combattre toutes les origines de ces maux qui ne profitent en définitive à personne; même pas aux instigateurs étrangers. Bien entendu, ce combat doit être adapté aux circonstances et ses instruments, aux exigences de la scène internationale.

L'histoire étant têtue, la vérité finira toujours par faire jour et les générations montantes pourraient en tenir compte.

Aujourd'hui, d'autres voix non guinéennes reconnaissent que des actions ont été menées par des services spécialisés français sous l'autorité du général de Gaulle pour mettre à genoux la GUINEE.

C'est l'une des preuves que la conscience humaine existe par tout et toujours. Parmi les juges permanents infaillibles de l'homme, elle est toujours présente quelle que soit

la catégorie du sujet. Au niveau des chefs d'Etat, selon le président HOUPHOUET BOIGNY, elle est l'un des éléments de "la Cour" jugeant ceux-ci, à savoir : Dieu, le peuple et la conscience (241). A notre avis, on peut déduire que quoiqu'on fasse du peuple vis à vis de l'homme ordinaire, au moins Dieu et cette conscience sont d'une manière permanente présents en lui en tant que juges de ses actes.

Dans l'émission "CARREFOUR" de la Radio France Internationale (RFI) du 8 Janvier 1991 à 16H05 T.U., invités au débat autour des activités subversives menées en Afrique par M. Jacques Foccart, si M. Emile ZINZOU, ancien ministre des affaires étrangères et ancien Président du BENIN, grand ami de M. Jacques Foccart et grand admirateur du général de Gaulle selon lui-même, nie celles-ci, elles seront confirmées par notamment : MM. Pierre PEANT, journaliste-écrivain français et BAKARY DJIBO, ancien responsable du NIGER et victime, à la déception de M. MODIBO DIAWARA, étudiant malien en France jusqu'à cette émission, admirateur de M. Jacques Foccart selon lui-même.

En l'occurrence, référence sera faite notamment au sabotage de la GUINEE, au coup d'Etat au GABON en 1964, au CAMEROUN, au soutien français à la tentative de secession du BIAFRA, aux choix des chefs d'Etat africains par le gouvernement de Gaulle etc.

Et dans PISCINE, on peut lire :

" Un an avant sa mort, en 1983, "syli" reçoit discrètement à CONAKRY Jacques Foccart. L'ex-secrétaire aux affaires africaines continue de fasciner SEKOU. Et la réciproque est également vraie. HOUPHOUET BOIGNY sert d'intermédiaire pour cette rencontre. Le Président de la Côte d'Ivoire s'est personnellement assuré que l'invitation faite par le leader guinéen ne recèle aucun piège, et a mis à la disposition de Foccart

(241) : IN : Interview accordée à l'envoyée spéciale de T.F.1. à Abidjan, en Janvier 1986.

un de ses avions personnels. " Ne parlons plus du passé", propose SEKOU TOURE.

"Si, expliquens-nous, rétorque Jacques Foccart. Dites-moi les raisons de votre agression contre le général de Gaulle." " A cette époque, répond SEKOU, la France a eu une attitude inqualifiable.

Pourquoi avoir laissé volontairement pourrir sur le port de Marseille d'importantes cargaisons de nourriture destinées à mon peuple ? Sans parler des complots ..." (242).

Il faut également rappeler que dans l'oeuvre d'isolement et de diffamation de la GUINNE par ses détracteurs, ceux ci ont utilisé dangereusement contre elle le redoutable 3° instrument des politiques étrangères, à savoir la propagande (243), par la presse. Si de manière générale celle-ci obéit à une déontologie, il n'en n'a pas toujours été ainsi vis à vis de la GUINEE.

Certains journalistes en ont fait fi et se sont laissé corrompre pour présenter la GUINEE à travers les prismes déformateurs. Cela a produit un tel effet que selon M. Jacques Baulin, pendant toute la seconde moitié de 1966, les échos provoqués par la propagande ivoirienne dans l'opinion publique mondiale avaient atteint une ampleur sans précédent. Au point d'amener le présent SEKOU TOURE à déclarer dans un discours :

(242) : p. 249 § 3.

(243) : les deux autres étant la diplomatie et l'armée.
cf. au cours de la T.G.R.I. 2° C.E.S. op. cit.

" ... L'impérialisme se livre à l'heure actuelle à l'intoxication de l'opinion mondiale. Vous ne pouvez pas savoir combien d'articles de presse ils écrivent par jour ou font écrire par leurs laquais ..."

Et M. Jacques Baulin de rapporter :

"... Le 11 Octobre, " Fraternité-MATIN" constatera, à juste titre semble t-il, qu'"on ne trouve plus dans la presse mondiale, y compris celle du camp communiste, un seul journal qui ose vanter le régime guinéen" (244).

Ceci est par ailleurs confirmé par M. André LEWIN, directeur des Nations-Unies au Ministère français des relations extérieures, et le professeur Jean Suret Canale, lors de l'Emission "CARREFOUR" de RFI à Paris, le 20 Septembre 1982 (245).

Si au niveau du N-A la GUINEE a toujours adopté une attitude constante favorable à ce mouvement, on peut douter de ses rapports avec la communauté islamique au moment de son radicalisme marxiste affiché.

En fait, ce radicalisme ne semble pas l'avoir empêchée, dans la réalité internationale, d'accomplir son devoir de solidarité vis à vis de celle-ci. A l'occasion, nous rappellerons qu'alors que la coopération avec Israël paraissait très prometteuse pour la GUINEE, celle-ci n'a pas hésité à rompre toutes les relations avec cet Etat à l'occasion de l'éclatement de la guerre des 6 jours en 1967. Il s'en serait suivi le transfert de certains projets vers d'autres pays voisins à la GUINEE, préalablement prévus pour elle.

(244) : IN : *La politique Africaine* D'HOUPOUET BOIGY. op. cit. P. 75 5 2, 3 et 4.

(245) : R.D.A. N° 198 op. cit. PP. 327 à 343 (voir en annexe).

En définitive, à notre avis, l'observation permettrait de conclure que l'intenable situation dans laquelle la GUINEE se trouvait, l'aurait obligée à se conformer à la réalité sur la scène internationale pour plus de profit de sa politique extérieure.

2°) Des résultats positifs.

De l'avis des spécialistes en la matière, en politique, il n'y a pas de gratuité.

Toute attitude politique vise un objectif. Dans le cas de la GUINEE, nous désignons ceux réalisés par elle en termes de résultats, dans ses différentes options, selon qu'il s'agisse de ses rapports de coopération avec les pays de l'EST, de son neutralisme positif dans le cadre du N-A, de sa prépondérance dans l'O.C.I. ou de l'amorce de la modération par elle avec les pays occidentaux.

a) Avec les pays de l'EST.

En dépit de l'inadéquation de certains matériels, des difficultés linguistiques dans l'enseignement et les caractéristiques de certaines réalisations faisant l'objet de réserve dans la psychologie générale du guinéen moyen, la coopération de la GUINEE avec les pays de l'EST a permis à celle-là non seulement d'éviter l'isolement qu'on voudrait lui imposer, mais de parvenir à satisfaire ses besoins vitaux sans compromettre sa souveraineté. Mieux, avec le recul, l'on est tenté de penser aujourd'hui que sans une certaine présence de ceux-ci en GUINEE à cette époque, elle ne serait probablement pas à l'abri de tentative de récolonisation pure et simple.

L'agression portugaise du 22 Novembre 1970 en est, à notre avis, un signe évocateur. Mais à l'ère de la guerre froide, le risque de confrontation directe entre les deux

superpuissances par la faute d'une puissance moyenne était à écarter. Cette dissuasion a permis à la GUINEE de rester dans le concert des Nations libres, jusqu'au dégel de la situation entre elle et les pays occidentaux en général, entre elle et la France en particulier.

Sur un autre terrain, la GUINEE partage les mêmes points de vue que la plupart de ces pays sur bien des questions présentes sur la scène internationale.

b) Dans le cadre du N-A.

L'une des définitions que la GUINEE donne à son neutralisme positif est l'observance du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, mais avec la farouche détermination de combattre toutes les causes d'injustice d'où qu'elles procèdent.

Si dans la configuration de la géopolitique mondiale, on écarte l'URSS en tant que l'une des deux superpuissances référentielles du N-A, la GUINEE se retrouve dans ce mouvement avec la quasi-totalité des pays de l'EST.

Parmi leurs préoccupations, la question cambodgienne a toujours été à l'ordre du jour à l'occasion de chacune de leurs sessions.

C'est donc au soulagement de la GUINEE que cette question semble s'acheminer vers sa solution au moyen des négociations.

Les Mouvements de Libération Nationale (MLN) ont toujours reçu l'appui et le soutien guinéens à chaque sommet du N-A. La question sud africaine, relative au démantèlement de l'apartheid, a souvent été le point de prépondérance

des rencontres de ce mouvement, concomitamment perçue par la GUINEE et les autres membres du N-A, en toute solidarité, comme l'une des priorités à résoudre.

Dans le cadre de la coopération économique, le facteur culturel est de plus en plus mis en exergue. Dans ce domaine, l'identité de vues est d'autant importante, en particulier pour la GUINEE, qu'elle la rassure contre le phénomène politique de l'isolement qui l'a très souvent guettée.

c) Dans l'O.C.I.

Si au niveau des puissances, la politique de prestige était développée seulement aux XVII^e-XVIII^e siècles, et qu'aujourd'hui elle y est désuète, il n'en est pas de même dans les pays du TIERS-MONDE, dont la GUINEE. La soif de s'affirmer sur la scène internationale est encore plus présente chez les Etats d'Afrique nouvellement indépendants. Parmi les trois (3) modèles de base du professeur MORGENTHAU, relatives aux formes de lutte pour le pouvoir sur la scène internationale, la politique de prestige semble la plus pratiquée par ceux-ci. (246). Cela paraît être facilité par des prédispositions culturelles de ces Etats. Dans cette conception, la GUINEE considère comme un grand honneur sa désignation par ses pairs pour être membre des commissions de travail, tel qu'elle même le reconnaît de manière explicite :

"... En effet, le comité AL-Qods chargé de Jérusalem^{et} comprenant 14 pays membres (...) a bien voulu nous désigner comme l'un de ses co-présidents en même temps que le Roi du Maroc et le Président du BENGLEDESH. Ces trois chefs d'Etat sont chargés désormais, au nom de la communauté islamique toute entière, de déclencher une vaste action dans le monde en vue de préserver la propriété collective des religions révélées sur Jérusalem

(246) : les deux autres sont : la politique du statu- quo et l'impérialisme.

Si, légitimement, notre peuple doit se réjouir de cette confiance manifestée à son endroit, il se doit également d'enregistrer la mission qui lui est ainsi confiée comme une mission de haute responsabilité.

Dans la vie, toutes les confiances ne se méritent pas.

Mais nous devons, quant à nous, tout faire pour mériter la confiance ainsi placée en nous ... " (247).

Ailleurs, cette confiance se trouve renouvelée en la GUINEE par cette communauté islamique dans le cadre de l'O.C.I. En effet, il lui sera confié la présidence du comité islamique de paix pour trouver une solution pacifique et durable au conflit ayant opposé l'irak et l'iran. Jusqu'à la fin de son premier régime, nonobstant le grand risque qu'elle courait pendant l'aggravation de la guerre entre les deux pays, elle entreprit plusieurs voyages, notamment entre eux, et eux et l'Arabie SAoudite et tous les lieux concernés par cette situation.

En particulier, grâce à une solution guinéenne, l'EGYPTE réintégrera l'O.C.I. dont elle était suspendue pour avoir bilatéralement conclu les accords du camp David, aux USA, en 1974, avec Israël.

La proposition guinéenne en la matière avait rencontré une réaction négative très violente chez la délégation libyenne, lors du 4^e sommet tenu à Casablanca,^{en} Janvier 1984. Pour la GUINEE, une décennie d'absence par suspension de l'EGYPTE était suffisante pour la sanction à cause de cette décision unilatérale. Elle estimait en plus que, à l'image de l'O.N.U. dont la philosophie générale est de retenir en son sein ses membres ou y favoriser leur retour tant que cela est possible, l'O.C.I. avait plus d'intérêt à lever cette sanction

(247) : A.S.T. IN : R.D.A. N° 148. P. 7 § 2 et 3.

que de la maintenir, eu égard à l'importance de l'EGYPTE dans tous les domaines relatifs aux objectifs de cette organisation. Mais devant la réticence libyenne, elle a dû proposer le renvoi de cette sanction au niveau de la Ligue-Arabe (L-A), et démontrer l'impossibilité pour un seul Etat, du seul fait de son identité arabe, de vouloir imposer tout aussi unilatéralement, ses vues à l'O.C.I. qui regroupe en son sein des Etats arabes et des Etats non arabes.

C'est cette dernière proposition qui recevra l'écho souhaité par la GUINEE.

En revanche, la GUINEE est l'un des pays de l'Afrique du sud du SAHARA ayant bénéficié d'aides et de propositions d'aides aussi bien de la part des deux belligérants (irak et iran, séparément) que de celle des autres pays, essentiellement arabes, y compris la libye, tous membres de cette organisation.

Si pour un principe moral, relatif à la sauvegarde de son indépendance dans son rôle d'arbitre, elle a rejeté les offres d'aide irakienne et iranienne, celles marocaine et saoudienne, entre autres, l'ont aidée à résoudre bien des problèmes internes et externes et dans plusieurs domaines.

Mais pour leur assurer le résultat escompté, il faut bien les faire soutenir.

d) Avec l'Occident.

Si des hostilités ont été constatées entre la GUINEE et les pays occidentaux en général, entre elle et la France en particulier, ancienne puissance colonisatrice, elle a cependant toujours gardé à l'esprit la réalité intangible qu'aucun développement n'est de nos jours possible en l'absence totale de ce "bloc". Le constat relatif à l'intention guinéenne de tonte:

l'ouverture vers la France est présenté par PHILIPPE DECRAENE dans le Monde diplomatique de Décembre 1962 (p. 10)

L'espoir de la GUINEE de se reconcilier avec la France était revigoré par certaines personnalités françaises avant même le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

Cet encouragement a été manifesté par M. François MITTERAND, dans son discours du 22 Novembre 1972 à CONAKRY, en tant que Secrétaire Général du Parti Socialiste Français, à l'occasion du 2^e anniversaire de l'agression "impérialo-portugaise" du 22 Novembre 1970 contre la GUINEE, en représailles de ses soutien, appui et assistance aux M.L.N. des colonies portugaises en Afrique; agression appuyée par d'autres forces extérieures pour d'autres raisons :

"... je suis de ces Français qui pensent, qui ont toujours pensé que vous avez eu raison. Rien n'est plus important que la liberté d'un peuple, et cela n'était que le commencement d'une longue route ... " (248).

Au nombre des points positifs qu'elle ne cesse d'accumuler depuis un certain temps, dans cette perspective, la GUINEE enregistre, entre autres, cette déclaration du Maire de Paris, M. Jacques CHIRAC, le 17 Septembre 1982 :

"... je forme le voeu de voir les Français et les GUINEENS se rapprocher encore et pratiquer ensemble une longue et confiante coopération...

(248) : IN : R.D.A. N° 198. op. cit. p. 53 § 1er.

"Vivons donc en paix, vivons ensemble" ". (249).

L'aboutissement de la GUINEE à renouer le dialogue avec le monde occidental, préalable indispensable à toute coopération profitable, lui ouvre une nouvelle ère de confiance en l'avenir.

Les USA réitérant leur confiance en elle, après ces moments de difficultés dans leurs relations, semble lui confirmer le caractère opportun de sa nouvelle politique vis à vis de l'occident.

Le discours prononcé par M. Princeton Lyman sous-secrétaire d'Etat adjoint des USA aux affaires africaines, lors du déjeuner organisé par la CHASE MANHATTAN BANK à NEW YORK, le 28 Juin 1982, nous paraît rassurant à cet égard :

"... Et j'estime que nos relations sont aujourd'hui plus étroites qu'elles n'ont jamais été, et les deux gouvernements partagent un nombre de préoccupations réciproques et de points de vue analogues

J'ai constaté que le Président Ahmed SEKOU Touré bénéficie de l'estime, de la plus grande estime, de tous dans la région, et qu'il a eu un effet remarquable sur les événements récents en Afrique et surtout dans les pays voisins de la GUINEE.

Dans l'ensemble, l'avenir des relations entre les Etats-Unis et la GUINEE est prometteur pour nous ... " (250).

(249) : *ibid.* P. 174 § 2.

(250) : IN : *Honoya Hebdo* n° 2928/25-31/7/1982. P.9.

A une époque encore relativement récente, il ne nous paraît pas facile de ramener les autorités occidentales à une telle prédisposition favorable à coopérer avec la GUINEE avec autant d'entrain. Nous y croyons au résultat de médiation entre la GUINEE et elles, soit directement, soit indirectement, à travers le message de reconnaissance du Président guinéen ainsi libellé :

"Nous sommes donc reconnaissant à tous ceux qui ont oeuvré ici pour rétablir la vérité en donnant à la GUINEE son image réelle, cette image qui a été insidieusement déformée par certains qui ont artificiellement monté une autre en accréditant ses principes moraux étrangers à mon pays. Quels sont en effet, ces principes ? Oeuvrer dans la dignité, sans opportunisme aucun pour le développement de mon pays" (251).

Et le fait que le Président AHMED SEKOU Touré, aussi bien lui-même que ses proches gouvernementaux et familiaux aient accepté son évacuation sur l'HOPITAL de CLAVE LAND aux USA, où il mourra le 26 Mars 1984 (252), non sans laisser un dernier et ultime message sous forme d'ordre, nous paraît une preuve supplémentaire, que la réconciliation avec l'occident était effective, visant en cela l'amorce du développement économique de la GUINEE, tout en préservant sa ligne politique fondamentalement basée sur l'affirmation et le respect de l'homme africain pendant longtemps victime des pratiques dégradantes du colonialisme et les manoeuvres dilatoires de manipulation et de récupération du néo-colonialisme.

Pensant avoir ainsi "redressé" son régime et convaincu de sa mort, son dernier ordre aurait été, dès la rentrée à CONAKRY

(251) : *ibid.* P. 13.

(252) : *Le 26 Mars est la date anniversaire de la J.R.D.A., coïncidant avec la mort de son père.*

de sa dépouille mortelle avec la délégation qui l'accompagnait de procéder à l'arrestation "immédiate" de l'un de ses proches familiaux qu'il aurait pressenti comme potentiellement le fauteur de troubles à cause de son envie de pouvoir, ici, si cet ordre s'avère exact, nous y trouvons une conformité entre lui et la philosophie de son auteur : "La suprématie de la parenté idéologique sur celle biologique".

Cependant, une fois de plus, pour visionnaire qu'il fût, il n'échappera pas à la règle générale que Dieu laisse toujours expressément dans la vie globale de tout homme au moins un domaine qui échappe à son contrôle et à ses prévisions. Celui du président Ahmed SEKOU Touré aurait été qu'au lieu d'un fauteur de troubles susceptibles de compromettre son régime désormais rénové et adapté aux exigences économiques de la scène internationale, il y aurait eu environ cinq (5) manifestants irréductibles et inconstitutionnels, chacun pour son propre compte, pour être président de la République, à sa succession, sans respecter la transition constitutionnelle (253).

Cette impasse politique risquait de créer des tendances et faire éclater l'unité nationale par la guerre civile. Les tensions seraient telles au sein de l'équipe dirigeante intérimaire qu'à peine quatre (4) jours de ses funérailles qui ont eu lieu le 30 Mars 1984, le corps le mieux organisé relativement à l'époque en GUINEE, à savoir l'armée, mettait fin à la fois au système, au régime et momentanément à cette menace de guerre civile par cette déclaration :

(253) : D'après l'Ambassadeur de GUINEE au Maroc,
EL HADJ GUIRANE N' DIAYE.

*Proclamation n° 1 du comité
militaire de redressement
(3 avril 1984).*

(...) Peuple de Guinée, c'est dans une grande ferveur que tu viens de conduire à sa dernière demeure l'un de tes fils les plus prestigieux auquel l'Afrique et le monde entier ont tenu à rendre un hommage mérité.

L'oeuvre immortelle de Ahmed Sékou Touré aura été de mener notre pays à l'indépendance nationale et de faire rayonner sur le plan africain et international tes nobles idéaux et tes aspirations.

Cependant, si sur le plan extérieur son oeuvre a été couronnée de succès, il n'en est pas de même sur le plan intérieur où, sous l'influence de ses compagnons de lutte malhonnêtes et sous la pression féodale de sa famille, tes espoirs de voir se créer une société plus juste et plus équitable se sont envolés très tôt, balayés par une dictature sanglante et impitoyable qui a broyé ta lumineuse espérance.

Aujourd'hui, alors que tu n'as même pas séché tes larmes, une âpre lutte pour sa succession s'est engagée. Parmi ses compagnons avides de pouvoir et coupables de la corruption généralisée du gouvernement, et de ses institutions.

Ton armée nationale, qui t'est demeurée fidèle et qui a toujours partagé ton sort dans la discipline et dans l'abnégation pendant ces vingt-six années d'un pèlerinage douloureux, a donc décidé de prendre en charge l'administration du pays afin de créer les bases d'une démocratie véritable évitant à l'avenir toute dictature personnelle (...) (254).

(254) : IN : *Jeune Afrique plus* n° 8 Juin 1984 op. Cit. P. 99 § 4 et s.

CONCLUSION GENERALE.

Traiter de la politique extérieure de la République de GUINEE de 1958 à 1984 n'est certes pas une tâche aisée.

Cette difficulté se fait davantage sentir par le profane que nous sommes en la matière, pour un certain nombre de raisons :

- 1°) pour des considérations sociales intérieures inhérentes aux problèmes d'ethnocentrisme partout en Afrique aujourd'hui; y compris la GUINEE;
- 2°) du fait du tournant à peine amorcé par elle.
Notre détermination à l'essayer découle essentiellement de trois sources :
 - a/ nous avons été inspiré par le courage du docteur SIKHE CAMARA, ex-ministre GUINEEN de la JUSTICE, à travers son ouvrage "DE L'EMPIRE AU REFERENDUM GAULLISTE DE 1958",
 - b/ par la déclaration ci-après de M. EL HADJ GUIRANE N'DIAYE, Ambassadeur de GUINEE au MAROC, prononcée le jour de la Tabaski de 1990, à sa résidence, en guise de vœux de bonne fête à la communauté GUINEENNE venue lui présenter les
siens :

" A travers plusieurs actes dont deux historiques, le peuple GUINEEN a prouvé qu'il est toujours à l'avant-garde des grands évènements transcendant son territoire national :

 - 1°)- le non historique du 28 Septembre 1958 ayant ouvert la voie de l'indépendance à la quasi-totalité de l'Afrique;
 - 2°)- la déclaration de la 2° République relative au changement d'orientation politique faisant sortir la GUINEE de l'ornière des systèmes à partis uniques avant même le grand

bouleversement du paysage classique "OUEST-EST" ou la fin de la guerre froide et ses conséquences";

c/- notre ambition de contribuer à la présentation de l'histoire de notre pays.

Conscient de notre inexpérience et de la faiblesse de nos moyens matériels et intellectuels, nous avons pu avoir l'honneur de nous faire bénéficier des conseils politiques et de l'encadrement technique d'un certain nombre de qualifiés, outre notre directeur de recherches, présentés dans la rubrique des remerciements.

Selon M. Abdoulaye "GHANA" Diallo (255) ex-secrétaire permanent de la conférence Générale des peuples africains (en Décembre 1958); ex-ambassadeur de GUINEE au GHANA (le 1er); ex-ministre de la coopération internationale de GUINEE; ex-ministre de la Fonction Publique et du Travail de GUINEE; ex-ministre-ambassadeur itinérant près la Présidence de la République de GUINEE, parmi les caractéristiques de cette politique, il y avait :

a/ la libre initiative des diplomates à leurs postes, dans un large canevas préalablement déterminé par le chef de l'Etat;

b/ la stratégie et la tactique du P.D.G. en matière diplomatique étaient volontairement bien davantage proches que dans le schéma classique;

c/ il n'y avait pas de diplomates de carrière. Il évoque certaines causes ayant considérablement influé sur cette politique ainsi qu'il suit :

(255) : Le 2/10/1990 à sa résidence de DIXINN Mosquée - CONAKRY ;

- au départ : la GUINEE entendait pratiquer une politique d'équilibre et d'indépendance entre : l'URSS, les USA, la CHINE populaire, la YUGOSLAVIE et CUBA;

- par la suite : elle sera déçue par :
le résultat économique de sa coopération avec l'EST;

- la mort de MAO;

- la mort de TITO.

Ces facteurs et d'autres ci-après vont favoriser son rapprochement d'avec l'OUEST :

- la venue de M. Valéry Giscard d'Estaing au pouvoir ;

- les relations personnelles du Président Ahmed SEKOU Touré avec MM. Mc Namara et ROCKFELLER;
en Afrique :

- le sommet de réconciliation de 1977 de MONROVIA. entre la GUINEE et la Côte d'Ivoire d'une part et entre elle et le Sénégal d'autre part;

- Le départ du pouvoir de M. LEOPOLD S. SENGHOR.

En nous conseillant, M. Sampil Mohamed, Secrétaire Général du ministère des affaires étrangères de la République de GUINEE (256) nous recommandait de circonscrire si cette politique est déterminée selon les humeurs d'un homme, de quelques hommes, ou l'application d'une stratégie préalablement conçue ?

(256) : le 25/11/1990 à son bureau au ministère des affaires étrangères.

Nous pensons qu'elle est les deux.

Au niveau conceptuel, la notion faisant de la politique extérieure " le domaine réservé du chef de l'Etat" s'est de nos jours étendue à la quasi-totalité des Etats.

S'agissant de l'application d'une stratégie en la matière par la GUINEE, M. SEKOU DOUMBOUYA "NEWTON", professeur de langues, de philosophie et d'idéologie (257) à l'université de CONAKRY, fonctionnaire à la Direction Nationale de la Coopération internationale, nous a révélé que la pratique guinéenne en la matière repose sur une stratégie qui trouve sa constance dans la défense des idéaux qui fondent cette politique, à savoir : identification des intérêts guinéens à ceux africains; liberté et unité des pays africains vers les E-U-A; solidarité avec tous les peuples opprimés du monde dans le cadre du N-A; combat pour la justice sociale à l'échelle planétaire et paix et sécurité régionales et internationales dont doit s'évertuer à assurer l'O.C.I., aux côtés du N-A et des N-U. etc..

Ces idéaux qui figuraient déjà dans le préambule de la constitution guinéenne du 12 Novembre 1958 : " ... L'Etat de GUINEE ... soutient sans réserve toute politique tendant ... à la sauvegarde, à la consolidation de la paix dans le monde" (258), seront rappelés par le président Ahmed SEKOU Touré à NEW YORK, le 28 Juin 1982 : "... Nous avons toujours œuvré pour qu'entre notre pays et tous les pays du monde, au-delà de la race, au-delà de la couleur, il y ait la plus large compréhension" (259). La manifestation de cette volonté par la GUINEE, en suivant la tradition sur la scène internationale, est confirmée dans la direction

(257) : sous le régime de la 1ère République de GUINEE.

(258) : P.5 § 6

(259) : IN : Horoya Hebdo n° 2928 op. cit. p. 14.

de la France par feu le Maire de Marseille, ministre d'Etat Français, GASTON DEFFERRE, à l'hôtel de ville de Marseille, le 18 Septembre 1982 à l'occasion de la réception en l'honneur de la délégation guinéenne, et à l'adresse de celle-ci : "... Vous n'avez cessé de vouloir retrouver de bons rapports avec la France. Ce qui est, aujourd'hui, chose faite. Et c'est ce qui revient à dire que si cela n'a pas été fait plus tôt, ce n'était pas de votre faute ..." (260).

Enfin, alors que c'était dans la logique de la Conférence de BRAZZAVILLE de 1944, le choix guinéen pour l'indépendance totale et immédiate, au référendum du 28 septembre 1958 va diverger les visions politiques de deux grands nationalistes, le général de Gaulle et le président Ahmed SEKOU Touré, dont les conséquences vont peser très lourdement, et pour nous, de façon négative, voire préjudiciable, sur les rapports extérieurs guinéens.

Cependant, si l'on excepte le cas de la côte d'Ivoire et du Sénégal qui a le plus longtemps duré et qui a atteint un degré assez élevé dans le sens de l'hostilité, dans l'ensemble, la GUINEE a su ménager ses relations avec ses pairs au niveau continental, avec le maximum de compréhension aussi bien bilatéralement que dans le cadre de l'OUA.

De tout temps, elle a été un partenaire dynamique dans le N-A et dans l'O.C.I.

Ses relations bilatérales avec les pays de l'EST vont lui permettre de surmonter ses différentes crises.

Mais elles ne peuvent lui assurer la réalisation des impératifs du développement.

(260) : IN : RDA N° 198. op. cit. p. 216 § 1er.

L'espoir d'y parvenir sera né chez elle dans le rétablissement de ses relations avec le camp occidental en général, avec la France et les U.S.A. en particulier, surtout en 1982, sous l'empire de sa première république qui ne survivra pas à la mort de son président, le feu Ahmed SEKOU Touré, le 26 Mars 1984.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A N N E X E S

**TELEGRAMME DU PAPE PAUL VI
AU PRESIDENT AHMED SEKOU TOURE**

Exprimant à votre Excellence les vives préoccupations que nous cause comme Pasteur de l'Eglise Universelle l'éventuelle condamnation à mort de personnes actuellement en jugement devant Assemblée Nationale guinéenne parmi lesquelles notre fils très cher M. Raymond-Marie Tchidimbo Archevêque Conakry faisons solennellement appel à la générosité des autorités responsables République Guinée pour que soit épargnée la vie des accusés. Demandons instamment à votre Excellence d'accueillir au nom du Dieu Tout Puissant notre requête inspirée par notre amour désintéressé de l'Afrique.

P.P. Paul VI

REPOSE DU CHEF DE L'ETAT AU PAPE PAUL VI

Honneur accuser réception votre message en faveur clémence pour votre fils Raymond-Marie Tchidimbo, récemment condamné peine prison par Assemblée Nationale. Avec douleur, portons votre haute connaissance que plus de 200 personnes innocentes ont été victimes agression portugaise perpétrée courant Novembre dernier à Conakry, Gaoual, Koundara.

En accord avec les nombreux orphelins et veuves, notre Peuple a décidé de condamner sévèrement les agres-

seurs et leurs complices locaux et ce, en conformité avec exigences Indépendance Nationale et paix sociale au profit notre société humaine qui désire ardemment vivre libre, digne et responsable de son destin.

Sommes respectueux des libertés et des droits de l'homme et comprenons que ces libertés et ces droits sont issus de ceux du Peuple qui engendre l'homme, le progrès et lui confère par la conscience et la pratique, humanisme et utilité sociale.

Nous sommes profondément croyants et en même temps convaincus, que aimer et servir Dieu, c'est aimer et servir honnêtement et constamment le Peuple et l'homme, l'amour de l'homme étant incompatible avec le mépris du Peuple et la trahison nationale.

La Révolution Guinéenne est fondée sur la liberté, la dignité, la responsabilité de l'homme placé dans des rapports d'égalité avec tout autre homme sans distinction de race, de religion, de couleur et de sexe.

Nous savons que les très hautes fonctions spirituelles que vous assumez, vous font considérer tous les hommes comme fils et tous les Peuples comme objet de vos prières et préoccupations. En optant pour la laïcité scolaire, nous avons en vue de favoriser la formation d'une nation unie.

Optant pour l'africanisation du clergé catholique en Guinée, nous avons aspiré à plus de responsabilité pour notre Peuple dont la réhabilitation postule, sa promotion dans toutes les fonctions sociales et culturelles.

En jugeant et condamnant le citoyen Raymond-Marie Tchidimbo, notre Peuple a voulu dissocier l'Homme de l'Eglise chrétienne tout comme dans un précédent complot visant au renversement brutal de son régime populaire, il avait jugé et condamné à l'extrême peine, le premier imam musulman de Conakry, confondu de trahison nationale.

Notre Peuple veut vivre libre et digne.

Il respecte tous les Peuples et les régimes qu'ils se donnent. Notre Peuple lutte contre l'impérialisme et le colonialisme et appuie tous les Peuples qui sont victimes des entreprises criminelles de l'impérialisme.

Ayant appris que le Saint-Père a prié pour la libération des innocentes personnes persécutées, nous l'approuvons sans réserve et sollicitons avec ferveur; que toutes les cathédrales, toutes les mosquées, toutes les familles spirituelles et toutes les personnalités du monde, fassent les mêmes prières en faveur de ceux qui défendent la cause sacrée de la justice, de la liberté et du progrès des Peuples et maudissent ceux qui méprisent ou compromettent la réalisation de ces nobles objectifs de l'humanité.

Nous sollicitons à nouveau que vous daigniez ordonner ces prières à l'échelle du monde. Dieu est la justice, la liberté et le seul protecteur infailible. Nous sommes sûrs que Dieu seul lit la conscience et sait la vérité que des hommes peuvent momentanément camoufler à leurs semblables.

En vous réaffirmant notre respect absolu, nous vous donnons très Saint-Père, l'assurance de nos sentiments de très haute considération.

Ahmed Sékou Touré

**(L'AGRESSION PORTUGAISE CONTRE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE. LIVRE BLANC .I.N.P.L.C. MARS 1971
PP.563 à 565)**

EMISSION "CARREFOUR"
DE RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Table ronde avec Monsieur André Lewin,
Directeur des Nations-Unies au Ministère des Relations
Extérieures, et le Professeur Jean Suret-Canale
(Paris, le 20 septembre 1982)

Edouard Dor :

Dans l'ensemble des pays d'Afrique Noire, la Guinée est sans doute celui qui aura eu les relations les plus complexes avec la France.

La Guinée, ancien enfant terrible de la décolonisation française en Afrique Noire, comme la qualifie l'un de mes confrères, enfant terrible depuis 1958, date à laquelle contrairement aux autres colonies françaises, Conakry se prononçait contre son appartenance à la Communauté franco-africaine, et pour une indépendance immédiate et totale.

Malgré la signature d'accords de coopération entre les deux pays, et bien qu'un certain nombre de Français soient demeurés en Guinée, la séparation fut consommée par la rupture des relations diplomatiques en 1965. Ce n'est que 10 ans plus tard que ces relations reprenaient, le couronnement en étant la visite officielle qu'effectuait en 1978 à Conakry, le Président Valéry Giscard d'Estaing. La confirmation devrait donc en être cette visite de travail en France qu'effectue le Président Ahmed Sékou Touré, ce dernier souhaitant que la coopération franco-guinéenne se développe désormais sur une base d'égalité.

ANNEXE

Alors, pour parler de ces relations entre Paris et Conakry, pour parler de la situation en Guinée; et disons du présent, nous avons demandé à deux de ceux qui connaissent le mieux la Guinée et son évolution récente de venir à notre micro : Monsieur André Lewin, Directeur des Nations-Unies au Ministère des Relations Extérieures qui fut Représentant du Secrétaire Général de l'ONU pour la normalisation des relations entre la France et la Guinée, qui fut donc l'artisan de cette réconciliation entre Paris et Conakry et qui fut Ambassadeur à Conakry de 1976 à 1979 ; et puis, Monsieur Jean Suret-Canale, Géographe et Historien, Maître-Assistant à l'Université de Paris 7. Alors, je pense que l'on pourrait commencer tout de suite par broser un portrait du Président Sékou Touré dans la mesure où sa personnalité est difficilement dissociable de la politique guinéenne contemporaine ; alors qui est l'actuel Chef de l'Etat guinéen ?

André Lewin :

Eh bien ! Je crois que le Président Ahmed Sékou Touré lui-même n'aimerait pas que l'on fasse son portrait parce qu'il affirme toujours qu'il s'identifie totalement à son Peuple et qu'au fond, son portrait, son caractère propre n'ont pas tellement d'importance, puisqu'il n'est que l'émanation du Peuple guinéen.

Ceci dit, il est évident que le Président Ahmed Sékou Touré domine la politique guinéenne. Déjà avant l'indépendance, Jeune Leader Syndicaliste, il participe au Congrès de Bamako à la fondation du RDA, et il est élu au Parlement Français, apparenté au groupe UDSR, où il rencontre pour la première fois le Président François Mitterrand. Ensuite, il est élu Maire de Conakry. Tout ceci, en créant petit à petit, avec quelques voisins, une certaine vigueur, même une certaine rigueur contre ses adversaires européens administrateurs de la colonie, ou d'autres forces politiques guinéennes. Tout ceci à la tête donc d'un Parti, le Parti Démocratique de Guinée qui constitue aujourd'hui l'armature de l'Etat et de l'Administration et de la doctrine du pays. Et ensuite évidemment, à partir de 1958, il devient le phare, le symbole de l'indépendance de la Guinée, puisqu'il est le seul qui ose résister à la pression qui s'exerce

EMISSION « CARREFOUR » DE K-F-I

sur les anciennes possessions françaises d'Afrique avec le voyage du Général De Gaulle, et en ce qui concerne Conakry, le refus d'accepter la Constitution de 1958. Le choix de l'indépendance immédiate est la cause de ce que l'on peut bien appeler une quinzaine sinon une vingtaine d'années d'incompréhension et de brouille entre les deux pays ; alors le Président Ahmed Sékou Touré domine la scène guinéenne ! Il la domine sur le plan national bien entendu, et aussi sur le plan international, et à tel point qu'un certain nombre d'ouvrages écrits sur la Guinée, appellent cette Guinée, la Guinée du Président Ahmed Sékou Touré pour la distinguer d'un certain nombre d'autres pays.

Personnellement, je trouve que le Président Ahmed Sékou Touré est très différent de la réputation qu'on lui fait, et notamment de celle qu'on lui fait en France. Il est certain qu'il est un homme autoritaire et qu'il préside aux destinées de la Guinée avec une très grande vigueur, et parfois même une sévérité. Mais, les périodes les plus vigoureuses, et les plus difficiles de la vie de la jeune Révolution guinéenne et qui sont celles qu'on ne cesse de lui reprocher aujourd'hui, en ce qui concerne les droits de l'homme, eh bien ! ces années de sévérité à mon avis, il ne les a pas choisies délibérément. Il y a été acculé par l'attitude d'un certain nombre de pays, et je crois que la France d'aujourd'hui, d'une certaine manière, se grandit et s'honore en acceptant la responsabilité des difficultés qu'incontestablement nous avons causées à la jeune République de Guinée, en nous retirant avec brutalité, avec rapidité, avec excès de ce pays en 1958, et en ne lui laissant pratiquement, comme on le dit, que les yeux pour pleurer. Et évidemment, il s'agit d'un Peuple qui a voulu, sous la direction du Président Ahmed Sékou Touré, construire la Nation et l'Etat.

Donc, le Président Ahmed Sékou Touré est certainement un Chef dans la pleine acception du terme. Mais, il est également, et je sais que c'est parfois difficile à croire, un grand sentimental, quelqu'un qui est très attaché à ses amis, et certainement quelqu'un qui a eu une très grande émotion en revoyant dans ce premier voyage à Paris qu'il vient de faire, voyage qui était non pas seulement une visite de travail, comme vous l'avez dit, mais aussi une visite officielle, en

ANNEXE

revoquant ici des lieux qu'il a connus comme Parlementaire, comme Syndicaliste et en revoyant un certain nombre d'hommes parmi lesquels, au premier plan évidemment, Monsieur François Mitterrand, mais aussi Monsieur Gaston Defferre et beaucoup d'autres. Et il suffisait de voir la Résidence de Marigny où il a habité pendant son voyage et où se sont pressées pendant les quatre jours de ce voyage, des centaines de personnalités de tous bords, et je dirais de l'extrême droite à l'extrême gauche, en passant par les gaullistes les plus traditionnels et les membres de l'ancien Gouvernement et beaucoup de membres et d'amis de la majorité actuelle en France, pour se rendre compte que l'audience du Président Ahmed Sékou Touré reste incomparable.

Edouard Dor :

Oui, on lui reproche malgré tout, ou on y faisait allusion, André Lewin, ses atteintes aux droits de l'homme. Alors, comment expliquer qu'il en soit venu à prendre un certain nombre de mesures, face à une opposition virulente, mais qui, somme toute, a existé ailleurs en Afrique et dans d'autres pays et sous des formes quasi-similaires.

Jean Suret-Canale :

Oui, ce que je voudrais dire d'abord, c'est qu'à ce que vient de dire Monsieur André Lewin, je ne dois rien ajouter, sauf que je constate une chose. En ce qui concerne l'attitude de la presse, une grande partie de la presse malheureusement, je constate que les faits qu'on vient de reprocher à la Guinée, sont des faits qui remontent déjà à de nombreuses années ; on les ressort et avec quelle ampleur ! Alors que pour d'autres, je ne veux nommer personne, je ne veux rien, je ne veux pas créer d'incident, n'est-ce pas, mais enfin je constate que ceux qui sont extrêmement sévères à l'égard de l'Elysée, se montrent très, très tolérants, voire totalement silencieux en ce qui concerne un très grand nombre d'autres pays et alors c'est un tout petit peu étonnant s'agissant de la Guinée. Et je crois personnellement, à voir l'attitude de certains gens, qui se réclament des droits de l'homme, et je ne crois pas que ce soit ce souci des droits de l'homme qui les anime, ce sont d'autres préoccupations, une espèce de hargne, de haine, que d'ailleurs ils expri-

EMISSION « CARREFOUR » DE N° 1

maient avant toutes ces affaires. Dans les années 60, on retrouve le même ton, quelquefois d'ailleurs les mêmes auteurs qui disent à peu près la même chose.

Et Monsieur Lewin a rappelé tout à l'heure l'attitude qui est celle, malheureusement, du Gouvernement français de l'époque; je lisais dans plusieurs journaux réputés sérieux, y compris « Le Canard enchaîné », que je considère comme un journal sérieux, je vois un passage. Dans « Le Monde », on fait allusion aux événements du 22 Novembre 1970 et l'on parle d'un débarquement manqué d'opposants; deux adjectifs qui sont des contre-vérités. Eh bien ! Effectivement le débarquement a été parfaitement réussi et non pas d'opposants, mais de l'armée coloniale portugaise qui a occupé la capitale guinéenne pendant 24 heures; et il y a eu 360 morts. Donc, voilà le contexte. Il y a d'autres dont le Président Ahmed Sékou Touré n'a pas parlé dans un souci d'apaisement, mais il y a eu les préparatifs de l'agression venant d'ailleurs qui ont antérieurement existé, et dont d'ailleurs j'ai les témoignages; je les tiens d'un ancien Chef d'Etat. C'est le Président Ould Daddah qui me les a personnellement confirmés. Alors, ça explique beaucoup de choses.

André Lewin :

Je remarque d'ailleurs qu'en dépit de l'incompréhension, pour ne pas dire plus, qui a régné à la suite du voyage du Général De Gaulle à Conakry en 1958, il y a quelques jours, lorsqu'il a été reçu officiellement à la Mairie de Paris par Jacques Chirac, le Président Ahmed Sékou Touré a rendu brillamment un hommage remarqué à la personne du Général De Gaulle, hommage dont on a un écho également dans les remarques qu'il a faites à Gaston Defferre à la Mairie de Marseille, puisque, au fond, on reconnaît aux deux hommes — l'un, à cause de la Loi-Cadre de 1956; et l'autre à cause de la Constitution de 1958 — la responsabilité d'avoir permis de conduire les pays d'Afrique Noire, et en premier lieu la Guinée, à l'indépendance, sans effusion de sang, alors qu'ensuite l'évolution politique des relations entre la France et la Guinée avait conduit à un certain nombre de manifestations regrettables où des Français, malheureusement, ont été impliqués.

ANNEXE

Comme l'a rappelé le Professeur Suret-Canale, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a, à l'unanimité, avec la voix de la France, accepté d'envoyer une Commission d'enquête à Conakry après ce débarquement des Portugais en 1970. Tout ceci est lié à l'action pernicieuse d'un certain nombre d'opposants guinéens à l'extérieur, et notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Tout ceci explique, sans les justifier, bien entendu, beaucoup de rigueurs qu'a connues la Guinée entre 1965 et 1975, et qui sont justement des faits sur lesquels repose aujourd'hui une grande partie de la documentation sur laquelle travaillent des journalistes français et la presse internationale.

Edouard Dor :

Nous reviendrons dans un instant sur les relations difficiles, vous l'avez souligné l'un et l'autre, entre la France et la Guinée. J'aimerais qu'on continue donc à parler de la politique du Président Ahmed Sékou Touré. Alors comment pourrait-on définir le régime qu'il a instauré à Conakry ? Est-ce un socialisme guinéen, ou est-ce qu'il s'agit d'un socialisme que l'on pourrait rattacher à un autre grand courant socialiste existant sur la planète ?

Jean Suret-Canale :

C'est sincèrement, incontestablement une forme originale. Je ne crois pas que le Président Ahmed Sékou Touré, que ce soit en Guinée ou ailleurs, ait jamais présenté la Guinée dans son état actuel comme un pays socialiste. Il y a, bien sûr, des structures socialistes. Ne serait-ce que par le fait que l'immense majorité de la population soit encore constituée de petits paysans dans le cadre familial ou patriarcal, les choses ne sont pas dans le cadre des structures socialistes, mais elles sont prépondérantes ; mais la Guinée s'affirme de pays ayant fait un choix, une option socialiste. Alors il reste que ceci soit affirmé dans plusieurs domaines : dans le domaine culturel, dans le domaine économique. Evidemment, cela ne ressemble pas à ce qui se fait ailleurs, mais je crois que c'est un mérite de la Guinée de n'avoir pas cherché à copier ou à transposer les expé-

riences extérieures, mais chercher à trouver avec difficulté, parfois en se trompant, parfois en revenant en arrière, une voie qui permet de résoudre les problèmes du Peuple guinéen.

Alors, je crois que le souci fondamental, le souci qu'il faut mettre au premier plan c'est le souci de l'indépendance, de la dignité de l'homme africain. « Nous ne dépendons de personne, nous ne voulons recevoir d'ordre de personne, des consignes de personne ». Il y a vraiment ce souci qui est absolument fondamental et qui explique, je crois, toute une série d'aspects, et même l'aspect essentiel de la politique guinéenne, et aussi les incompréhensions parce que on veut absolument classer les Guinéens dans un compartiment, dans un casier, et évidemment ça ne marche pas.

André Lewin :

Et je suis tout à fait de cet avis, c'est-à-dire qu'un certain nombre de gens, pendant longtemps, ont qualifié la Guinée d'être pratiquement une base soviétique, y compris une base militaire. D'autres ont affirmé que Ahmed Sékou Touré était un agent de la CIA et que lorsqu'il s'est rendu à plusieurs reprises en visite officielle aux Etats-Unis, rencontrer à l'époque le Président Eisenhower et le Président Kennedy, et plus récemment les Présidents Carter et Reagan, il prouvait une fois de plus qu'il était dans la main des Américains et des multinationales américaines. Maintenant qu'il est venu à Paris pour la première fois depuis 24 ans, certainement un certain nombre de gens vont dire le voilà qui est venu à Canosa, et qui réintègre le giron de l'influence française.

Je crois que le Président Ahmed Sékou Touré, et son Peuple avec lui, cherchent une voie difficile, une voie originale proprement guinéenne et africaine pour le développement économique, social et culturel de leur pays. Alors, il est vrai, et il ne l'a pas caché, que tout naturellement il est plus facile, beaucoup plus tentant et beaucoup plus logique de se tourner vers la France en dépit de cette incompréhension et peut-être même à cause de cette incompréhension qui a marqué les relations entre les deux pays. Le rapprochement actuel est d'autant plus remarquable parce qu'il y a des affinités historiques, parce qu'il y a des souvenirs communs, il y a ce que l'on appelle sou-

ANNEXE

vent en Guinée le sang versé par d'innombrables soldats guinéens lors des deux guerres mondiales dans l'Armée française, parce qu'il y a une langue commune, des habitudes communes qui ne s'effacent pas et qu'aucune influence n'est durablement venue relayer. Mais je crois que ceux qui estimerait que le voyage que le Président Ahmed Sékou Touré vient de faire à Paris marque le retour d'une influence française monopoliste en Guinée, que ce soit sur le plan de l'économie ou sur le plan de la culture, feraient une grave erreur, simplement parce que le Peuple guinéen tient à avoir les relations les plus amicales et les plus étroites possibles avec tout le monde, « à tous azimuts » comme on le disait en France, voici quelques années.

Edouard Dor :

Malgré tout et en tout cas, vue de l'extérieur sur le plan diplomatique, l'évolution récente de la Guinée, peut paraître surprenante parce que, au moment des indépendances africaines, le Président Ahmed Sékou Touré, le régime de Conakry étaient considérés comme un régime dur. Et depuis quelques années, on voit le Président Ahmed Sékou Touré se rapprocher même très sensiblement des pays très modérés. Je pense plus particulièrement aux prises de position du Président guinéen face au conflit du Sahara Occidental ; alors on a l'impression que tout d'un coup, ce que l'on a appelé et ce qu'on appelle toujours la politique d'ouverture du Président Ahmed Sékou Touré constitue en fait un virage de 90°.

Jean Surel-Canale :

Je crois que si, pendant une période et même à l'époque, les Guinéens ne l'ont jamais caché, ils étaient amenés vers des relations qui étaient privilégiées, voire même presque exclusives avec le monde socialiste, eh bien ! eh bien ! c'est parce que c'étaient les seuls qui avaient accepté à cette époque d'établir des relations avec eux. Ils ne manquent pas d'ailleurs de le dire, malgré les divergences qui ont amené, je me rappelle, en passant, à une époque, à l'expulsion de l'Ambassadeur soviétique qui a été mis dans l'avion en 24 heures.

La Guinée a toujours, et c'est un aspect important de son indépendance, elle a toujours eu l'aide de ces pays socialistes, et d'ailleurs elle continue à avoir des relations très étroites et

EMISSION « CARREFOUR » DE RFI

très importantes avec l'ensemble des pays socialistes. Mais si en même temps elle n'a pas eu de relations avec les autres, ce n'était pas de sa propre volonté ; c'est qu'on les lui a refusés à ce moment là. Et ce qui est important, c'est que maintenant l'on admet la Guinée telle qu'elle est, et petit à petit, avec les pays qui, pour des raisons idéologiques ou autres, refusaient d'avoir des relations avec la Guinée ou la boycottaient, établissent progressivement des relations normales avec elle, et cela n'a rien de scandaleux d'ailleurs. Le Président Ahmed Sekou Touré, je crois La Havane et à l'adresse de certaines critiques, dira que « quand il s'agit d'un grand pays, cela est tout à fait normal qu'il ait des relations avec les grandes puissances, qu'il ait des relations avec les Etats-Unis, avec la République Fédérale d'Allemagne. Alors, si c'est un petit pays comme nous, on considérera cela comme une trahison. Nous avons le droit d'établir des relations avec tout le monde ». Et je pense que c'est une bonne chose, une chose tout à fait normale.

Edouard Dor :

Pour vous, vous ne voyez pas d'évolution dans ce domaine diplomatique de la Guinée, pour vous, la Guinée de 1958 et celle de 1982, conservent les mêmes options dans le domaine de la politique étrangère ?

André Lewin :

Poser la question comme ceci, évidemment, amène une réponse un peu plus nuancée. Je crois que la période 1965 à 1975, a pu donner légitimement aux observateurs l'impression que la Guinée s'isolait progressivement et que, en quelque sorte, elle se restreignait dans ses options et dans ses relations internationales. C'est parce que ce sont les années, comme nous le disions tout à l'heure, qui ont été pour la Révolution guinéenne très dures sur le plan intérieur, comme sur le plan international. Le Président Ahmed Sékou Touré s'est arrêté de voyager. Il n'a plus fait un seul voyage à l'étranger de 1965 à 1978, c'est-à-dire pendant presque 13 ans, ignorant même les réunions de l'OUA dont pourtant il était l'un des Pères fondateurs, parce qu'il lui reprochait une certaine prise de position à la suite du coup d'Etat qui avait renversé le Président N'Krumah au Ghana. Mais, depuis 1978, le Président Ahmed Sékou

Touré s'est remis à voyager intensément puisqu'il a visité une centaine de pays et il est, vous l'avez rappelé tout à l'heure, considéré comme l'un des Chefs de file parmi les Leaders Africains et ceux du Tiers-Monde. Lorsque moi-même, j'ai présenté mes Lettres de créances au Président Ahmed Sékou Touré au début de 1976, beaucoup de gens disaient que la Guinée est isolée. En fait depuis 1975, la Guinée n'a rétabli ses relations diplomatiques qu'avec quatre pays, mais qui sont évidemment des pays importants pour elle : la République Fédérale d'Allemagne d'abord, puis la France le 14 Juillet 1975 et le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Alors quand j'ai présenté mes Lettres de créances, il y avait présentes à Conakry, une soixantaine de missions diplomatiques, c'est-à-dire tout autant que dans une série d'autres pays d'Afrique dont on ne disait pas qu'ils étaient isolés.

Donc, il est vrai que pour la Guinée, rétablir ses relations surtout avec la France, avec ses deux grands voisins, a rendu possibles d'abord les allers et venues pour de très nombreux Guinéens qui vivaient exilés à l'extérieur et dont les familles étaient coupées entre leur pays d'origine et puis le Sénégal et la Côte d'Ivoire, et a surtout permis de pratiquer un véritable non-alignement, c'est-à-dire justement de ne pas être forcé, parce qu'on peut dire avec une certaine intransigeance française pendant toute une période de nos relations, de se cantonner à des relations assez unilatérales avec les pays de l'Est. Mais je remarque même pendant ces années là, que les Etats-Unis, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Suisse et bien d'autres étaient représentés à Conakry. Il y avait notamment en ce qui concerne les Etats-Unis, des relations tout à fait normales. Donc, je crois, c'est plutôt un changement de rythme. La Guinée après 1975, ne s'est plus sentie le dos au mur, par suite de ses mauvaises relations avec la France mais plutôt rassurée par l'attitude du nouveau Gouvernement Français, c'était vrai à l'époque du Président Giscard D'Estaing, c'est aussi vrai, le succès du voyage le prouve, de la France de Monsieur Francois Mitterrand ; elle peut pratiquer une politique plus ouverte, et elle s'est sentie rassurée à l'intérieur comme à l'extérieur.

Edouard Dor :

Une certaine évolution donc dans le domaine politique étranger de la Guinée, nous n'avons pas le temps de faire bien sûr l'historique des réalisations guinéennes, depuis 24 ans maintenant. Mais est-ce que sur le plan intérieur, on a assisté à un certain nombre de réalisations spectaculaires ?

Jean Suret-Canale :

Qu'est-ce qui me semble caractériser le mieux l'évolution de la Guinée contemporaine ? Le temps évidemment me manque pour le développer. Mais je vais simplement dire deux choses, ou du moins deux points. Bien entendu, la Guinée a des difficultés économiques qu'elle partage avec tous les pays du Tiers-Monde, et qui reflètent l'état actuel de l'échange international, l'absence d'un nouvel ordre économique international, ce à quoi chacun s'accorde une réaction nécessaire, mais jusqu'à présent la réalisation ne vient pas. Dans ce contexte, avec toutes les difficultés qu'a créées le boycott dont on parlait tout à l'heure, la Guinée a réalisé dans bon nombre de domaines ou a tenté l'expérience ; et je voudrais simplement souligner deux faits, un premier dans le domaine culturel. Je lisais récemment le rapport que Vivien a présenté au Ministère de la Coopération sur le problème de la coopération technique, la France sur ce plan a un nombre considérable, plusieurs milliers de coopérants dans l'enseignement ; j'en parle en connaissance de cause, parce que j'en ai fait partie.

Même encore récemment, j'ai passé quatre années à ce titre en Algérie ; il s'agit pour l'essentiel de la coopération de substitution, de remplacement. On n'a pas réussi à faire une coopération de formation, et la Guinée, par la force des choses, a dû résoudre ce problème. Elle a procédé à une formation accélérée d'enseignants, et il faut constater qu'avec un développement considérable de l'enseignement à tous les niveaux, et plus peut-être que dans certains pays voisins, elle a depuis longtemps un personnel totalement Guinéen, sauf dans certains domaines de l'enseignement supérieur, dans le domaine scientifique et outre cela, c'est pour le moment le seul pays africain qui envoie des coopérants à l'étranger. J'ai eu la surprise en 1977, en me trouvant à Maputo de trouver 360 coopé-

ANNEXE

rants guinéens dont un certain nombre de mes anciens élèves enseignant en langue portugaise. Quel Etat africain est en mesure de faire cela ? Voilà une chose.

Une autre chose dont je voudrais quand même dire un mot, lorsqu'on voit dans beaucoup de pays l'échec de certaines opérations dites d'aide, je n'oserai pas dire, comme certains collègues, dans les autres pays sous-développés, et qui ont consisté à mettre l'accent par exemple avant tout dans le domaine agricole, sur le développement de certaines cultures d'exportation, ce qui aboutit dans certains cas à des catastrophes de tous ordres, social, écologique et économique, aussi je pense à la République du Sénégal, par exemple. La Guinée n'a pas fait exprès, peut-être, mais enfin elle a eu la chance d'échapper en grande partie à ce genre de choses, et elle s'est orientée maintenant depuis quelques années vers la constitution de ce qu'elle appelle les FAPA, les Fermes Agro-pastorales d'Arrondissement qui doivent, peut-être dans leur esprit, être des unités pilotes qui sont encadrées par le personnel de l'enseignement supérieur guinéen, par des étudiants dont 70 % sont orientés vers les carrières pour le développement de la production vivrière, pour essayer de mettre au point des méthodes d'agriculture modernes qui puissent être vulgarisées dans le cadre de l'agriculture villageoise. Réussiront-ils, ne réussiront-ils pas ? Je ne sais pas. Mais ce que je constate, c'est une volonté, un effort qui va dans le sens de ce que tout le monde pense aujourd'hui souhaitable. Et je veux dire en passant que c'est regrettable sur le plan international que ce soit une opération qui ne soit pas aidée à ma connaissance ; aucune Institution internationale n'a consenti à apporter son concours à quelque chose d'aussi important et qui est à citer en exemple.

André Lewin :

J'ajouterai à ce que vous venez de dire que, bien sûr, le Président Ahmed Sékou Touré et tous les dirigeants du pays et le Peuple guinéen lui-même savent très bien les très grandes difficultés dans lesquelles se débat la Guinée depuis plus de 20 ans, notamment dans le domaine économique et que je partage totalement votre point de vue selon lequel dans le domaine culturel, les choses ont admirablement progressé. Mais d'une cer-

Edouard Dor :

Une certaine évolution donc dans le domaine politique étranger de la Guinée, nous n'avons pas le temps de faire bien sûr l'historique des réalisations guinéennes, depuis 24 ans maintenant. Mais est-ce que sur le plan intérieur, on a assisté à un certain nombre de réalisations spectaculaires ?

Jean Suret-Canale :

Qu'est-ce qui me semble caractériser le mieux l'évolution de la Guinée contemporaine ? Le temps évidemment me manque pour le développer. Mais je vais simplement dire deux choses, ou du moins deux points. Bien entendu, la Guinée a des difficultés économiques qu'elle partage avec tous les pays du Tiers-Monde, et qui reflètent l'état actuel de l'échange international, l'absence d'un nouvel ordre économique international, ce à quoi chacun s'accorde une réaction nécessaire, mais jusqu'à présent la réalisation ne vient pas. Dans ce contexte, avec toutes les difficultés qu'a créées le boycott dont on parlait tout à l'heure, la Guinée a réalisé dans bon nombre de domaines ou a tenté l'expérience ; et je voudrais simplement souligner deux faits, un premier dans le domaine culturel. Je lisais récemment le rapport que Vivien a présenté au Ministère de la Coopération sur le problème de la coopération technique, la France sur ce plan a un nombre considérable, plusieurs milliers de coopérants dans l'enseignement ; j'en parle en connaissance de cause, parce que j'en ai fait partie.

Même encore récemment, j'ai passé quatre années à ce titre en Algérie ; il s'agit pour l'essentiel de la coopération de substitution, de remplacement. On n'a pas réussi à faire une coopération de formation, et la Guinée, par la force des choses, a dû résoudre ce problème. Elle a procédé à une formation accélérée d'enseignants, et il faut constater qu'avec un développement considérable de l'enseignement à tous les niveaux, et plus peut-être que dans certains pays voisins, elle a depuis longtemps un personnel totalement Guinéen, sauf dans certains domaines de l'enseignement supérieur, dans le domaine scientifique et outre cela, c'est pour le moment le seul pays africain qui envoie des coopérants à l'étranger. J'ai eu la surprise en 1977, en me trouvant à Maputo de trouver 360 coopé-

ANNEXE

rants guinéens dont un certain nombre de mes anciens élèves enseignant en langue portugaise. Quel Etat africain est en mesure de faire cela ? Voilà une chose.

Une autre chose dont je voudrais quand même dire un mot, lorsqu'on voit dans beaucoup de pays l'échec de certaines opérations dites d'aide, je n'oserai pas dire, comme certains collègues, dans les autres pays sous-développés, et qui ont consisté à mettre l'accent par exemple avant tout dans le domaine agricole, sur le développement de certaines cultures d'exportation, ce qui aboutit dans certains cas à des catastrophes de tous ordres, social, écologique et économique, aussi je pense à la République du Sénégal, par exemple. La Guinée n'a pas fait exprès, peut-être, mais enfin elle a eu la chance d'échapper en grande partie à ce genre de choses, et elle s'est orientée maintenant depuis quelques années vers la constitution de ce qu'elle appelle les FAPA, les Fermes Agro-pastorales d'Arrondissement qui doivent, peut-être dans leur esprit, être des unités pilotes qui sont encadrées par le personnel de l'enseignement supérieur guinéen, par des étudiants dont 70 % sont orientés vers les carrières pour le développement de la production vivrière, pour essayer de mettre au point des méthodes d'agriculture modernes qui puissent être vulgarisées dans le cadre de l'agriculture villageoise. Réussiront-ils, ne réussiront-ils pas ? Je ne sais pas. Mais ce que je constate, c'est une volonté, un effort qui va dans le sens de ce que tout le monde pense aujourd'hui souhaitable. Et je veux dire en passant que c'est regrettable sur le plan international que ce soit une opération qui ne soit pas aidée à ma connaissance ; aucune Institution internationale n'a consenti à apporter son concours à quelque chose d'aussi important et qui est à citer en exemple.

André Lewin :

J'ajouterai à ce que vous venez de dire que, bien sûr, le Président Ahmed Sékou Touré et tous les dirigeants du pays et le Peuple guinéen lui-même savent très bien les très grandes difficultés dans lesquelles se débat la Guinée depuis plus de 20 ans, notamment dans le domaine économique et que je partage totalement votre point de vue selon lequel dans le domaine culturel, les choses ont admirablement progressé. Mais d'une cer-

ANNEXE

rants guinéens dont un certain nombre de mes anciens élèves enseignant en langue portugaise. Quel Etat africain est en mesure de faire cela ? Voilà une chose.

Une autre chose dont je voudrais quand même dire un mot, lorsqu'on voit dans beaucoup de pays l'échec de certaines opérations dites d'aide, je n'oserai pas dire, comme certains collègues, dans les autres pays sous-développés, et qui ont consisté à mettre l'accent par exemple avant tout dans le domaine agricole, sur le développement de certaines cultures d'exportation, ce qui aboutit dans certains cas à des catastrophes de tous ordres, social, écologique et économique, aussi je pense à la République du Sénégal, par exemple. La Guinée n'a pas fait exprès, peut-être, mais enfin elle a eu la chance d'échapper en grande partie à ce genre de choses, et elle s'est orientée maintenant depuis quelques années vers la constitution de ce qu'elle appelle les FAPA, les Fermes Agro-pastorales d'Arrondissement qui doivent, peut-être dans leur esprit, être des unités pilotes qui sont encadrées par le personnel de l'enseignement supérieur guinéen, par des étudiants dont 70 % sont orientés vers les carrières pour le développement de la production vivrière, pour essayer de mettre au point des méthodes d'agriculture modernes qui puissent être vulgarisées dans le cadre de l'agriculture villageoise. Réussiront-ils, ne réussiront-ils pas ? Je ne sais pas. Mais ce que je constate, c'est une volonté, un effort qui va dans le sens de ce que tout le monde pense aujourd'hui souhaitable. Et je veux dire en passant que c'est regrettable sur le plan international que ce soit une opération qui ne soit pas aidée à ma connaissance ; aucune Institution internationale n'a consenti à apporter son concours à quelque chose d'aussi important et qui est à citer en exemple.

André Lewin :

J'ajouterai à ce que vous venez de dire que, bien sûr, le Président Ahmed Sékou Touré et tous les dirigeants du pays et le Peuple guinéen lui-même savent très bien les très grandes difficultés dans lesquelles se débat la Guinée depuis plus de 20 ans, notamment dans le domaine économique et que je partage totalement votre point de vue selon lequel dans le domaine culturel, les choses ont admirablement progressé. Mais d'une cer-

EMISSION « CARREFOUR » DE RFI

tainie manière, on l'a senti dans ses interventions, le Président Ahmed Sékou Touré est presque fier de voir que la Guinée connaisse des difficultés économiques parce qu'il les explique en disant : « nous pourrions peut-être nous porter mieux, mais ce serait au détriment de notre indépendance nationale et de la morale révolutionnaire. C'est vrai, comme il le rappelle fréquemment, que nous n'avons pas de buildings modernes comme dans certaines autres capitales voisines et que nous avons des taudis, que nos paysans ont du mal à se procurer des pièces de rechange et des engrais, et c'est vrai que nous avons de multiples difficultés dans tous les domaines, que nous sommes mal pourvus de beaucoup d'équipements modernes, etc, mais au moins nous n'avons jamais tendu la main, nous n'avons pas aliéné des parcelles de notre pays à des puissances ou à des intérêts étrangers ». Et cela d'une certaine manière corrobore la parole très fière qu'il a prononcée devant le Général De Gaulle : « qu'il préférerait lui-même au nom de son Peuple guinéen la pauvreté dans la liberté, à l'opulence dans l'esclavage ».

Alors peut-être y a-t-il certaines couches du Peuple guinéen qui ont préféré un travail correspondant à une formation acquise à l'étranger, et de toute façon, les Guinéens ont toujours été un Peuple qui a émigré vers l'étranger. Dès avant l'indépendance, il y avait plus de 7 000 Guinéens vivant et travaillant dans les pays voisins. Dans ce nombre qui a considérablement augmenté, personne ne peut nier qu'il y a un certain nombre d'opposants politiques et idéologiques. Mais aussi un grand nombre ont simplement choisi de s'installer dans des conditions de vie plus faciles et meilleures.

Jean Suret-Cana :

Et effectivement, c'est dans le prolongement de l'émigration très ancienne et traditionnelle, et surtout dans certaines régions, disons déshéritées, ce n'est pas le mot, mais qui sont surpeuplées par rapport à leurs ressources et aux moyens de mise en valeur de ces ressources ; il faut ajouter peut-être certains pays dont la population a doublé en 25 ans, des pays qui

ont un des taux de natalité les plus élevés du monde, et évidemment ça pose un certain nombre de problèmes comme à d'autres pays du Tiers-Monde.

Edouard Dor :

Alors dans ce contexte que vous venez de rappeler, Monsieur André Lewin, dans ce souci d'indépendance avant tout, comment peut-on envisager les retombées matérielles, au niveau de la coopération, de la visite à Paris du Président Ahmed Sékou Touré, parce que le Chef de l'Etat guinéen a bien spécifié avant de quitter Conakry pour Paris, qu'il voulait une coopération avec la France d'égal à égal.

André Lewin :

Oui, d'abord comme on n'est pas encore en possession du texte intégral qui permet de savoir, quel est le résultat précis de cette visite, je me garderai de commenter quoi que ce soit. Mais je constate que d'abord cette visite a eu lieu alors qu'il y a eu de très fortes pressions pour qu'elle n'ait pas lieu et il est tout à fait capital, pour les relations des deux pays qu'elle ait bien eu lieu, qu'elle se soit bien effectuée et qu'elle se soit bien déroulée, même si la presse française a été très souvent très négative à cet égard. D'autre part, il est intéressant de noter que les deux Présidents, qui ne devaient se rencontrer que deux fois, ont multiplié les entretiens qu'ils ont eus, en pleine nuit, ce qui est habituel chez le Président Ahmed Sékou Touré qui, dans sa résidence, reçoit très souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit ; mais ceci est très rare en France. Les deux Présidents ont donc passé plus de deux heures en pleine nuit à un entretien impromptu, et à l'issue de la visite il y a eu encore un entretien qui n'avait pas été prévu à l'origine dans le programme. On peut donc conclure que les deux Présidents qui ne s'étaient pas vus depuis plus de 10 ans, et qui avaient entre eux aussi un certain nombre de problèmes à résoudre, se sont retrouvés et que la coopération entre les deux pays peut désormais repartir du bon pied.

D'autre part, le Président Ahmed Sékou Touré a bien précisé qu'il voulait justement que ce voyage soit un voyage politique et qu'il ne souhaitait pas faire partager à la France ses propres difficultés, les difficultés du Peuple guinéen. Il n'en.

EMISSION « CARREFOUR » DE RFI

demeure pas moins, il l'a dit d'ailleurs dans son allocution aux industriels, commerçants et banquiers réunis par le Conseil National du Patronat Français, qu'il souhaite très vivement une coopération égalitaire et à un bénéfice mutuel entre la France et la Guinée, comme d'ailleurs entre beaucoup d'autres pays et la Guinée. Alors ceci va se faire sans doute progressivement.

Et une coopération technique et culturelle va probablement se mettre en place progressivement et à la suite de la réorganisation des structures françaises du Ministère de la Coopération et du Développement, et en ce qui concerne le secteur économique et plus particulièrement celui des investissements. Les Guinéens insistent toujours sur l'intérêt des Sociétés d'économie mixte et en fait, le secteur minier qui est le seul ayant reçu ces dernières années des investissements étrangers, est organisé en particulier, dans le secteur de la bauxite, sous la forme de Sociétés d'économie mixte où la Guinée a toujours 50 % des parts ainsi que la présidence des Conseils d'administration et la plupart des postes de direction générale, à l'exception d'un certain nombre de postes de haute technicité. Et cette formule de partage à 50-50 dans les Sociétés d'économie mixte, peut être envisagée aussi bien également dans le secteur minier, non seulement la bauxite où ça existe déjà, mais le minerai de fer, l'uranium, le diamant, l'or et toutes sortes d'autres ressources du sol et du sous-sol, mais s'étendre également aux ressources de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche, de la forêt, etc.

Donc, la Guinée est à mon avis tout à fait ouverte à l'injection d'investissements étrangers sous l'orme de Sociétés d'économie mixte qui préservent donc cette égalité entre les deux partenaires.

Jean Suret-Canale :

J'ajouterai que, en ce qui concerne la politique actuelle du Gouvernement français, puisque Monsieur Jean-Pierre Cot, rappelait à maintes reprises sa volonté d'établir désormais une coopération débarrassée de tout esprit néo-colonialiste, peut-être précisément, le rétablissement de ces relations avec la Guinée pourrait fournir le terrain, pourquoi pas, d'une coopération modèle, puisque de part et d'autre, on se déclare décidé à

ANNEXE

changer l'esprit d'un nombre de choses qui ont fait que cette coopération ait été, dans le passé, dans la période qui vient de s'écouler, critiquée. Peut-être que dans ce domaine, les relations franco-guinéennes peuvent-elles être un terrain sinon exemplaire ou tout au moins pilote.

Edouard Dor :

Une toute dernière question :

La Guinée devrait accueillir l'année prochaine la Session annuelle du Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine ; Conakry a été retenue pour accueillir en 1985 le Sommet des Pays Non-Alignés. Est-ce que vous pensez qu'on va assister donc dans les années qui viennent à un retour de la Guinée sur la scène Tiers-mondiste, si je puis dire ?

André Lewin :

D'abord, je dirai que je ne m'associe pas à votre terme retour parce que la Guinée ne l'a jamais vraiment quitté, sous réserve de la période où son Président n'a pas voyagé lui-même. Mais la Guinée était, dans ce cas là, toujours représentée par son Premier Ministre ou par des délégations, mais il est vrai que le retour, et là c'est véritablement un retour du Président Ahmed Sékou Touré sur la scène africaine et internationale après 1978, a donné un dynamisme nouveau à la politique extérieure guinéenne et les prises de position toujours très fermes appuyées sur une très grande connaissance des réalités africaines et internationales du Président Ahmed Sékou Touré, lui assurent évidemment une audience particulière, notamment dans les pays francophones, mais aussi dans d'autres pays, qu'il s'agisse des pays anglophones ou lusophones ou dans les pays d'autres continents, en Asie, en Amérique Latine où il s'est mis à beaucoup voyager.

Vous vous êtes peut-être un tout petit peu avancé en disant qu'en 1985, la Guinée accueillerait le Sommet des Non-Alignés et tout ce que l'on peut dire, c'est que c'est le tour de l'Afrique d'accueillir. Mais le fait que vous ayez avancé cela avec un ton ferme, prouve que dans votre esprit, au fond, la Guinée est presque prédestinée, le Président Ahmed Sékou Touré est tout qualifié pour accueillir ce Sommet et ce sentiment est partagé

EMISSION « CARREFOUR » DE RFI

par un très grand nombre de pays non-alignés. Le Président Ahmed Sékou Touré a été élu Vice-Président de la Conférence Islamique, il fait partie du Comité des Sages sur le Tchad et sur le Sahara Occidental. Il a été chargé par la Conférence Islamique d'une mission de médiation bien difficile entre l'Irak et l'Iran. Et il est clair que sa stature et ses prises de positions, même si elles sont quelque fois critiquées, font quand même impression sur ses partenaires. Il a, d'une certaine manière, réussi à conserver l'amitié des pays progressistes tout en acquérant progressivement l'estime des pays plus conservateurs. C'est un exercice très difficile, et je crois que cela lui permet de jouer un rôle tout à fait éminent.

Edouard Dor :

Monsieur André Lewin, Monsieur Jean Suret-Canalet, je vous remercie.

(R.D.A.N° 198:EVOLUTION DES RAPPORTS FRANCO-GUINEENS.I.N.P.L.C. 2° édition.NOVEMBRE 1982. PP.327 à 343).

B I B L I O G R A P H I E

- A- Ouvrages et Traités généraux.
- B- Ouvrages et Traités spéciaux.
- C- MANUELS.
- D- COURS
- E- THESES ET MEMOIRES
- F- ARTICLES ET INTERVIEWS
- G- PERIODIQUES
- H- DOCUMENTS DE L'ONU et IS
- I- ENTREVUES.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A- OUVRAGES ET TRAITES GENERAUX.a) Publications extérieures1. CHARLES (ZORGBIBE)

LES RELATIONS INTERNATIONALES

PUF. PARIS. 1978

392 P.2. DAVID E. APTER

POUR L'ETAT

CONTRE L'ETAT

ECONOMICA PARIS 1988

287 P.3. GILLES DURUFLÉL'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN AFRIQUE (SENEGAL, COTE D'IVOIRE,
MADAGASCAR)

KARTHALA. PARIS 1988

208 P.4. GUY ISAAC

DROIT COMMUNAUTAIRE GENERAL

MASSON. PARIS. 1983.

311 P.5. HUBERT THIERRYSERGE SUR

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

MONTCHRISTIEU . PARIS. 1984

799 P.JEAN COMBACAUCHARLES VALLEE6. JACQUES ADDA MARIE-CLAUDE SMOUTS

LA FRANCE FACE AU SUD

KARTHALA - PARIS 1989

368 P.

7. JACQUES A L'HUILLIER

LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE.

M.TH : GENIN - PARIS - 1961.

205 P.8. JEAN BAPTISTE DUROSELLE

TOUT EMPIRE PERIRA.

UNE VISION THEORIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES.

IHRIC. PARIS. 1981

357 P.9. JEAN-JACQUES REY

INSTITUTIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

BRUYLANT-BRUXELLES. 1988

231 P.10. JOSEPH KI-ZERBO

HISTOIRE DE L'AFRIQUE NOIRE D'HIER A DEMAIN

HATIER-PARIS. 1978

733 P.11. LAWRENCEJ;R. HERSON

LA POLITIQUE PUBLIQUE

AUX ETATS-UNIS

THEORIE ET PRATIQUE

PUBLISUD. PARIS. 1987.

386 P.12. LEONARD W. DOOB

LA RESOLUTION DES CONFLITS

L'AGE D'HOMME 1984

336 P.13. MARC AICARDI DE SAINT-PAUL

LA POLITIQUE AFRICAINE

DES ETATS-UNIS

(Mécanismes et conduite)

2° édition-Economica- Paris 1987

366 P.

14. MOHAMED BENNOUNA
DROIT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT
TIERS MONDE et interpellation
du droit international
Mondes en devenir
MANUELS B.L. - 1
Berger-Levrault- PARIS. 1983
335
15. PHILLIPPE BRAILLARD
THEORIE DES RELATIONS INTERNATIONALES
PUF. PARIS. 1977
459 P.
16. ROBERT BOURGI
LE GENERAL DE GAULLE
ET L'AFRIQUE NOIRE
1940-1969
L.G.D.J. PARIS. 1980.
TOME XXXIII
515 P.
17. Robert ET MARIANNE CORNEVIN
HISTOIRE DE L'AFRIQUE DES ORIGINES
A Nos jours.
PAYOT. PARIS. 1964.
423 P.
18. STANLEY HOFFMANN
LE DILEMME AMERICAIN
SUPREMATIE
OU ORDRE MONDIAL
(tendances actuelles)
ECONOMICA. PARIS. 1982.
390 P.

b) Publications GUINEENNES1- AHMED SEKOU TOURE

L'AFRIQUE EN MARCHÉ

TOME X

INPL-C (IMPRIMERIE NATIONALE PATRICE LUMUMBA CONAURY) 1967.

693 P2- AHMED SEKOU TOURE

L'AFRIQUE ET LA REVOLUTION

TOME XIII

INPL-C. (s.d)

398 P.3- AHMED SEKOU TOURE

POUR UNE ECONOMIE POPULAIRE ET REVOLUTIONNAIRE.

TOME XX - 3^e édition

INPL - C. 1976

479 P.4. AHMED SEKOU TOURE

STRATEGIE ET TACTIQUE DE LA REVOLUTION

TOME XXI

INPL;C. 1977

482 P.5. AHMED SEKOU TOURE

QUALIFIER LE POUVOIR POPULAIRE

TOME XXII. INPL C. 1978

423 P.6. AHMED SEKOU TOURE

DES ETATS UNIS D'AFRIQUE

TOME XXV

INPL.C. Février 1980

255 P.

7. LEON MAKA
ISMAEL TOURE
 LE FAIT COLONIAL ET L'IMPERIALISME EN AFRIQUE
 INPL.C. (S.d) SERIE RDA N° 33 (REVOLUTION DEMOCRATIQUE
 AFRICAINE : DU PARTI UNIQUE AU POUVOIR).
159 P.
8. SIKHE CAMARA
 LA GUINEE VERS LE SOCIALISME DE L'EMPIRE AU REFERENDUM
 GAULLISTE DE 1958.
 TOME PREMIER.
 LIVRE 1
 1ère EDITION
 INPL-C- 1973
426 P.
9. SIKHE CAMARA
 LA GUINEE VERS LE SOCIALISME
 DE L'EMPIRE AU REFERENDUM
 GAULLISTE DE 1958
 TOME PREMIER
 LIVRE II
 INPL C. 1973.
454 P.
- B- OUVRAGES ET TRAITES SPECIAUX
- a- Publications extérieures
- 1- CLAUDE RIVIERE
 MUTATIONS SOCIALES EN GUINEE
 Editions MARCEL RIVIERE ET Cie PARIS 1971.
418 P.
- 2- GERARD. CONAC (Sous la direction de)
 Dynamiques et finalités des Droits africains
 Actes du colloque de la sorbonne
 " la vie du droit en Afrique".
 ECONOMICA. PARIS. 1980.
509 P.

3- JACQUES BAULIN

LA POLITIQUE AFRICAINE D'HOUPHOUET-BOIGNY
EURAFOR-PRESS-PARIS. 1980.

217 P.

4- LANSINE KABA

LE "NON" DE LA GUINEE A DE GAULLE
(vol. 1)

KARTHALA. PARIS. (s-d).

190 P.

5- ROGER FALIGOT

PASCAL KROP

LA PISCINE

LES SERVICES SECRETS FRANCAIS DE 1944- 1984

SEUIL. PARIS 1985

432P.

b/ Publications GUINEENNES

1- L'AGRESSION PORTUGAISE CONTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

R.D.A. N° 43

INPL-C. JANVIER 1971.

231 P.

2- L'AGRESSION PORTUGAISE CONTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LIVRE BLANC

INPL-C- MARS 1971.

634 P.

3- AHMED SEKOU TOURE

LA NEGRITUDE ET LA 5ème COLONNE

RDA N° 46

INPL.C. JUILLET 1971

382 P.

LISTES DU CORPS DIPLOMATIQUE

INPL.C. 1979

115 P.

4- IMPERIALISME ET SA 5^{ème} COLONNE EN REPUBLIQUE DE GUINEE
(AGRESSION DU 22 NOVEMBRE 1970)

LIVRE BLANC

INPL.C. NOVEMBRE 1971.

703 P.

5- IMRE MARTON

AIME CESAIRE

JACQUES RABEMANANJARA

JEAN PRICE-MARS

LA PENSÉE POLITIQUE DU PRESIDENT

AHMED SEKOU TOURE

RDA N° 90 (3^e édition)

INPL-C- AOUT 1976.

199 P.

C- MANUELS.

a) Publications extérieures

1- BERNARD DURAND

HISTOIRE COMPARATIVE DES INSTITUTIONS.

NOUVELLES EDITIONS AFRICAINES (NEA).

1983.

402 P.

2- MARCEL RUDLOFF

ECONOMIE MONÉTAIRE INTERNATIONALE

CUJAS - PARIS - 1970

479 P.

- 3- PAUL REUTER, (sous la direction de)
 PETIT MANUEL DE LA JURISPRUDENCE DE LA CIJ
 A- PEDONE. PARIS. 1971.
319 P.

DE :

PIERRE MICHEL EISEMANN
VINCENT COUSSIRAT-COUSTERE
PAUL HUR (voir b.P.8 avant D).

D- COURS

a) Extérieurs

1- A- HASBI

PRATIQUE DIPLOMATIQUE

2° C.E.S. (2° ANNEE DU CERTIFICAT DES ETUDES SUPERIEURES).
 FACULTE DE DROIT DE RABAT : 1989-1990.

342 P.

2- CENTRE D'ETUDES STRATEGIQUES

ANNALES 1987-1988

F.S.J.E.S.(FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES
 ET SOCIALES) DE RABAT.

240 P.

3- CENTRE D'ETUDES STRATEGIQUES

ANNALES 1988- 1989 (N° 2)

F.S.J.E.S. DE RABAT.

312 P.

4- DOUDOU THIAM

LE FEDERALISME AFRICAIN : SES PRINCIPES ET SES REGLES.
 PRESENCE AFRICAINE. PARIS. 1972

163 P.

5- LAMOURI MOHAMED

LES SANCTIONS DANS LE CADRE DES NATIONS UNIES.
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

2° C.E.S.

UNIVERSITE MOHAMMED V

FACULTE DE DROIT

RABAT.

ANNEE UNIVERSITAIRE 1987-1988

107.P.

b) GUINEENS

1- COURS DE POLITIQUE EXTERIEURE

R.D.A. N° 32

INPL.C. (s.d)

174 P.

E- THESES ET MEMOIRESa) THESES :1- PASTAUD (PIERRE)

"L'EVOLUTION DEPUIS 1960 DE LA COOPERATION MONETAIRE ENTRE
LA FRANCE ET LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE".

PARIS I. THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT EN DROIT.

1977

691 P.

b) MEMOIRES :1- AMRIBET AHMED

L'O.N.U. ET LE PROCESSUS D'INDEPENDANCE DE LA NAMIBIE
MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES EN DROIT PUBLIC
UNIVERSITE MOHAMMED V.

F.S.J.E.S. RABAT. AVRIL 1990.

190P.

2- AMZATH NOURH DEEN SANOUSSI

L'ARBITRAGE DANS LES LITIGES FRONTALIERS AFRICAINS.
ETUDE DE CAS : ANALYSE JURIDIQUE DE LA SENTENCE ARBITRALE
 POUR LA DELIMITATION DE LA FRONTIERE MARITIME GUINEE/GUINEE-
 BISSAU.

MEMOIRE DU CYCLE SUPERIEUR DE L'INAP.

RABAT PROMOTION N° 18

28/2/1989.

183 P.

3- MOHAMED // CISSE

ANALYSE JURIDIQUE ET POLITIQUE DE L'ASSOCIATION DES ETATS
 D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE
 A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

SIGNIFICATION POUR LA GUINEE

INSTITUT POLYTECHNIQUE GAMAL ABDEL

NASSER CONAKRY 1980.

122P.

4- OUSMANE KABA

ANALYSE POLITIQUE ET JURIDIQUE DES CONFLITS
 FRONTALIERS EN AFRIQUE A TRAVERS LES ORIGINES, L'EVOLUTION
 ET LE REGLEMENT PAR LA CIJ DU CONFLIT FRONTALIER ENTRE
 LE MALI ET LE BURKINA FASSO.

MEMOIRE DE LICENCE EN DROIT PUBLIC

FACULTE DE DROIT DE RABAT-1987.

51 P.

5- ZOHOUR ALAQUI

SANCTIONS INTERNATIONALES CONTRE LA POLITIQUE D'APARTHEID
 EN AFRIQUE DU SUD

MEMOIRE DE LICENCE EN DROIT PUBLIC

FACULTE DE DROIT DE RABAT-1987

43 P.

F- ARTICLES ET INTERVIEWSa) ARTICLES1°) Extérieurs1- BIYOYA MAKUTU KAHANDJA

L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE ET LA SECURITE COLLECTIVE REGIONALE.

Etude des possibilités et limites de son action.

A.C.R.I.S. Lubumbashi. 1986.

31 P.

2- MAHDI EL MANDJRA.

- PENURIE AU SUD INCERTITUDE AU NORD
CONSTAT ET REMEDES

TANGER. 11 - 13 AVRIL 1988

- LES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES :
LES VOIES DU RENOUVEAU
IN : FUTURIBLES. JUIN 1987.

3- M. A. DILAMI

LE DROIT DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE,
SOUS-ENSEMBLE DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

IN : REVUE JURIDIQUE POLITIQUE ET ECONOMIQUE
DU MAROC. F.S.J.E.S. DE RABAT

N° 17-JUIN 1985. PP. 97 à 107

2°) Guineens :1- AHMED SEKOU TOURE

Appel A L'AFRIQUE COMBATTANTE

INPL - C - 1976

22 P.

2- AHMED SEKOU TOURE

DISCOURS DE CLOTURE DU XVIème SOMMET DE L'O.U.A.
MONROVIA, le 20 JUILLET 1979.

INPL-C- 1979

35 P.

3- AHMED SEKOU TOURE

ADRESSE A LA 21ème SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE
DE L'UNESCO

BELGRADE, LE LUNDI 6 OCTOBRE 1980

IN : RDA N° 154

INPL-C- OCTOBRE 1980

32 P.

4- LA GUINEE ECONOMIQUE N° 1

Edition 1989 - 1990

149 P.

5- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS

16 JUIN 1989

76 P.

b) INTERVIEWS

1°) extérieures

NOTES D'ECOUTE

1- DE RFI (RADIO FRANCE INTERNATIONALE) :

EMISSION " CARREFOUR" de (RFI) de 8/1/1991 à 16H05T.U.

2- DE RADIO NEERLANDE DU 29 Mars 1991 à 12H45 T.U.

3- RFI EMISSION " UN JOUR - UN EVENEMENT"

du 11/7/1991 A 12H51' T.U.

2°) accordées par la GUINEE

1- AHMED SEKOU TOURE

A LA PRESSE FRANCAISE :

XIIème CONGRES NATIONAL DU P.D.G.

INPL-C- NOVEMBRE 1983

80 P

G- PERIODIQUESa) extérieurs

- 1- Afrique - ASIE N° 43 du 12 au 25/11/1973
- 2- Afrique - ASIE N° 173 du 30/10/ au 12/11/1978
- 3- Afrique - ASIE N° 176 du 11 au 24/12/1978
- 4- Courrier ACP - CEE N° 120 - Mars - Avril 90
- 5- JEAN BAPTISTE DU ROSELLE ET JEAN MEYRIAT
(SOUS LA DIRECTION DE) .

LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE FACE AUX JEUNES ETATS.

A. COLIN-PARIS-1964.

417 P.

- 6- JEUNE AFRIQUE N° 1188 du 12/10/1983
- 7- JEUNE AFRIQUE "Plus" N° 8- JUIN 1984 (208 P.)
- 8- LE MATIN DU SAHARA " SPECIAL 4° SOMMET ISLAMIQUE DU
15/1/ et du 16/1/1984"
- 9- LE MATIN DU SAHARA ET DU MAGHREB DU 11/1/1991
- 10- LE MONDE DIPLOMATIQUE D'AOUT 1962.
- 11- LE MONDE DIPLOMATIQUE DE DECEMBRE 1962.
- 12- TREIZIEME RAPPORT ANNUEL (1987-1988)
DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT.

273 P.

b) GUINEENS1- R.D.A. N° 25

O.E.R.S. (ORGANISATION DES ETATS RIVERAINS DU FLEUVE
SENEGAL)

(s.d) INPL-C-

96 P.

2- R.D.A. N° 26

L'ECOLE GUINEENNE

INPL-C- (s.d)

72 P.

3- R.D.A. N° 28

L'ECOLE DU P.D.G. (PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINEE)

INPL-C. (s.d)

131 P.

4- R.D.A. N° 37

THEORIE ET PRATIQUE DE LA REVOLUTION

INPL-C- (s.d)

136 P.

5- R.D.A. N° 44

DE LA COOPERATION

INPL-c. 1971

177 P.

6- R.D.A. N° 45

RADICALISER LA REVOLUTION

INPL-C- 1971

130P.

7- R.D.A. N° 78

LE PORTUGAL ET LA NOUVELLE PHASE DE LA LUTTE DE LIBERATION
EN AFRIQUE.

INPL-C. MAI 1974.

37 P.

8- R.D.A. N° 83

LA CHARTE ECONOMIQUE
INPL.C. FEVRIER 1975

22 P.

9- R.D.A. N° 86

LE FESTIVAL ARTISTIQUE ET CULTUREL ET LE PANAFRICANISME
INPL-C. AVRIL 1975.

66 P.

10- R.D.A. N° 88

REVOLUTION-CULTURE ET PANAFRICANISME
3° édition INPL-C- AOUT 1976

219 P.

11- R.D.A. N° 89

POLITIQUE AFRICAINE
INPL-C. 1975.

39 P.

12- R.D.A. N° 103

LA REVOLUTION GUINEENNE REpond A SES DETRACTEURS
INPL.C. AOUT. 1977.

190 P.

13- PDG-RDA : PARTI-ETAT DE GUINEE

1947-1978 : ONZE ASSISES NATIONALES DU P.D.G. (RESOLUTIONS)
PERMANENCE NATIONALE
INPL-C.

110 P.

14- R.D.A. N° 128

POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE
INPL-C. JUILLET 1979.

98 P.

15- R.D.A. N° 138

L'ECOLE DES CADRES DU P.D.G.
PROMOTION BEHANZIN
SÉMINAIRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION
IDEOLOGIQUE ET POLITIQUE 1979
INPL-C. DECEMBRE 1979.

162 P.

16- R.D.A. N° 148

CONFERENCE D'INFORMATION DU 22 AOUT 1980
SUR JERUSALEM ET LA GUINEE-BISSAU
INPL-C. 1980.

28 P.

17- R.D.A. N° 165

ENTRETIENS DU PRESIDENT AHMED SEKOU TOURE AVEC DES
DELEGATIONS EUROPEENNES.
INPL-C. (s.d)

70 P.

18- R.D.A. N° 167

ORGANISATION CONFERENCE ISLAMIQUE
INPL-C. 1981.

152 P.

19- R.D.A. N° 179

50ème SESSION DU C.N.R. (CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION)
INPL-C. MARS 1982.

122 P.

20- R.D.A. N° 192

SÉMINAIRE ECONOMIQUE SUR LA GUINEE.
INPL-C. 1982;

158 P.

21- R.D.A. N° 198.

EVOLUTION DES RAPPORTS FRANCO-GUINEENS
INPL-C. 1982.

345 P.

22- LA LIBRE ENTREPRISE :

SEMINAIRE DE FORMATION IDEOLOGIQUE ET POLITIQUE DE LA
17ème PROMOTION UNIVERSITAIRE.
INPL.C. 1982.

35 P.

SERIE HOROYA (HEBDOMADAIRE GUINEEN)

1- N° 2285 R.G. du 31/7 au 6/8/1977

2- N° 2286 R.G. du 7 au 17/8/1977

3- N° 2287 R.G./1977

4- N° 2288. R.G./1977

5- N° 2289 R.G. / 1977

6- N° 2294 R.G. / 1977

- 4- La décolonisation de l'Afrique : Afrique australe et Afrique de l'Afrique.

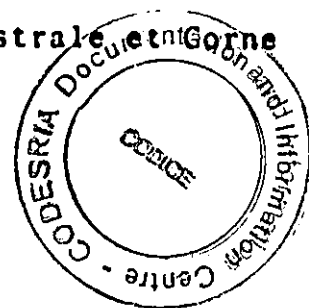
Les Presses de l'UNESCO. 1978.

180 P.

- 5- Affaire relative à la sentence arbitrale du 31/7/1989 (GUINEE-BISSAU/SENEGAL).

CIJ : 23/8/1989.

209 P.



I- ENTREVUES.

a) Extérieures

Avec M. MAHDI EL MANDJRA : (en Mai 1991)

représentant du Maroc à l'O.N.U. au moment de l'avènement de l'indépendance guinéenne, et l'arrivée de sa première délégation officielle étatique à cette organisation.

b) Intérieures avec :

1- M. SAMPIL MOHAMED : (le 25/11/1990).

Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères de la République de GUINEE;

2- M. GUIRANE N'DIAYE : (en Mai 1991)

Ambassadeur de GUINEE au Maroc;

3- M. Abdoulaye "GHANA" DIALLO : (le 2/10/1990)

Ex-Ambassadeur, ex-ministre guinéen en retraite.

4- M. SEKOU DOUMBOUYA "NEW TON" : (en Novembre 1990.)

Professeur à l'UNIVERSITÉ DE CONAKRY

Fonctionnaire à la Direction Nationale de la Coopération Internationale de GUINEE.